Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20261110-D2026-11-9-3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026
Publication : 23/11/2026

Rapport annuel du délégataire des transports

ANNÉE CIVILE 2025

Délégation de Service Public du réseau de transport public urbain et des mobilit



TABLE DES MATIÈRES

I. Contenu du rapport Annuel.....
A. Données de l'entreprise 3-10
B. Service délégue 10-16
C. Evolutions relatives au contrat 17-25
D. LE TRANSPORT SCOLAIRE : TIVa_scolaire 26
1. Chiffres cles et ratios de productivité : 26-27
2. Performance de l'exploitation 28-30
3. Bilan commercial 31-37
E. LA LIGNE URBAINE : TIva_urbain 38
1. Chiffres cles et ratios de productivité : 38-39
2. Performance de l'exploitation 40
3. Bilan commercial 41-42
F. Le transport à la demande : tiva_a la demande 42
1. Chiffres cles et ratios de productivité : 42-44
2. Performance de l'exploitation 44-45
3. Bilan commercial 45
G. QUALITE DES SERVICES 45
1. Bilan de la politique qualité 46-49
2. Perturbations sur le réseau 50-60
3. Relation usagers 60-67
4. Compte rendu des contrôles terrain 67-68
a) A LA DEMANDE 67-68
H. Politique marketing et commerciale 68-71
I- Compte rendu financier 71-75
II. ANNEXE – HORAIRES DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2024-2025 et 2025-2026 .....

I. CONTENU DU RAPPORT ANNUEL

A. DONNEES DE L'ENTREPRISE

- Activité de l'entreprise

Fondée en 1967 à Vassy, l'entreprise Voyages Robert est devenue, en 2004, une filiale du groupe Voyages Bellier, entreprise créée en 1932 à Combourg (Ille-et-Vilaine).

En 2009, Voyages Robert a acquis le fonds de commerce des Autocars Lepesteur à Vire. Les deux centres d'exploitation, distants d'environ 15 km, assurent quotidiennement des services de transport scolaire pour le compte des collectivités locales.

Le site de Vire assure le service urbain de la commune déléguée de Vire, les transports scolaires, le transport à la demande ainsi que les services périscolaires des établissements scolaires de Vire.

Le site de Vassy dessert les établissements scolaires de Vassy et de son canton. L'entreprise assure également quatre services pour le compte du Département de l'Orne.

- Organisation interne
  - Le personnel affecté à la DSP

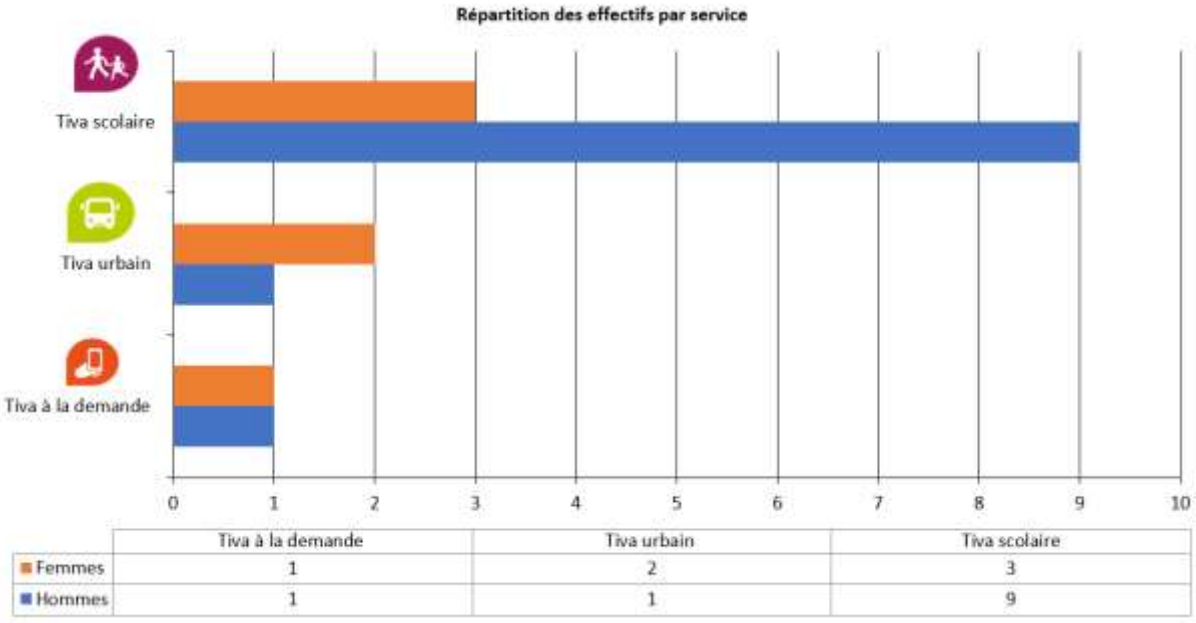

	Tiva à la demande	Tiva urbain	Tiva scolaire
Femmes	1	2	3
Hommes	1	1	9

En 2025, 17 conducteurs sont affectés aux circuits scolaires, à la ligne urbaine et au service de transport à la demande dans le cadre de la DSP.

  - Le nombre de jours de grèves et importance en poids d'effectifs

En 2025, aucun service n'a été perturbé par un mouvement de grève des conducteurs.

- Pyramide des âges

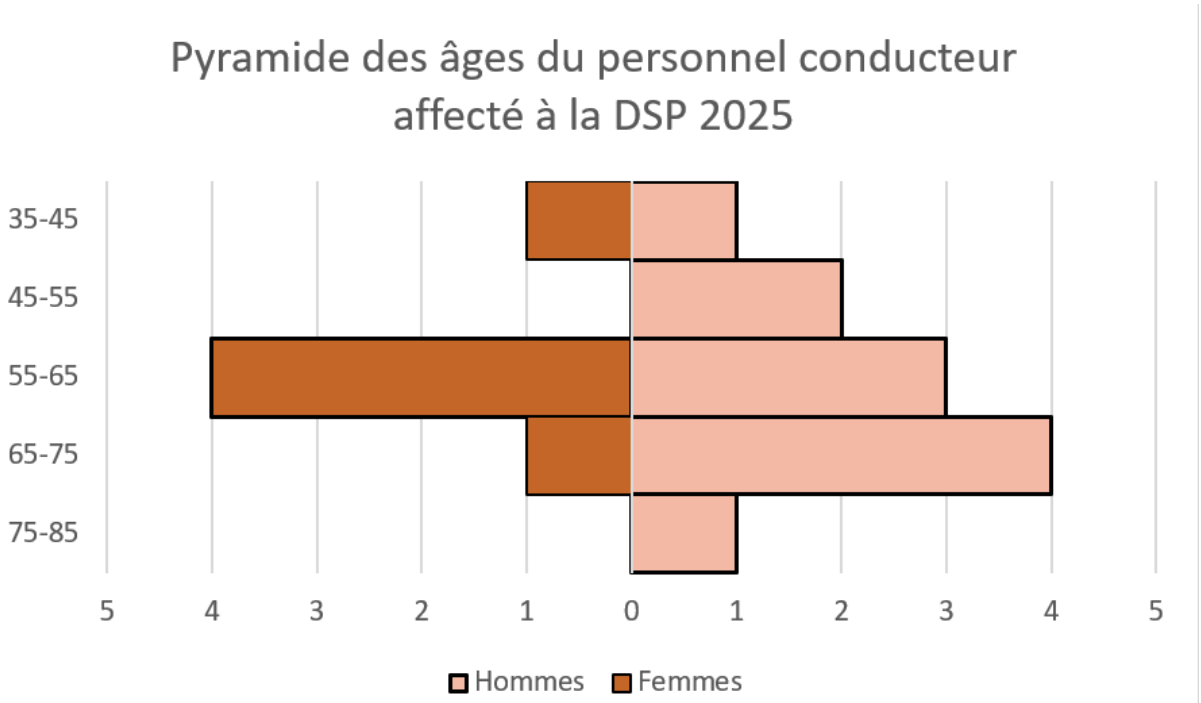

Tranches d'âges	Hommes	Femmes
35-45	1	1
45-55	2	
55-65	3	4
65-75	4	1
75-85	1	
Total	17	

En 2025, l'effectif affecté à la DSP se compose de 6 femmes et de 11 hommes. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 55 à 65 ans.

- Moyens techniques

Pour consulter les informations pratiques, les horaires et les services de mobilité proposés par l'Intercom de la Vire au Noireau, les usagers peuvent se rendre sur le site : www.tiva-mobilité.fr.

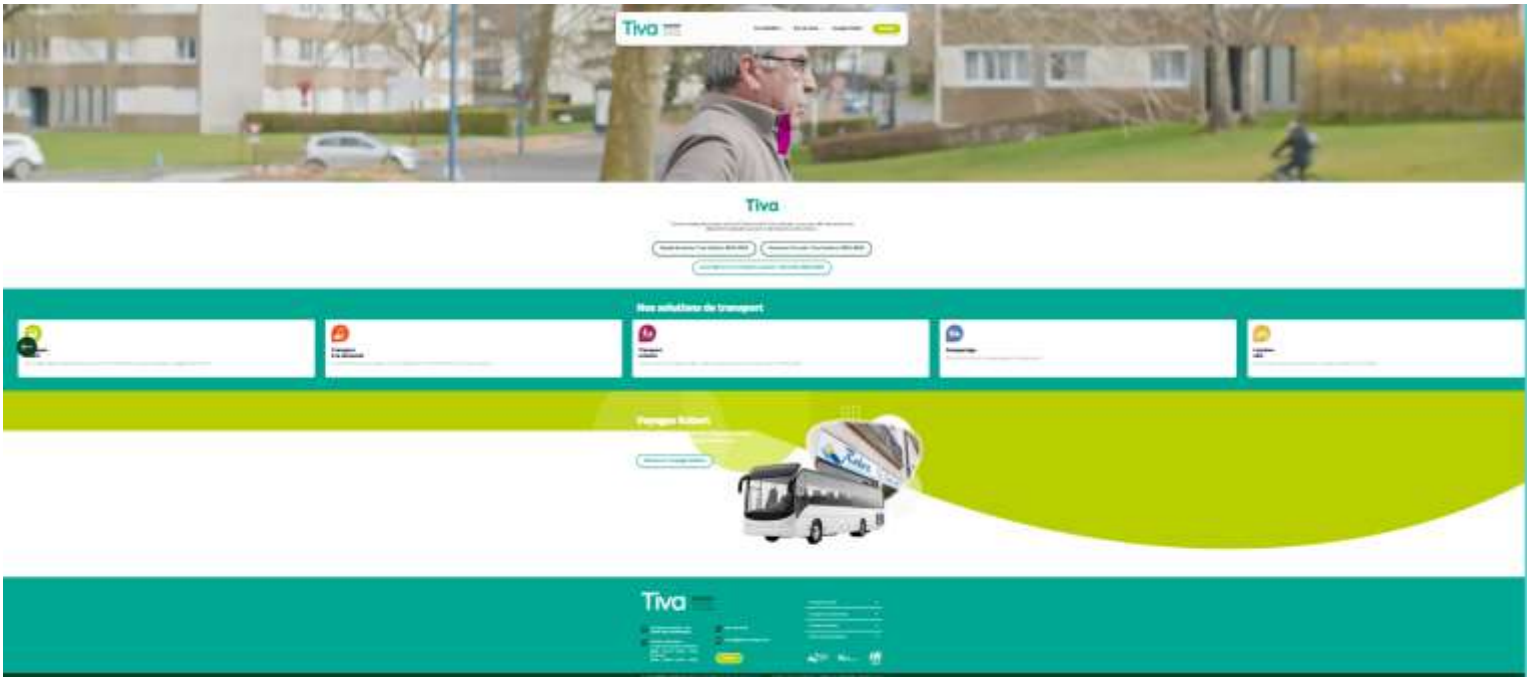

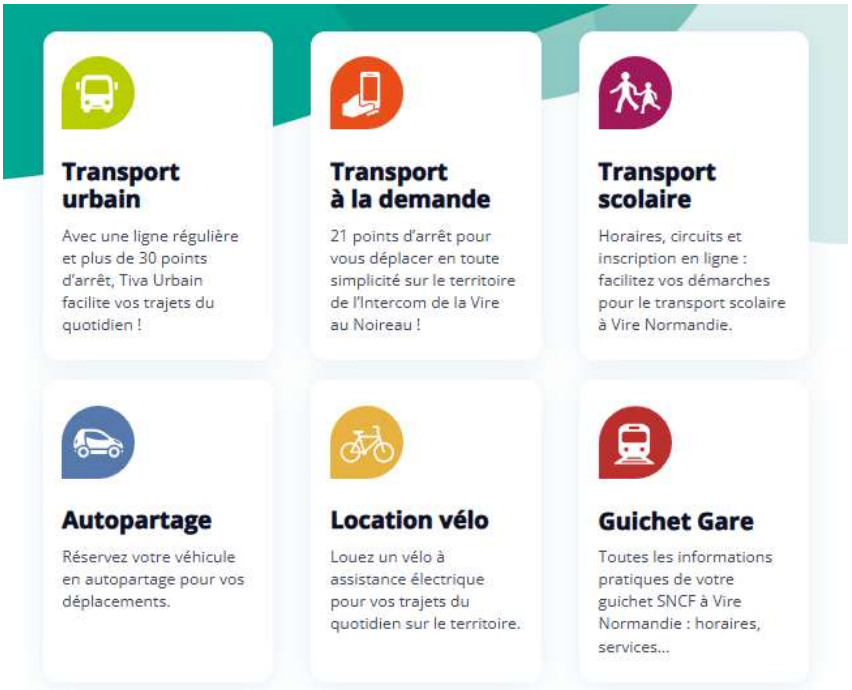

Pour les usagers scolaires, les parents accèdent à un formulaire d'inscription directement en ligne sur le site internet, pour la création de la carte de leur enfant.

Après réception, la demande est traitée puis la carte est transmise à l'imprimerie locale Viréo Verso pour fabrication. Dès que la carte est disponible à l'agence, les parents sont informés des modalités de retrait.

Grâce à cette procédure en ligne, les parents n'ont généralement qu'un seul déplacement à effectuer à l'agence : celui nécessaire au retrait de la carte et paiement.

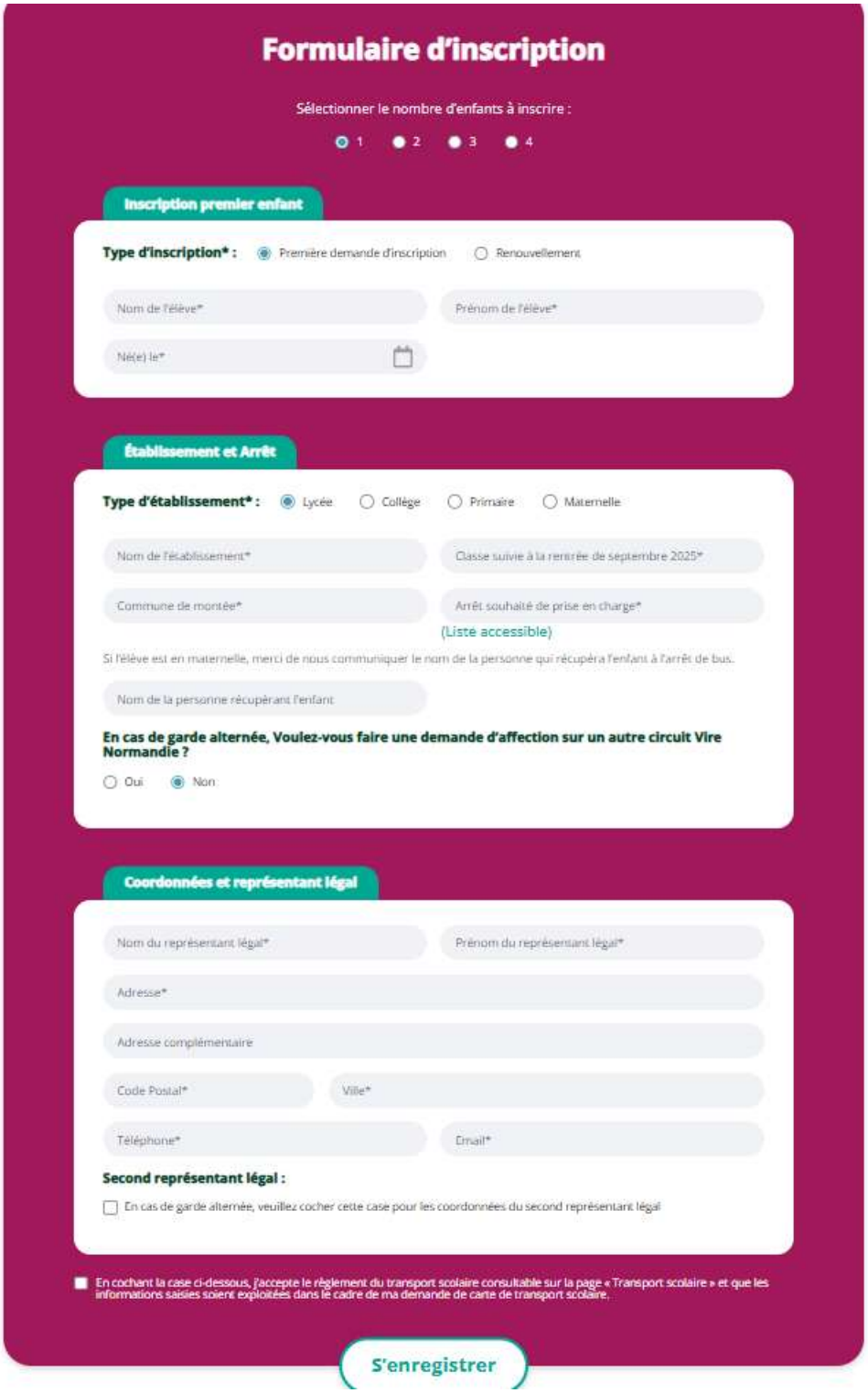

Pour le transport à la demande, l'entreprise Voyages Robert, met à disposition une application mobile accessible aux usagers pour commander le véhicule. Pour les usagers qui ne sont pas à l'aise avec les smartphones, l'entreprise maintient un standard téléphonique pour procéder aux réservations des courses pour les clients. Les usagers contactent l'entreprise aux horaires d'ouverture pour effectuer leur réservation.

Le tarif d'une course est de 2 €. Le règlement peut être effectué en espèces auprès du conducteur au moment de la montée ou par carte bancaire lorsque la réservation est réalisée via l'application mobile.

Fin 2025, le nombre d'usagers inscrits sur la plateforme s'élevait à 740 inscrits.

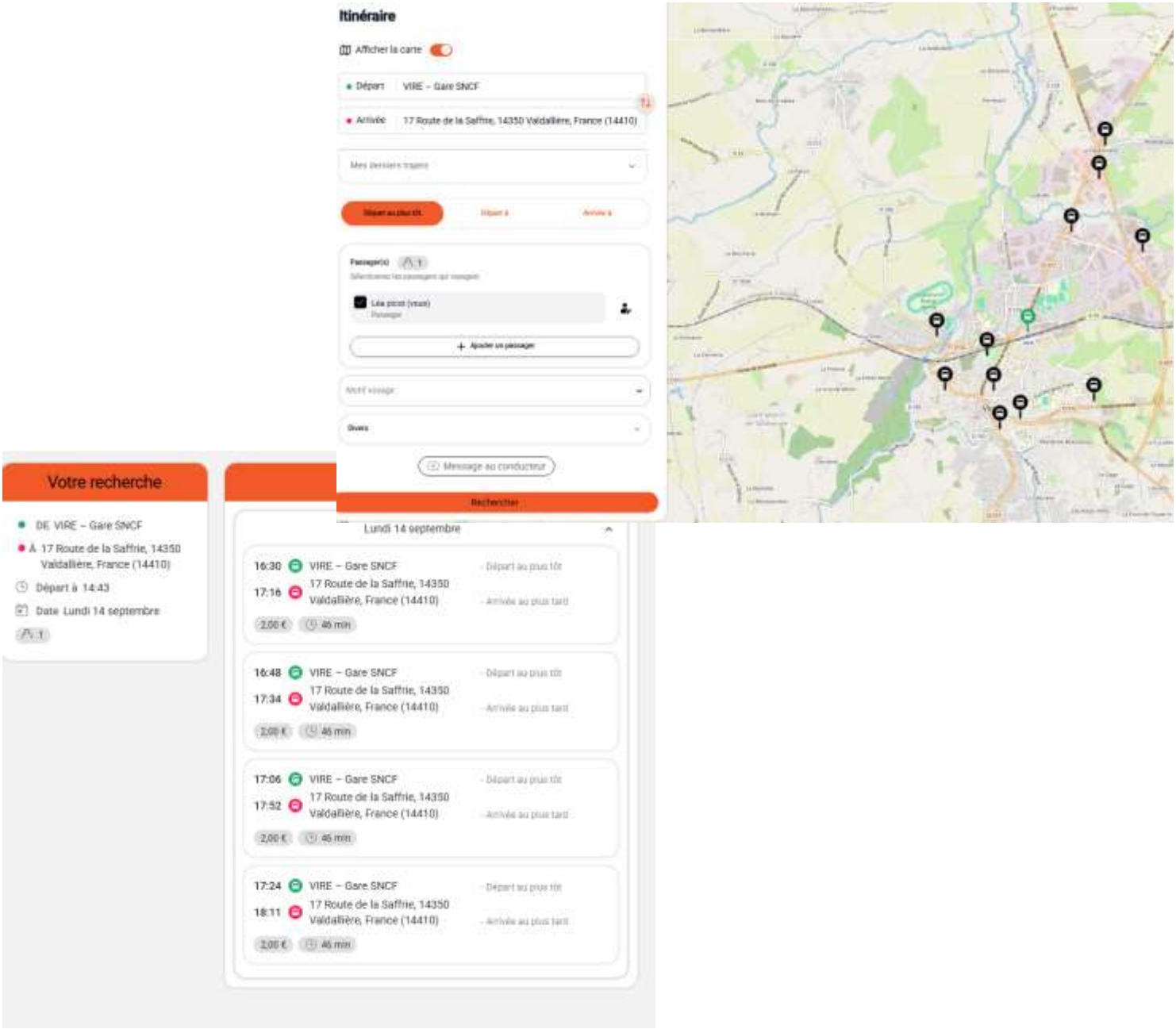

Pour les conducteurs affectés sur le transport à la demande, chacun est équipé d'un téléphone portable. Ils se connectent sur l'interface « Padam Driver » afin d'accéder aux courses qui leur sont dédiées, et accéder aux informations concernant l'heure, l'adresse du domicile du client, le lieu de dépose, et le mode de paiement choisi par le client.



Les exploitants utilisent la plateforme « Padam Management » pour suivre les véhicules en temps réel, contrôler l'utilisation du service et consulter les données relatives aux communes desservies.

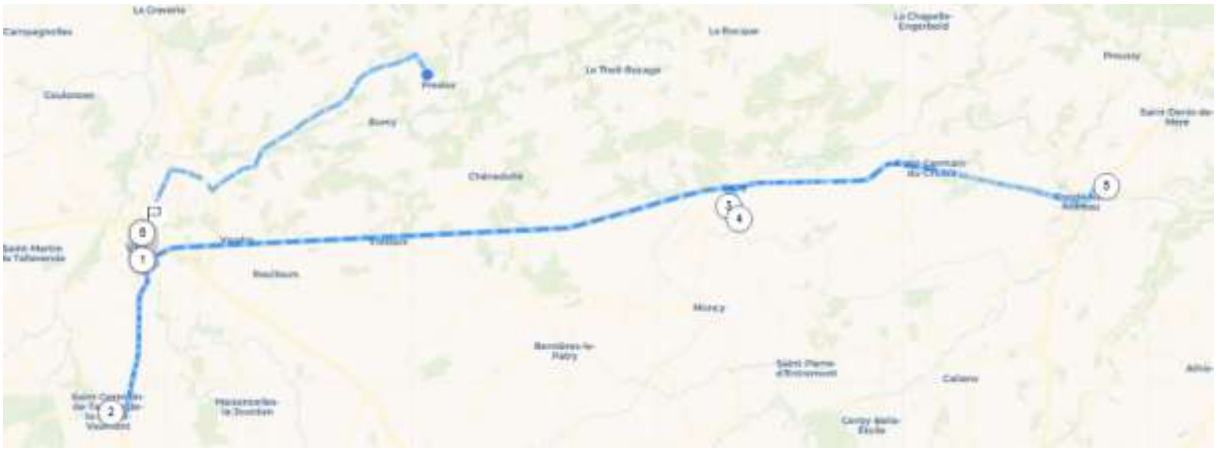



- Moyens matériels

Pour répondre aux besoins de la DSP, les véhicules suivants sont affectés aux différents services.

Type de service	Dénomination des circuits	Immatriculation	Modèle	Année	Capacité
TIVA SCOLAIRE	1P Coulonces / Campagnolles	FK 764 SR	CROSSWAY	09/10/2019	63
	1S Coulonces / Campagnolles				
	2P St Martin de Tallevende / Navette Malraux- St Exupéry	GV 649 BG	AVEURO	30/10/2019	33
	2S St Martin de Tallevende / Navette MFR				
	3P Maisoncelles la Jourdan	CY 306 FB	CROSSWAY	02/09/2013	59
	3S Lande Vaumont / Maisoncelles				
	4P Lande Vaumont	GY 586 SN	IVECO	14/08/2024	63
	4S Lande Vaumont / St Germain de Tallevende + LIGNE C1 + LIGNE F				
	5P St Germain de Tallevende	DV 491 GM	CROSSWAY	27/08/2015	63
	5S St Germain de Tallevende				
	6P Truttemer le Grand / Petit	CK 787 GP	RECREO	31/08/2012	59
	6S Truttemer le Grand / Petit				
	7P Roullours / Vaudry	DV 881 GC	CROSSWAY	27/08/2015	63
	7S Roullours / Maisoncelles / Vaudry				
	8P Vaudry / Roullours	GZ 804 LE	INDCAR	30/09/2024	33
	8S Vaudry				
	10S Retour 18h00 St Germain de Tallevende - Lande Vaumont - Maisoncelles - Roullours - Vaudry	EY 746 SL	FERQUI	29/06/2018	22
	LIGNE AB	CX 286 EA	SPRINTER CITY	23/07/2013	12
	LIGNE C	GQ 876 PR	CROSSWAY	04/08/2023	63
	Navette Quartier Sud	DV 876 BQ	CROSSWAY	17/08/2015	63
TIVA URBAIN		HC 269 JD	CROSSWAY LOW ENTRY	11/03/2025	49
TIVA A LA DEMANDE		HA 791 TC	PEUGEOT	11/12/2024	8
		HA 694 TC	PEUGEOT	11/12/2024	8
		CB 156 PL	RENAULT Master	17/02/2012	7

Nous comptabilisons 12 véhicules pour le Tiva scolaire, 1 véhicule pour le Tiva urbain et 3 véhicules pour le Tiva à la demande.

En 2024, quatre circuits scolaires du soir destinés aux lycéens circulaient les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 18 h : les circuits 9S, 10S, 11S et 12S. À la suite de l'évolution des horaires des écoles primaires, les prises en charge sur les circuits collège et lycée ont été retardées. Trois de ces tournées ont donc été supprimées, seul le circuit 10S fut maintenu en raison d'un aménagement de l'itinéraire pour répondre aux besoins des scolaires sans solution de retour après 18h00.

La grande majorité des véhicules qui effectuent les circuits scolaires, sont régulièrement renouvelés et répondent aux dernières normes réglementaires et environnementales (norme antipollution Euro 6)

Le service Tiva à la demande dispose de trois véhicules, dont deux véhicules électriques et un véhicule thermique équipé d'une plateforme d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

B. SERVICE DELEGUE

- Présentation du réseau et de son maillage

Depuis le 1er septembre 2024, Voyages Robert, groupe Bellier est titulaire de la Délégation de Service Public, contrat signé pour une durée de 5 ans (soit jusqu'au 31 août 2029)

Cette DSP comprend :

1 ligne urbaine, desservant la commune déléguée de Vire

17 circuits scolaires et 8 circuits scolaires Intra Vire

1 service de transport à la demande

- Caractéristiques des lignes

1 ligne urbaine, desservant la commune déléguée de Vire

- 30 points d'arrêts desservis exclusivement sur l 'agglomération de Vire.

-L'amplitude de fonctionnement indiquée pour la ligne urbaine est de 7 h à 20 h.

- Le prix du ticket est de 1 € par trajet.



Les 17 circuits scolaires desservent les communes déléguées de Vire Normandie et Campagnolles. Les circuits du réseau scolaire sont numérotés de 1 à 10.
Les circuits identifiés par la lettre « P » sont destinés aux élèves de maternelle et de primaire. Les circuits identifiés par la lettre « S » sont destinés aux collégiens et aux lycéens.

Communes déléguées / Etablissements Scolaires	N° circuit primaire (pour les maternelles et élémentaires)	N° circuit secondaire (pour les collégiens et lycéens)
• Coulonces • Campagnolles	1P	1S
• St Martin de Tallevende	2P	2S
• Maisoncelles-la-Jourdan	3P	3S 7S 10S
• St Germain de Tallevende (La Lande Vaumont)	4P	3S 4S
	5P	5S 10S
• Truttemer-le-Grand • Truttemer-le-Petit	6P	6S
• Vaudry • Roullours	7P	7S 8S
	8P	10S

▪ Lignes Intra-Vire Etablissements Scolaires : • Ecole Tour aux Raînes / Castel • Ecole St Exupéry / A. Malraux • Ecole St Joseph (Gare Routière) • Collège Emile Maupas • Lycée Marie Curie • Lycée Jean Mermoz • Institut St Jean Eudes (Gare Routière) • M.F.R. La Florie (Avenue de Franceville) • Campus Agricole Tracy • Campus TechnoSup	Navette St Exupéry /André Malraux	AB
		Navette MFR La Florie
	Navette quartier Sud (Castel - Tour aux Raines)	C
		C1
		D
		F

Le réseau comprend également huit circuits scolaires intra-Vire.
Pour les élèves de primaire : navette Quartier Sud et navette Malraux / Saint-Exupéry.

Pour les élèves du secondaire : navettes MFR, AB, C, D, F et C1.

un service de transport à la demande

Accessible pour tous les habitants domiciliés sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau, au départ de leur domicile à destination de l'un de nos 23 points d'arrêt référencés.



- Présentation de l'offre et des évolutions prévues

  - De Janvier 2025 à Aout 2025.



Ligne urbaine : Modification des titres et tarifs sur le réseau urbain.
-Suppression de la vente de carnets tarif social. Le tarif social est exclusivement sur le ticket à l'unité soit 0.50 centimes le voyage au lieu de 1 €.

-Suppression des carnets tarif jeune à 6.50 € et passage du tarif des carnets verts à 6 € au lieu de 7.50 €.

-Diminution des tarifs de la carte mensuelle et de la carte annuelle passant respectivement à 15 € au lieu de 20 € et 150 € au lieu de 200 €.



- De Septembre 2025 à Décembre 2025.

Ligne urbaine : Modification des titres et tarifs sur le réseau urbain

-Remise en place de la vente de carnets tarif social à 3.50 €.

-Suppression du tarif social sur le ticket à l'unité.

-Augmentation du carnet vert à 7 € au lieu de 6 €.

Circuits scolaires : Aucune modification des tarifs des cartes de transport scolaire n'a été apportée pour les rentrées 2024-2025 et 2025-2026.

- Avril 2025

En avril 2025, les horaires du circuit 6P (Truttemer-le-Grand / Truttemer-le-Petit) ont été avancés afin d'améliorer la correspondance avec la navette du circuit 3P à destination de l'école de Maisoncelles-la-Jourdan.

- Novembre 2025

En novembre 2025, l'horaire de retour du circuit 10S, à 18 h, a été adapté pour répondre aux besoins des usagers. À la suite de la réorganisation, la desserte de l'arrêt de la Perrerie, auparavant assurée par le circuit 4S du soir, a été transférée au circuit 10S. Selon les éléments du rapport, cette modification n'a pas entraîné d'incidence financière.

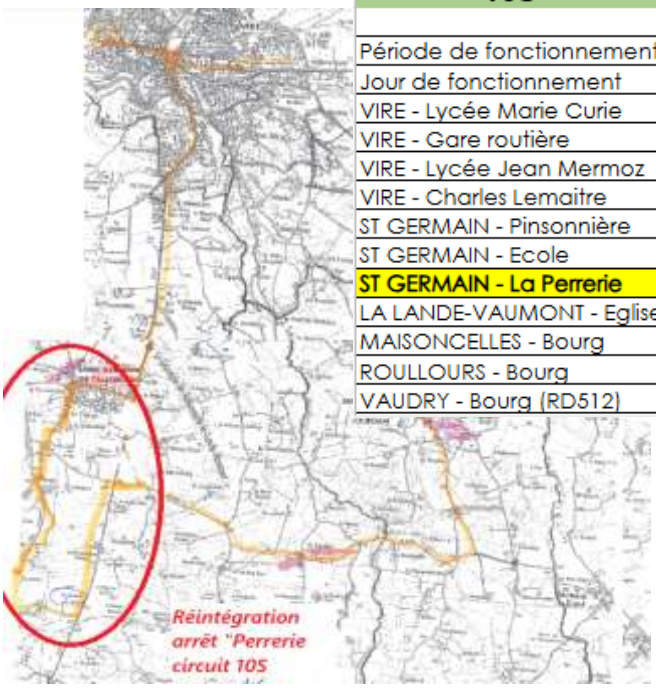

10S MAISONCELLES - ROULLOURS - VAUDRY	
Période de fonctionnement	PS
Jour de fonctionnement	LMJV
VIRE - Lycée Marie Curie	18:08
VIRE - Gare routière	18:12
VIRE - Lycée Jean Mermoz	18:15
VIRE - Charles Lemaitre	18:19
ST GERMAIN - Pinsonnière	18:21
ST GERMAIN - Ecole	18:25
ST GERMAIN - La Perrerie	**18:28**
LA LANDE-VAUMONT - Eglise	**18:38**
MAISONCELLES - Bourg	**18:48**
ROULLOURS - Bourg	**18:58**
VAUDRY - Bourg (RD512)	**19:05**

Modification du circuit scolaire 2S, St Martin de Tallevende, pour desservir deux nouveaux arrêts sur le secteur de Coulonces.





- Décembre 2025

Avancement des horaires du circuit 6S Truttemer-le-Grand / Le petit, de 5 minutes, pour laisser le temps aux enfants scolarisés au Lycée Marie Curie de cheminer à pied jusqu'à leur établissement afin qu'ils n'arrivent pas en retard.

Service de transport à la demande : Un règlement d'utilisation du service Tiva à la demande a été mis en place. Il limite à 12 le nombre de trajets par client afin de favoriser un accès équitable au service.
A la suite des retours des usagers et des professionnels de santé lors des présentations du service Tiva à la demande sur Valdallière, il a été décidé d'ajouter un nouveau point d'arrêt référencé sur ce service : Valdallière – Centre de santé intercommunal.

- Etat des arrêts

Sur le réseau Tiva urbain, l'installation de poubelles à certains arrêts a été proposée afin de limiter l'accumulation de déchets.



Les arrêts « poteau » urbain, sont en mauvais état, pour certains ils ne sont plus équipés de plexiglas pour installer les horaires.

A d'autres places, suite aux travaux, certains poteaux n'ont toujours pas été réinstallés (exemple : La poste, André Halboult)



- Bilan des prestations supplémentaires ou d'assistance à l'Autorité Organisatrice

Dans le cadre de la Semaine de la mobilité, l'entreprise a participé au marché de Bény-Bocage pour présenter le service Tiva à la demande. Ce secteur a été choisi en concertation avec l'Intercom de la Vire au Noireau, car le nombre d'usagers du service est plus faible sur la commune de Souleuvre-en-Bocage.





Dans le cadre de la Semaine de la mobilité, une journée de découverte du service Tiva urbain a été organisée à Vire le samedi 20 septembre 2025. Elle a accueilli 85 clients.

Nous avons participé au salon des seniors à Condé sur Noireau afin de présenter le service du Tiva à la demande. Lors de cette journée d'échange, nous avons rencontré des usagers qui empruntent actuellement le service et qui nous ont fait part de leur satisfaction, et nous avons également pu échanger avec de futurs usagers qui ne connaissaient pas encore le service. Tout le long de la journée, nous avons renseigné 50 potentiels usagers.



C. EVOLUTIONS RELATIVES AU CONTRAT

- Avenants au contrat

Conseil Communautaire du jeudi 25 septembre 2025

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Intercom de la Vire au Noireau
20 rue d'Aignaux
Vire
14500 VIRE NORMANDIE
Courriel : marches.publics@virenormandie.fr
Adresse internet du profil acheteur : http://agysoft.marches-publics.info

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2025

Représenté par : Catherine GOURNEY LECONTE, Présidente

B - Identification du titulaire de la délégation de service public

Voyages ROBERT
16 Place de la Gare - Vire
14500 VIRE NORMANDIE
Courriel : romain.bellier@bellier-voyages.com
Tél. : 02.31.68.51.12
SIRET : 410 580 179 00019

C - Objet de la délégation de service public

- Objet de la délégation de service public :

Délégation de service public relative à l'exploitation du réseau de transport public et des mobilités

- Date de la notification de la délégation de service public : 29 août 2024
- Durée d'exécution de la délégation de service public : 5 ans (du 1er septembre 2024 au 31 août 2029).
- Contribution forfaitaire de la délégation de service public (Hors TAD) :
  - Montant HT : 4 396 986 € HT
- Contribution forfaitaire de la délégation de service public (TAD) :
  - Montant HT : 781 969 € HT

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

1° modification : **Evolution des arrêts de lignes scolaires**

Certains circuits scolaires évoluent afin de répondre au besoin des usagers :

1. **Circuit 1P – Coulonces / Campagnolles :**

   a. *Depuis le 04/11/2024*, intégration d'un nouvel arrêt « Le Buisson – Coulonces » afin de supprimer le cheminement d'élèves jusqu'à l'arrêt actuellement le plus proche « Coulonces – Brocherie ».

2. **Circuit 3P – Maisoncelles-La-Jourdan :**

   a. *Depuis le 04/11/2024*, les horaires de prise en charge le matin sont avancés de 10 minutes, avec un départ à 8h02 de l'arrêt « Maisoncelles – Basinière », afin de respecter les horaires d'école.

3. **Circuit 3S - La Lande Vaumont / Maisoncelles-La-Jourdan :**

   a. *Depuis le 04/11/2024*, les horaires de prise en charge, le soir, à l'arrêt de « Lycée Marie Curie » sont décalés de 22 minutes soit un départ à 18h08 (au lieu de 17h46).

4. **Circuit 4S – St Germain de Tallevende (La Lande Vaumont):**

   a. *Depuis le 18/10/2024*, les horaires de prise en charge sont avancés de 2 minutes le matin, avec un départ à 7h00 de l'arrêt « St Germain – Pinsonnière », afin de respecter l'enchaînement des horaires avec le circuit 4P – St Germain de Tallevende (La Lande Vaumont).

   b. *Depuis le 18/10/2024*, les horaires de prise en charge le soir sont avancés de 8 minutes, avec un départ à 17h45 du lycée Jean Mermoz, au lieu de 17h53, afin de fluidifier la circulation des autocars aux abords du Lycée Jean Mermoz et du Collège Emile Maupas.

   c. Depuis le 26/11/2024, l'horaire de départ du mercredi midi est modifié de 1 minute, avec un départ à 12h52, afin de permettre la correspondance avec le circuit E – Champ de Tracy / Gare Routière.

5. **Circuit 4P – St Germain de Tallevende (La Lande Vaumont) :**

   a. *Depuis le 18/10/2024*, les horaires de prise en charge sont avancés de 5 minutes le matin, avec un départ à 8h10 « **Vire – Ste Anne** », afin de garantir le respect des horaires scolaires.

6. **Circuit 5S - Saint Germain de Tallevende :**

   a. *Depuis le 16/09/2024*, intégration d'un nouvel arrêt « St Germain – La Ruaudière Radoult », afin de supprimer le cheminement d'élèves jusqu'à l'arrêt actuellement le plus proche « St Germain - Les Louvetières ».

   b. *Depuis le 18/10/2024*, avance des horaires de prise en charge de 4 minutes le matin, avec un départ à 6h37 à l'arrêt « St germain – La Guertière » afin d'assurer l'enchainement avec le circuit 5P – St Germain de Tallevende.

7. **Circuit 5P – St Germain de Tallevende :**

   a. *Depuis le 18/10/2024*, les horaires de prise en charge sont avancés de 6 minutes le matin, avec un départ à 8h10 de l'arrêt « Vire – Ste Anne », afin de respecter les horaires d'école.

8. **Circuit 6S – Truttemer- le-Grand :**

   a. *Depuis le 16/09/2024*, Intégration de l'arrêt « Truttemer-le-Grand – La Pouverie », arrêt déjà existant et matérialisé sur le circuit primaire.

9. **Circuit 6P – Truttemer le Grand** :

   a. *Depuis le 22/04/2025*, les horaires de prise en charge des élèves sont avancés de 2 minutes, avec un départ à 8h00 de l'arrêt « Truttemer-Le-Grand – Renaudière » afin de permettre au circuit 3P d'assurer la correspondance vers l'école de Maisoncelles-La-Jourdan tout en respectant les horaires d'école.

10. **Circuit 7P Roullours / Vaudry:**

   a. *Depuis le 04/11/2024*, intégration de l'arrêt « Roullours – Haut Catel ».

11. **Circuit 7S Roullours / Maisoncelles-La-Jourdan :**

   a. *À partir du 01/09/2025*, sera intégré l'arrêt « Roullours – Haut Catel ».

12. **Circuit 8S – Vaudry / Roullours :**

   a. *Depuis le 04/11/2024*, intégration d'un nouvel arrêt « Roullours – Belle Place » pour supprimer le cheminement d'élèves jusqu'à l'arrêt actuel « Roullours – Mabon ».

13. **Circuit 10S – Retour 18H :**

   a. *Depuis le 02/12/2024*, intégration de l'arrêt « St Germain - Pinsonnière » avec modification du sens de circulation du circuit : St Germain ⇨ La Lande Vaumont ⇨ Maisoncelles ⇨ Roullours ⇨ Vaudry.

14. **Ligne Intra-Vire – AB (Aller) / A2 (retour) :**

   a. *Depuis le* 04/11/2024, les horaires de prise en charge des élèves le matin sur la ligne AB sont modifiés, avec un départ à 7h12 de l'arrêt « Vire – La Lauvière », afin d'intégrer le transport des élèves vers le Collège Maupas, anciennement scolarisés au Collège du Val de Vire.

   b. *Depuis le 04/11/2024*, le sens de la desserte des établissements scolaires le mercredi midi sur la ligne A2 est modifié pour prendre en charge les élèves du Collège Maupas en dernier.

   c. *Depuis le 06/01/2025* sur la ligne A2 (retour), l'arrêt « VIRE – Collège du Val de Vire » n'est plus desservi. Aucun élève ne descend à cet arrêt.

   d. *À partir du 01/09/2025*, la ligne A2, qui correspond actuellement au trajet « retour » de la ligne AB, sera intégrée au parcours « aller » de la ligne AB afin d'en améliorer la lisibilité.

➤ **Ces créations d'arrêts n'entraînent aucune incidence financière et aucun impact kilométrique sur le calcul actuel de la Contribution Forfaitaire de la délégation de service public (hors TAD).**

2° modification : **Evolution de la ligne urbaine**

1. **Ligne urbaine :**
   a. *Depuis le 04/12/2024*, l'arrêt « Les Mancellières » devient uniquement un arrêt de dépose, en raison des risques d'accident liés à la pause obligatoire en fin de circuit. Le début de la ligne est désormais à l'arrêt « Atlacomulco », où la pause réglementaire est également effectuée.

➤ **Cette modification n'entraîne aucune incidence financière et aucun impact kilométrique sur le calcul actuel de la Contribution Forfaitaire de la délégation de service public (hors TAD).**

3° modification : **Modification de la date de début d'exécution du service de Transport à la Demande** :

Initialement prévu dès le début d'exécution de la présente DSP, d'un commun accord entre l'Autorité Délégante et le délégataire, le service de Transport à la Demande a été effectif au 04/11/2024 (initialement prévu au 01/09/2024), au motif d'assurer une communication opérationnelle dès le lancement et de prendre en main les outils techniques nécessaires afin d'assurer la qualité de ce nouveau service.
L'autorité délégante renonce à l'application des pénalités P3 prévues au contrat de DSP et dues en cas de constatation d'un service non exécuté du fait du délégataire, concernant ladite inexécution du service de TAD pendant deux mois (service débuté au 4 novembre 2024 au lieu du 1er septembre 2024).
Les raisons ayant menées à la renonciation aux pénalités P3 sont les suivantes :

- Absence d'un logiciel métier efficient et opérationnel dans des délais impartis très courts ;
- Absence de mise à disposition possible des véhicules nécessaires à l'exécution du service de TAD dans des délais contraints ;
- Communication parcellaire de l'autorité délégante concernant son souhait de déclencher l'option portant sur le TAD dès le début de la DSP.

4° modification : **Intégration de nouveaux arrêts de dépose du service de Transport à la Demande :**

a. *Depuis le 03/12/2024*, nouvel arrêt de dépose : Landelles et Coupigny – Le bourg.

b. *Depuis le 04/04/2025*, nouvel arrêt de dépose : Condé en Normandie – Pôle de santé Vaullegeard

5° modification : **Incidence sur la contribution forfaitaire**

1. Il est proposé de modifier la contribution financière forfaitaire en prenant en considération la mise en service du transport à la demande à compter du 04/11/2024 et non du 01/09/2024. Ainsi, la durée d'exécution du service est réduite de 2 mois passant de 60 mois à 58 mois. Au cours de l'année 2024, les ambitions commerciales sont donc réduites de moitié, les charges ainsi que les recettes escomptées.

2. Une erreur matérielle s'était aussi glissée au niveau du total des charges 2029 du service du Transport à la Demande. Le total des charges annoncé à un montant de 149 295 € est à remplacer par un total de charges prévues en 2029 à un montant de **106 545 €**. Cette modification implique une modification du CFF 2029 qui passe à un montant de **91 878 €.**

Le compte d'exploitation prévisionnel du service de Transport à la Demande est mis à jour en Annexe 1

➤ **Ces modifications entraînent une incidence financière sur le calcul actuel de la Contribution Forfaitaire de la délégation de service public (TAD).**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de la délégation de service public :

☐ Non ☒ Oui

- Répercussion des avenants sur l'exploitation du service

L'avenant n°1 formalise, les créations d'arrêts sans entrainer d'incidence financière ni d'impact kilométrique. Nous avons seulement procédé à une actualisation des grilles horaires pour les circuits concernés.

L'avenant n°1 formalise, la modification de l'usage de l'arrêt « Les Mancellières » désormais utilisé comme lieu de dépose et non plus comme lieu de reprise .en lieu de dépose. Cette modification n'entraîne aucune incidence financière ni aucun impact kilométrique. Elle permet également de remédier à la gêne occasionnée aux automobilistes par le stationnement du bus à cet arrêt lors de sa pause, celui-ci pouvant gêner l'accès au rond-point.

L'avenant n°1 formalise une rectification sur le total des charges du service Tiva à la demande pour l'année 2029. Cette rectification implique une modification de la contribution financière forfaitaire.

- Mise à jour des annexes au contrat

Le contrat de base sera modifié comme suit en € HT :

Montant de la DSP (contrat initial et avenant 1) - Hors TAD

Prestations		2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Contrat de base	CHARGES							
	Coûts kilométriques	64 664	170 374	168 625	167 033	165 132	105 711	841 539 €
	Coût personnels de conduite	123 696	327 182	322 854	319 480	316 244	201 738	1 611 193 €
	Coût des véhicules	63 401	190 204	190 204	190 204	190 204	126 803	951 020 €
	Charges de communication	35 007	20 389	20 707	25 447	26 666	10 842	139 058 €
	Frais généraux	71 197	188 564	188 189	187 890	187 633	123 615	947 088 €
	Charges de structure	6 733	20 200	20 200	20 200	20 200	13 467	101 000 €
	Autres	11 070	33 204	33 185	33 163	33 160	22 067	165 849 €
	Total	**375 769 €**	**950 117 €**	**943 964 €**	**943 417 €**	**939 239 €**	**604 242 €**	**4 756 748 €**
	RECETTES							
	Total	27 627 €	71 032 €	71 632 €	72 223 €	72 725 €	44 522 €	359 761 €
	CONTRIBUTION FORFAITAIRE – Contrat de Base							
	Total	**348 143 €**	**879 085 €**	**872 332 €**	**871 194 €**	**866 514 €**	**559 720 €**	**4 396 987 €**

5

Incidence financière Avenant 1

Kilomètres commerciaux	Objet modification	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
	Total KM commerciaux - contrat de base	72 808	192 282	190 364	188 630	186 473	119 482	950 039
1P – Coulonces / Campagnolles	Variation des km à charge et à vide suite nouvel arrêt « Coulonces - Le Buisson » (D.1.a)	0	0	0	0	0	0	0
3P – Maisoncelles-La-Jourdan	Variation des km à charge et à vide suite avance des horaires du matin (D.2.a)	0	0	0	0	0	0	0
3S – La Lande Vaumont / Maisoncelles	Variation des km à charge et à vide suite à la modification des horaires du soir.(D.3.a)	0	0	0	0	0	0	0
4S – St Germain de Tallevende	Variation des km à charge et à vide suite à l'avance des horaires du matin, (D.4.a) à l'avance des horaires du soir (D.4.b) et modification des horaires le mercredi midi (D.4.c)	0	0	0	0	0	0	0
4P – St Germain de Tallevende	Variation des km à charge et à vide suite à l'avance des horaires du matin. (D.5.a)	0	0	0	0	0	0	0
5S – Saint Germain de Tallevende	Variation des km à charge et à vide suite nouvel arrêt « St Germain - La Ruaudière Radoult (D.6.a) et avance des horaires du matin (D.6.b)	0	0	0	0	0	0	0
5P – St Germain de Tallevende	Variation des km à charge et à vide suite à l'avance des horaires du matin. (D.7.a)	0	0	0	0	0	0	0
6S – Truttemer-le-Grand	Variation des km à charge et à vide suite nouvel arrêt « Truttemer-Le-Grand – La Pouverie » (D.8.a)	0	0	0	0	0	0	0
6P – Truttemer-le-Grand	Variation des km à charge et à vide suite avance des horaires matin pour assurer la correspondance avec circuit 3P. (D.9.a)	0	0	0	0	0	0	0

6

7P – Roullours / Vaudry	Variation des km à charge et à vide suite nouvel arrêt « Roullours – Haut Catel » (D.10.a)	0	0	0	0	0	0	0
7S – Roullours / Maisoncelles	Variation des km à charge et à vide suite nouvel arrêt « Roullours – Haut Catel » (D.11.a)	0	0	0	0	0	0	0
8S – Vaudry / Roullours	Variation des km à charge et à vide suite nouvel arrêt « Roullours – Belle Place ».(D.12.a)	0	0	0	0	0	0	0
10S – Retour 18h	Variation des km à charge et à vide suite intégration dans ce circuit « St Germain – Pinsonnière » et modification du sens de circulation (D.13.a)	0	0	0	0	0	0	0
AB (aller) / A2 (retour)	Variation des km à charge et à vide suite avance des horaires du matin sur le circuit (D.14.a) et modification sens de circulation le mercredi midi, (D.14.b) suppression de l'arrêt « Vire – Collège du Val de Vire » (D.14.c) et intégration de la ligne A2 à la ligne AB. (D.14.d)	0	0	0	0	0	0	0
Variation globale du nombre de km suite avenant 1		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Variation annuelle du nombre de km en %		**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**
Dispositions de l'article 5.4 du contrat applicables *(Pas de modification de la contribution financière moins de 2% de variation annuelle)*		**Pas d'incidence sur la contribution financière**						
Nombre de km à prendre en compte pour la modification de la contribution forfaitaire	*Urbain*	0	0	0	0	0	0	0
	Scolaire	0	0	0	0	0	0	0
Prix kilométriques de roulage (suivant Annexe 8 au contrat -CEP Consolidation)	*Suivant véhicule*	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Plus-value de l'avenant 1 liée à la variation du nombre de km		**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**

7

Heures commerciales	Objet modification	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
	Total Heures commerciales - contrat de base	**3 206**	**8 518**	**8 439**	**8 369**	**8 272**	**5 313**	**42 118**
1P – Coulonces / Campagnolles	Variation des heures commerciales suite nouvel arrêt « Coulonces - Le Buisson » (D.1.a)	0	0	0	0	0	0	0
3P – Maisoncelles-La-Jourdan	Variation des heures commerciales suite avance des horaires du matin (D.2.a)	0	0	0	0	0	0	0
3S – La Lande Vaumont / Maisoncelles	Variation heures commerciales suite à la modification des horaires du soir.(D.3.a)	0	0	0	0	0	0	0
4S – St Germain de Tallevende	Variation des heures commerciales suite à l'avance des horaires du matin, (D.4.a) à l'avance des horaires du soir (D.4.b) et modification des horaires le mercredi midi (D.4.c)	0	0	0	0	0	0	0
4P – St Germain de Tallevende	Variation des heures commerciales suite à l'avance des horaires du matin. (D.5.a)	0	0	0	0	0	0	0
5S – Saint Germain de Tallevende	Variation des heures commerciales suite nouvel arrêt « St Germain - La Ruaudière Radoult (D.6.a) et avance des horaires du matin (D.6.b)	0	0	0	0	0	0	0
5P – St Germain de Tallevende	Variation des heures commerciales suite à l'avance des horaires du matin. (D.7.a)	0	0	0	0	0	0	0
6S – Truttemer-le-Grand	Variation des heures commerciales suite nouvel arrêt « Truttemer-Le-Grand – La Pouverie » (D.8.a)	0	0	0	0	0	0	0
6P – Truttemer-le-Grand	Variation des heures commerciales suite avance des horaires matin pour assurer la correspondance avec circuit 3P. (D.9.a)	0	0	0	0	0	0	0
7P – Roullours / Vaudry	Variation des heures commerciales suite nouvel arrêt « Roullours – Haut Catel » (D.10.a)	0	0	0	0	0	0	0
7S – Roullours / Maisoncelles	Variation des heures commerciales suite nouvel arrêt « Roullours – Haut Catel » (D.11.a)	0	0	0	0	0	0	
8S – Vaudry / Roullours	Variation des heures commerciales suite nouvel arrêt « Roullours – Belle Place ».(D.12.a)	0	0	0	0	0	0	0
10S – Retour 18h	Variation des heures commerciales suite intégration dans ce circuit « St Germain – Pinsonnière » et modification du sens de circulation (D.13.a)	0	0	0	0	0	0	
AB (aller) / A2 (retour)	Variation des heures commerciales suite avance des horaires du matin sur le circuit (D.14.a) et modification sens de circulation le mercredi midi, (D.14.b) suppression de l'arrêt « Vire – Collège du Val de Vire » (D.14.c) et intégration de la ligne A2 à la ligne AB. (D.14.d)	0	0	0	0	0	0	0
Variation globale du nombre d'heures de conduite suite avenant 1		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Nombre d'heures à prendre en compte pour la modification de la contribution forfaitaire	*Régulière*	0	0	0	0	0	0	**0**
	Scolaire	0	0	0	0	0	0	**0**
Prix unitaire de l'heure de conduite (suivant Annexe 8 au contrat -CEP Consolidation)	*Régulière*	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	**0 €**
	Scolaire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	**0 €**
Plue-value de l'avenant 1 liée à la variation du nombre d'heures de conduite		**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**

Frais généraux, marges et aléas - 26 % (suivant Annexe 8 au contrat - CEP Consolidation)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total Charges liées à l'avenant 1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Nombre de km supplémentaires générés par l'avenant 1	0	0	0	0	0	0	0
Montant des recettes par km supplémentaire (suivant Annexe 8 au contrat - CEP Consolidation)	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€
Total Recettes générées par l'avenant 1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Montant total de l'avenant 1 (hors TAD)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Montant de la contribution financière avec frais généraux	348 143 €	879 085 €	872 332 €	871 194 €	866 514 €	559 720 €	4 396 987 €

Montant de la DSP (contrat initial et avenant 1) – Transport à la Demande (TAD)

Contrat de base								
Prestations		2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
KM	Total KM commerciaux - contrat de base – Plancher	16 667	50 000	50 000	50 000	50 000	33 333	250 000
	Total KM commerciaux - contrat de base – Plafond	33 333	100 000	100 000	100 000	100 000	66 667	500 000
CHARGES	Coûts kilométriques	4 980	14 940	14 940	14 940	14 940	9 960	74 700 €
	Coût personnels de conduite	22 514	67 541	67 541	67 541	67 541	45 027	337 705 €
	Coût des véhicules	8 363	25 090	25 090	25 090	25 090	16 727	125 450 €
	Charges réservation / information	27 000	19 000	19 000	19 000	19 000	12 667	115 667 €
	Frais généraux	8 982	26 946	26 946	26 946	26 946	17 964	134 730 €
	Charges de structure	600	1 500	1 500	1 500	1 500	1 200	7 800 €
	Autres	1 500	3 500	4 500	4 500	4 500	3 000	21 500 €
	Total	73 939	158 517	159 517	159 517	159 517	149 295	860 302 €
RECETTES		2 067 €	10 000 €	13 600 €	16 000 €	22 000 €	14 667 €	78 334 €
CONTRIBUTION FORFAITAIRE – Contrat de Base								
Sur base des KM Plancher		71 872 €	148 517 €	145 917 €	143 517 €	137 517 €	134 629 €	781 969 €

Incidence financière Avenant 1 – Transport à la demande

Objet modification			2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
KM	Total KM commerciaux - Avenant 1	Plancher	8 333	50 000	50 000	50 000	50 000	33 333	241 666
		Plafond	16 667	100 000	100 000	100 000	100 000	66 667	483 334
Variation globale du nombre de km suite avenant 1			8334	0	0	0	0	0	8334
Variation annuelle du nombre de km (en %)			-50%	0%	0%	0%	0%	0%	-3%
CHARGES	Coûts kilométriques	Contrat de base	4 980	14 940	14 940	14 940	14 940	9 960	74 700
		Avenant 1	-2 490						-2 490
	Coût personnels de conduite	Contrat de base	22 514	67 541	67 541	67 541	67 541	45 027	337 705
		Avenant 1	-14 071						-14 071
	Coût des véhicules	Contrat de base	8 363	25 090	25 090	25 090	25 090	16 727	125 450
		Avenant 1	-4 181						-4 181
	Charges réservation / information	Contrat de base	27 000	19 000	19 000	19 000	19 000	12 667	115 667
		Avenant 1	0						0
	Frais généraux	Contrat de base	8 982	26 946	26 946	26 946	26 946	17 964	134 730
		Avenant 1	-1 437	0	0	0	0	0	-1 437
	Charges de structure	Contrat de base	600	1 500	1 500	1 500	1 500	1 200	7 800
		Avenant 1	0	0	0	0	0	0	0
	Autres	Contrat de base	1 500	3 500	4 500	4 500	4 500	3 000	21 500
		Avenant 1	-750	0	0	0	0	0	-750
	Total	**Contrat de base**	**73 939**	**158 517**	**159 517**	**159 517**	**159 517**	**149 295**	860 302
		Avenant 1	**-22 929**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-42 750**	**-65 679**
RECETTES		**Contrat de base**	2 067 €	10 000 €	13 600 €	16 000 €	22 000 €	14 667 €	78 334,00 €
		Avenant 1	- 1 034 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- 1 034,00 €

D.S.P. Concession de service Public du Réseau de Transport Public Urbain et des Mobilités - CDC23021- Transport à la Demande	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Contrat de base	71 872 €	148 517 €	145 917 €	143 517 €	137 517 €	134 629 €	781 969 €
Montant total de l'avenant 1	- 21 895 €	0 €	0 €	0 €	0 €	- 42 750 €	- 64 645 €
Nouveau montant de la Contribution Forfaitaire - Contrat de Base + Avenant 1 (sur la base des KM plancher)	49 977 €	148 517 €	145 917 €	143 517 €	137 517 €	91 879 €	717 324 €

D. LE TRANSPORT SCOLAIRE : TIVA_SCOLAIRE

1. CHIFFRES CLES ET RATIOS DE PRODUCTIVITE :

- Kilomètres parcourus totaux (kilomètres commerciaux)

➢ De Janvier à Juillet 2025 totaux sur la période, par circuit scolaire primaire et circuit secondaire

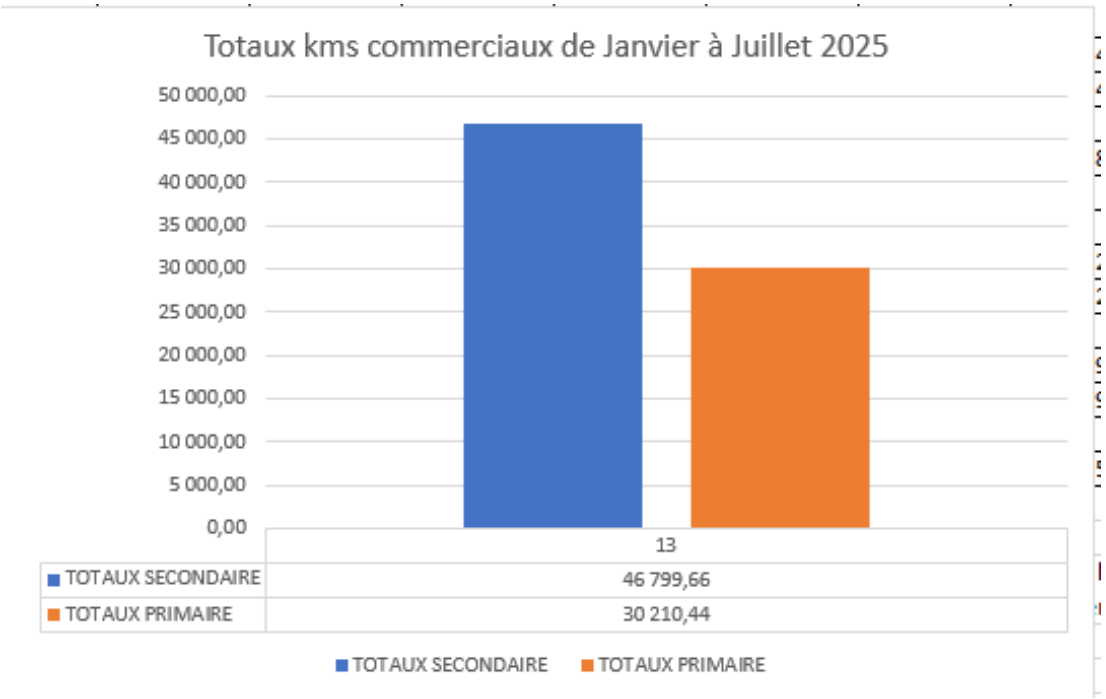

➢ De Septembre à Décembre 2025 totaux sur la période, par circuit scolaire primaire et circuit secondaire

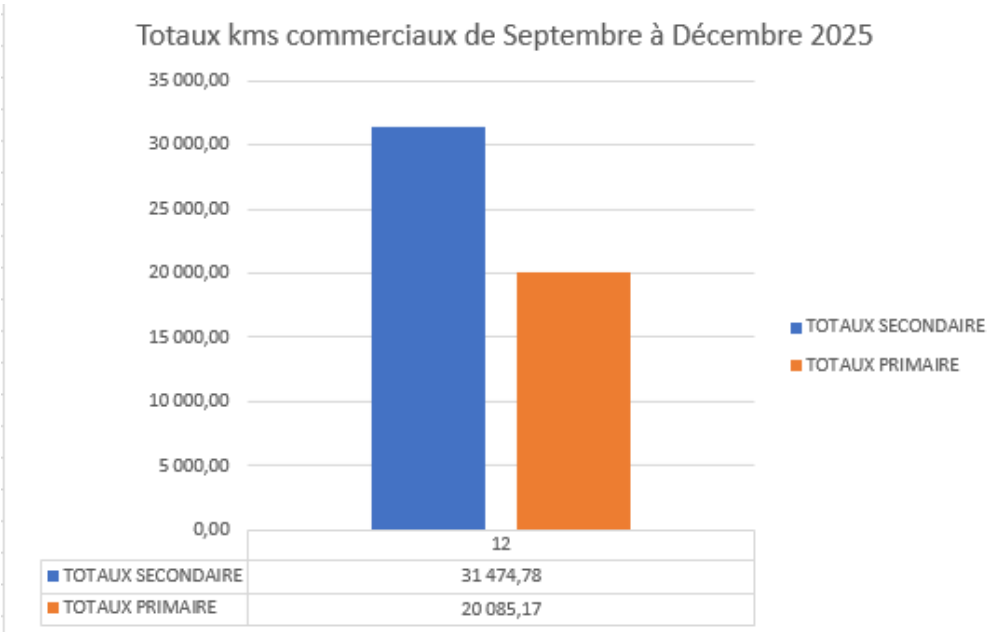

- Evolution du parc de véhicules

Type de service	Dénomination des circuits	Immatriculation	Modèle	Année	Capacité
TIVA SCOLAIRE	1P Coulonces / Campagnolles	FK 764 SR	CROSSWAY	09/10/2019	63
	1S Coulonces / Campagnolles				
	2P St Martin de Tallevende / Navette Malraux- St Exupéry	GV 649 BG	AVEURO	30/10/2019	33
	2S St Martin de Tallevende / Navette MFR				
	3P Maisoncelles la Jourdan	CY 306 FB	CROSSWAY	02/09/2013	59
	3S Lande Vaumont / Maisoncelles				
	4P Lande Vaumont	GY 586 SN	IVECO	14/08/2024	63
	4S Lande Vaumont / St Germain de Tallevende + LIGNE C1 + LIGNE				
	5P St Germain de Tallevende	DV 491 GM	CROSSWAY	27/08/2015	63
	5S St Germain de Tallevende				
	6P Truttemer le Grand / Petit	CK 787 GP	RECREO	31/08/2012	59
	6S Truttemer le Grand / Petit				
	7P Roullours / Vaudry	DV 881 GC	CROSSWAY	27/08/2015	63
	7S Roullours / Maisoncelles / Vaudry				
	8P Vaudry / Roullours	GZ 804 LE	INDCAR	30/09/2024	33
	8S Vaudry				
	10S Retour 18h00 St Germain de Tallevende - Lande Vaumont - Maisoncelles - Roullours - Vaudry	EY 746 SL	FERQUI	29/06/2018	22
	LIGNE AB	CX 286 EA	SPRINTER CITY	23/07/2013	12
	LIGNE C	GQ 876 PR	CROSSWAY	04/08/2023	63
	Navette Quartier Sud	DV 876 BQ	CROSSWAY	17/08/2015	63

Douze véhicules sont affectés aux circuits primaires, secondaires et aux lignes intra-Vire dans le cadre de la DSP.

2. PERFORMANCE DE L'EXPLOITATION

- Bilan du kilométrage réalisé par ligne et par véhicule

➢ De Janvier à Juillet 2025 totaux sur la période, par circuit scolaire primaire et circuit secondaire / réemploi de car.

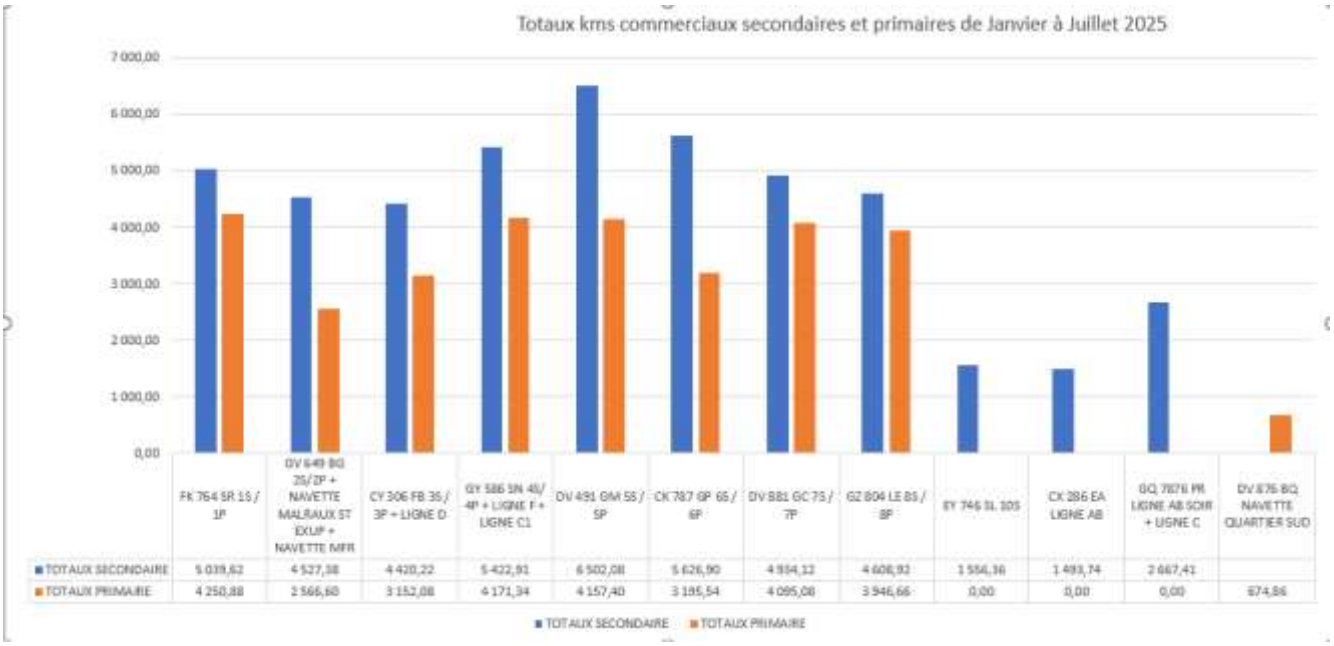

➢ De Septembre à Décembre 2025 totaux sur la période, par circuit scolaire primaire et circuit secondaire / réemploi de car.

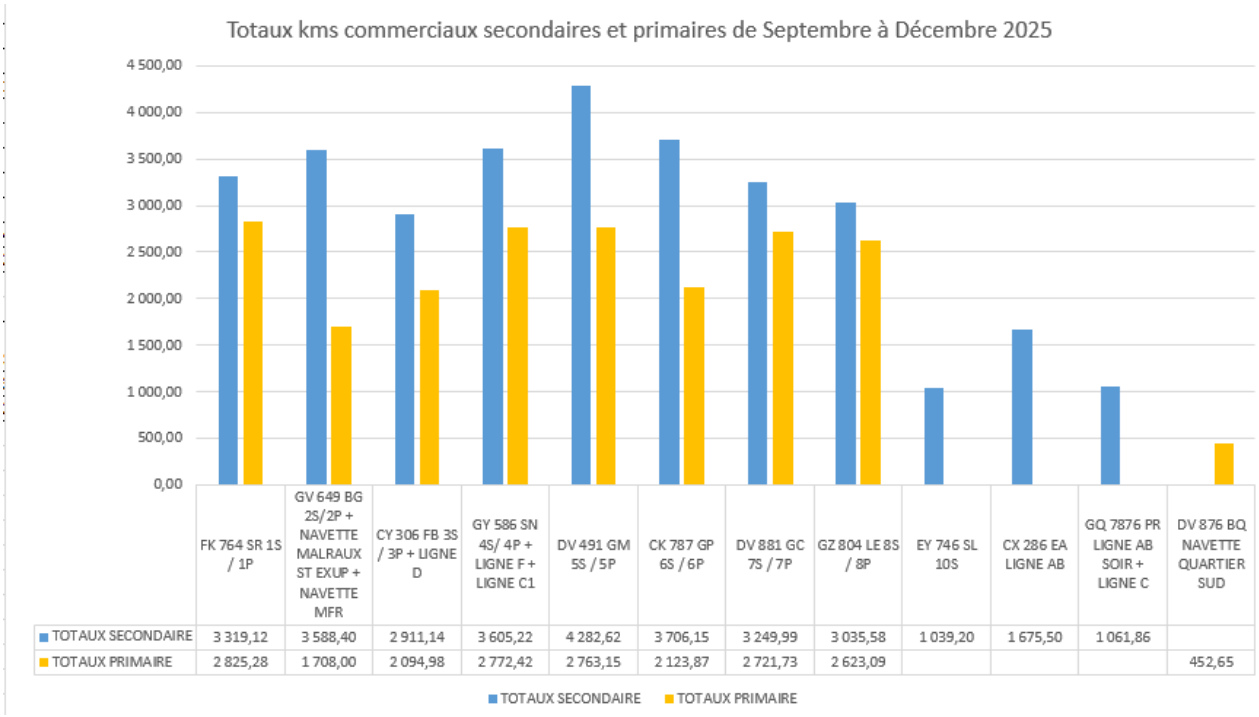

- Fréquentation par circuit empruntés

	SECTEUR	CIRCUIT	2024-2025 Nbr d'élève affecté par circuit fin d'année scolaire	2025-2026 Nbr d'élève affecté par circuit AU 31/12/2025	Différence
LIGNE SCOLAIRE VIRE NORMANDIE ET CAMPAGNOLLES	Coulonces / Campagnlles	1S	39	32	-7
		1P	48	46	-2
	St Martin de Tallevende	2S	18	20	2
		2P	3	3	0
	Maisoncelles / La Lande Vaumont	3S	22	20	-2
		3P	42	44	2
	St Germain de Tallevende / Lande Vaumont	4S	45	48	3
		4P	11	7	-4
	St Germain de Tallevende	5S	40	30	-10
		5P	7	2	-5
	Truttemer le Grand / Le Petit	6S	27	35	8
		6P	24	24	0
	Vaudry / Roullours	7S	23	23	0
		7P	17	19	2
	Vaudry	8S	6	8	2
		8P	31	33	2
	St Germain / Lande Vaumont / Roullours / Maisoncelles / Vaudry	10S	28	30	2
TOTAUX LIGNE SCOLAIRE VIRE NORMANDIE			431	424	-7
LIGNE INTRA-VIRE		AB	75	59	-16
		C	27	22	-5
		D	3	3	0
TOTAUX LIGNE INTRA VIRE			105	84	-21
NAVETTE INTERIEUR		MFR	35	41	6
NAVETTE INTERIEUR		NAVETTE QUARTIER SUD	12	14	2
NAVETTE INTERIEUR		NAVETTE MALRAUX/ST EXUPERY	61	43	-18
TOTAUX NAVETTE			108	98	-10
			644	606	-38

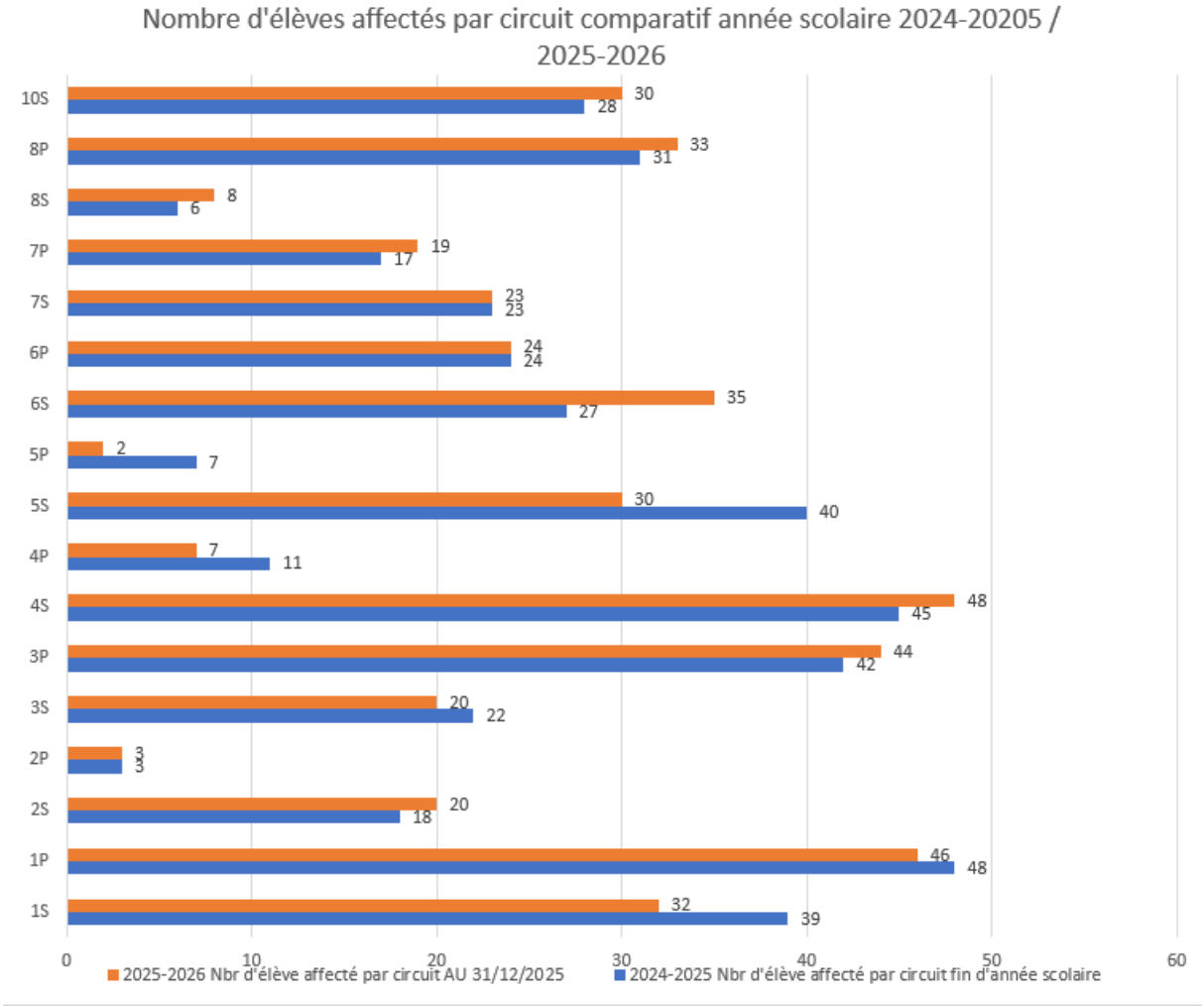
Nombre d'élèves affectés par circuit comparatif année scolaire 2024-20205 / 2025-2026
10S 30 28
8P 33 31
8S 8 6
7P 19 17
7S 23 23
6P 24 24
6S 35 27
5P 2 7
5S 30 40
4P 7 11
4S 48 45
3P 44 42
3S 20 22
2P 3 3
2S 20 18
1P 46 48
1S 32 39
0 10 20 30 40 50 60
2025-2026 Nbr d'élève affecté par circuit AU 31/12/2025
2024-2025 Nbr d'élève affecté par circuit fin d'année scolaire

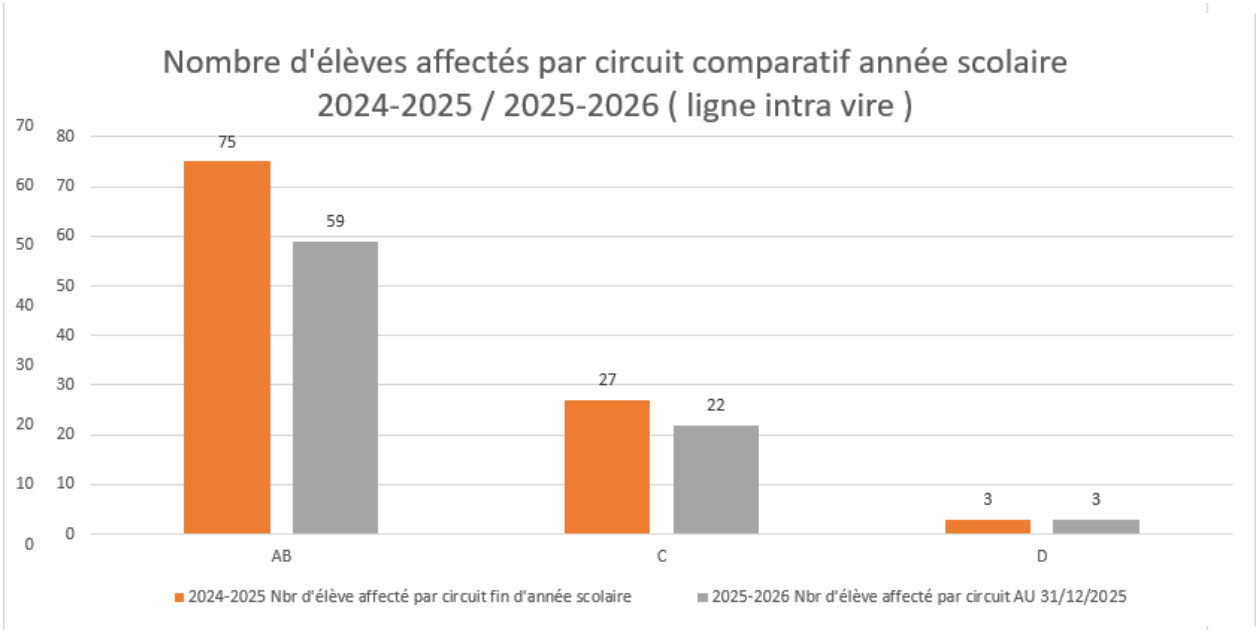
Nombre d'élèves affectés par circuit comparatif année scolaire 2024-2025 / 2025-2026 (ligne intra vire)
70 80
60 70
50 60
40 50
30 40
20 30
10 20
0 10
0
75
59
27
22
3
3
AB
C
D
2024-2025 Nbr d'élève affecté par circuit fin d'année scolaire
2025-2026 Nbr d'élève affecté par circuit AU 31/12/2025

3. BILAN COMMERCIAL

- Nombre de titres de transports vendus par type de titre

➢ De Janvier à Juillet 2025

Les titres de transports délivrés en cours d'année sur la période de Janvier à Juillet 2025 concernent des inscriptions pour la fin de l'année scolaire 2024-2025.

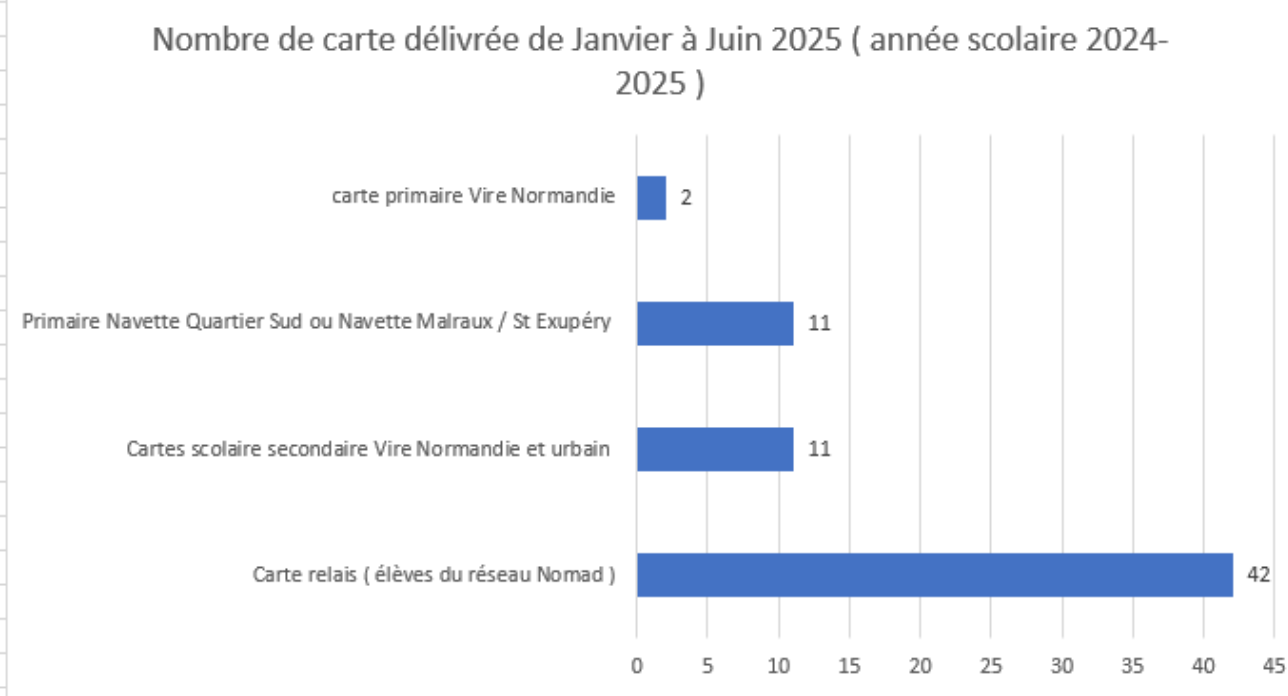

Concernant la vente de ticket à l'unité sur les circuits scolaire Vire Normandie et navette, pour la fin d'année scolaire 2024-2025, nous avons délivrés 345 tickets.

➢ De Juillet 2025 à Décembre 2025

Les titres de transports délivrés en début d'année sur la période de Juillet à Décembre 2025 concernent des inscriptions pour la rentrée scolaire 2025-2026.

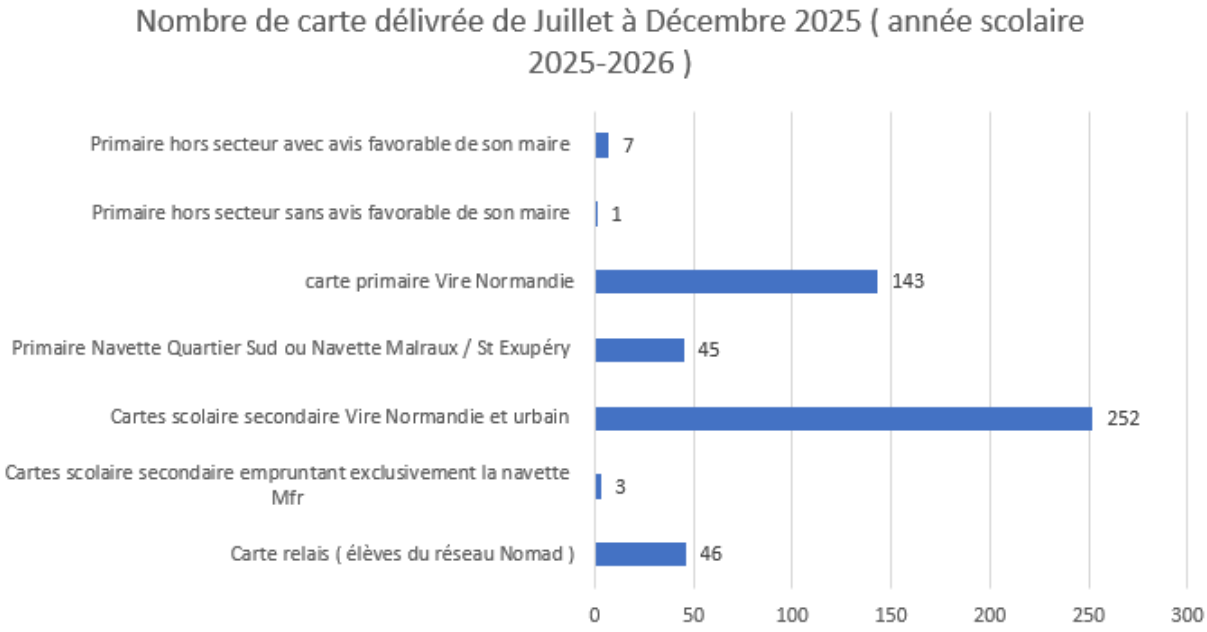

Concernant la vente de ticket à l'unité sur les circuits scolaire Vire Normandie et navette, pour le début de l'année 2025-2026, nous avons délivrés 269 tickets.

- Nombre de scolaires transportés

Sur la totalité de l'année scolaire 2024-2025, 243 cartes ont été délivrées pour les circuits primaires et 325 pour les circuits secondaires.

Pour le début de l'année scolaire 2025-2026 (de juillet à décembre), 196 cartes ont été délivrées pour les circuits primaires et 300 pour les circuits secondaires.

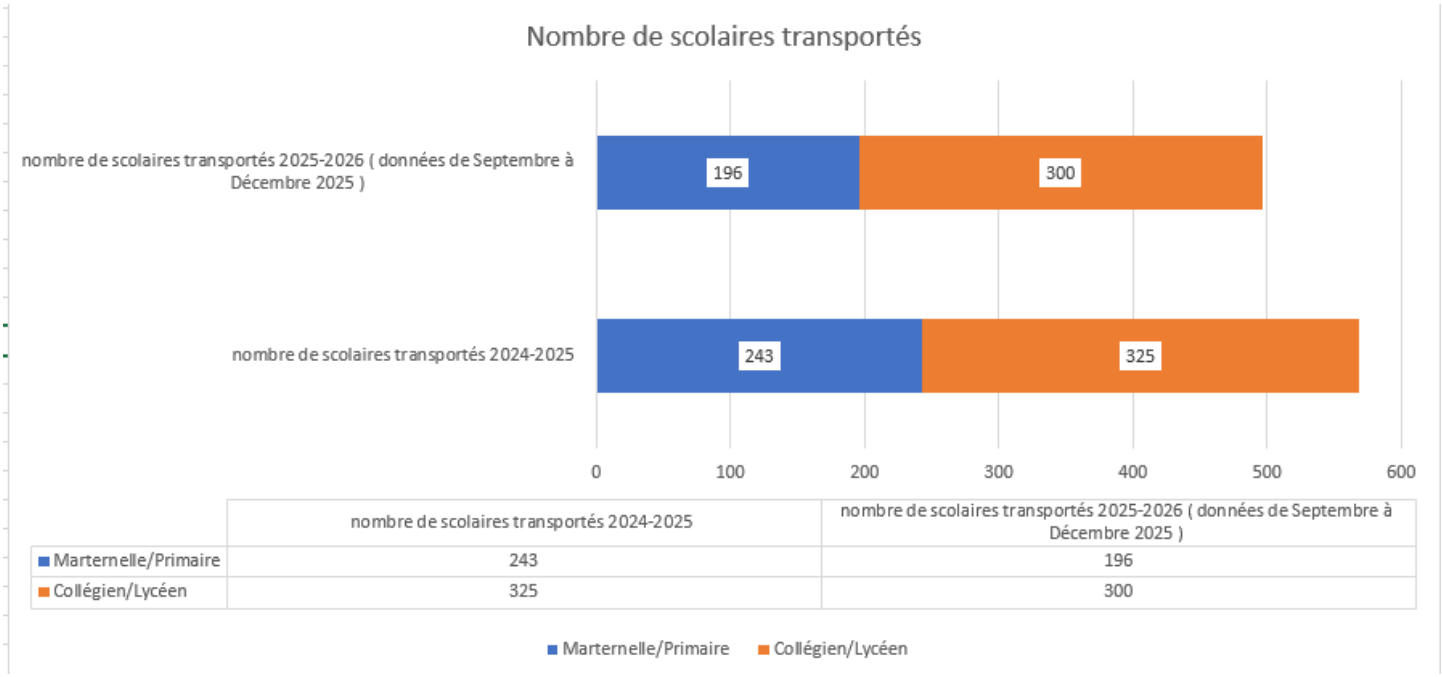

	nombre de scolaires transportés 2024-2025	nombre de scolaires transportés 2025-2026 (données de Septembre à Décembre 2025)
Marternelle/Primaire	243	196
Collégien/Lycéen	325	300

- Recettes générées par titres

➢ De janvier à Juin 2025 fin, fin d'année scolaire 2024-2025



➢ De juillet à décembre 2025, début d'année scolaire 2025-2026

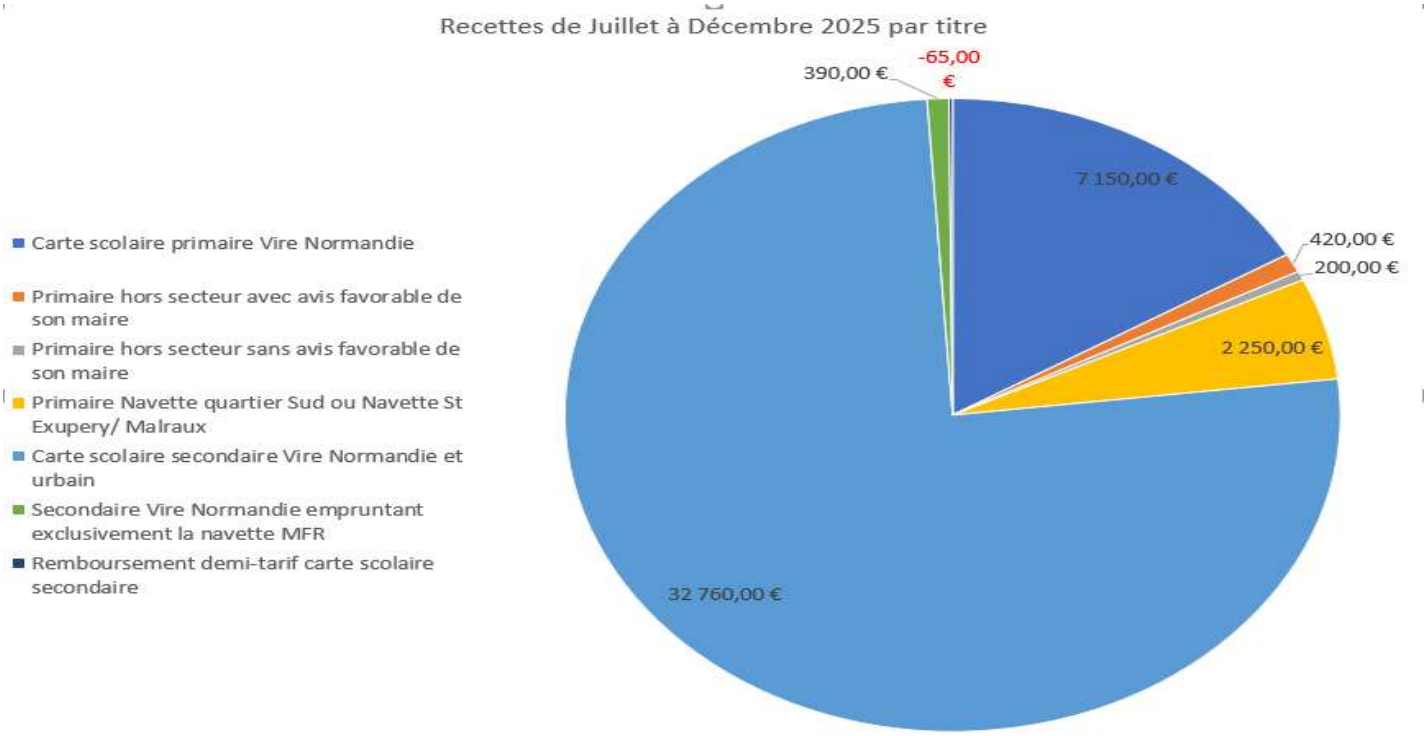

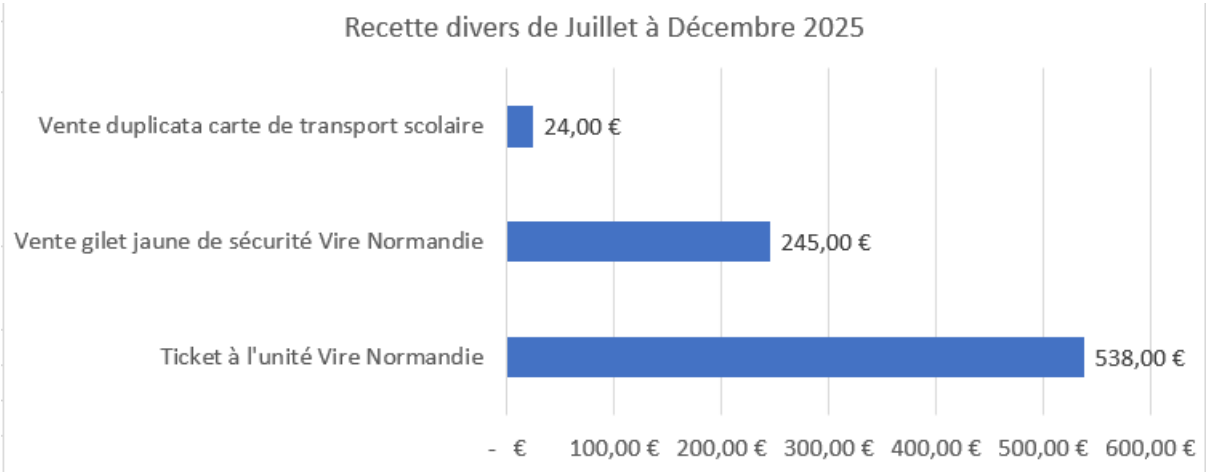

- Grille tarifaire

  Aucune modification de la grille tarifaire pour l'année scolaire 2024-2025 et l'année scolaire 2025-2026, les tarifs ont été fixés par les délibérations D2024-5-4-10 et D2025-5-3-12.



Extrait de la délibération **D2024-5-4-10 Transport Scolaire 2024-2025 – Commune Vire Normandie** selon délibération du 7 juin 2024

Tarifs Transports Scolaires 2024-2025			Sur base 138 jours de classe soit 276 aller-retour
Cycle primaire (maternel et élémentaire)	Primaire (maternel et élémentaire)	50,00 €	0,18 €
	Primaire hors secteur **avec avis favorable de son maire** (ne fréquentant pas son établissement de secteur)	60,00 €	0,22 €
	Primaire hors secteur **sans avis favorable de son maire** ne fréquentant pas son établissement de secteur)	200,00 €	0,72 €
	Navette "Quartier Sud" **Bus permettant aux primaires domiciliés dans le « quartier sud » de se rendre au groupement école Tour aux Raines et Castel**	50,00 €	0,18 €
	Navette "St Exupéry / Malraux" **En continuité du circuit scolaire « 2P » entre St Exupéry et André Malraux**	50,00 €	0,18 €

Tarifs Transports Scolaires 2024-2025			Sur base 174 jours de classe soit 348 aller-retour
Cycle secondaire (collège-lycée)	*Secondaire (Collégiens-lycéens y compris interne)*	130,00 €	0,37 €
	Elève hors secteur (qui ne fréquentent pas leur établissement de secteur)	200,00 €	0,57 €
	*Elève **hors département sans avis favorable de leur département***	200,00 €	0,57 €
	Scolaire empruntant le réseau de transport urbain AMIBUS	130.00 €	0.37 €
	*Elève de Vire Normandie empruntant la ligne scolaire au départ du Champ de Foire à destination de la MFR **sans autre titre de transport scolaire***	130.00 €	0.37 €
	Ou Ticket trajet Voyageurs commerciaux	2.00 €	
Gilet de sécurité - *obligatoire pour tous les élèves qui empruntent les circuits scolaires de Vire Normandie (hors réseau AMIBUS et navette Champ de Foire vers la MFR)*		5,00 €	
Duplicata carte de transport		12,00 €	
Majoration en cas de retard (non justifié) de dépôt de dossier		20,00 €	
Si inscription après le 1er février (moitié de l'année scolaire)		1/2 tarif	
Accès aux étudiants		**Carte mensuelle**	
*Possible pour les étudiants fréquentant des établissements situés sur le territoire de Vire Normandie, **avec une carte mensuelle**, et sous réserve de place disponibles, étant précisé qu'une marge de sécurité de 2 places sera conservée sur chaque circuit pour ne pas pénaliser des scolaires qui formuleraient une demande en cours d'année.*		27,00 €	

Conditions d'annulation d'une demande d'inscription déposée possible sur remise d'un justificatif :	➲ Règlement réalisé à l'inscription et pour l'ensemble de l'année scolaire ;
- Déménagement...	➲ Remboursement total d'une carte restituée possible que dans le délai d'1 mois après la date d'ouverture des droits à transport ;
	➲ Jusqu'à 5 mois inclus après la date d'ouverture des droits, la participation sera remboursée à hauteur de 50%.
	Au-delà de ces 5 mois, il ne sera plus procédé à aucun remboursement ;

D2025-5-3-12

M. Guy VELANY, référent communautaire pour le secteur de Vire Normandie en matière de mobilité, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

A l'approche de la rentrée scolaire 2025-2026, l'Intercom de la Vire au Noireau compétente en matière de mobilité doit fixer les tarifs applicables pour cette future année scolaire sur les lignes scolaires de Vire Normandie et Campagnolles.

Principe général : pour bénéficier d'une carte de transport scolaire subventionnée, les élèves du cycle primaire à la terminale doivent fréquenter leur établissement scolaire de secteur.

Suivant les avis favorables du groupe de travail « Mobilité » réuni le 5 mai 2025 et du Bureau communautaire réuni le 30 avril 2025, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'application des tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2025-2026 :

Tarifs scolaires 2025-2026			Sur base 138 jours de classe soit 276 aller-retour
Cycle primaire (maternel et élémentaire)	Primaire (maternel et élémentaire, y compris navettes)	50,00 €	0,18 €
	Primaire hors secteur **avec avis favorable de son maire** (ne fréquentant pas son établissement de secteur)	60,00 €	0,22 €
	Primaire hors secteur **sans avis favorable de son maire** ne fréquentant pas son établissement de secteur)	200,00 €	0,72 €
Tarifs scolaires 2025-2026			**Sur base 170 jours de classe soit 340 aller-retour**
Cycle secondaire (collège-lycée)	Secondaire (Collégiens-lycéens y compris interne)	130,00 €	0,38 €
	Elève hors secteur (qui ne fréquentent pas leur établissement de secteur)	200,00 €	0,58 €
	Elève **hors département sans avis favorable de leur département**	200,00 €	0,58 €
	Scolaire empruntant le réseau de transport urbain « Tiva Urbain »	130,00 €	0,38 €
	Navette MFR « La Florie » au départ du Champ de Foire – Vire Normandie (Elève de Vire Normandie **sans autre titre de transport scolaire**)	130,00 €	0,38 €
	Ou Ticket trajet Voyageurs commerciaux	2,00 €	
Gilet de sécurité - *obligatoire pour tous les élèves qui empruntent les circuits scolaires de Vire Normandie (hors réseau Tiva Urbain et navette Champ de Foire vers la MFR La Florie)*		5,00 €	
Duplicata carte de transport		12,00 €	
Majoration en cas de retard (non justifié) de dépôt de dossier		20,00 €	
Si inscription après le 1er février (moitié de l'année scolaire)		1/2 tarif	

D2025-5-3-12

Accès aux étudiants *Possible pour les étudiants fréquentant des établissements situés sur le territoire de Vire Normandie, **avec une carte mensuelle**, et sous réserve de place disponibles, étant précisé qu'une marge de sécurité de 2 places sera conservée sur chaque circuit pour ne pas pénaliser des scolaires qui formuleraient une demande en cours d'année.*	**Carte mensuelle** **27,00 €**	
Conditions d'annulation d'une demande d'inscription déposée possible sur remise d'un justificatif : - Déménagement…	➲ Règlement réalisé à l'inscription et pour l'ensemble de l'année scolaire ; ➲ Remboursement total d'une carte restituée possible que dans le délai d'1 mois après la date d'ouverture des droits à transport ; ➲ Jusqu'à 5 mois inclus après la date d'ouverture des droits, la participation sera remboursée à hauteur de 50%. Au-delà de ces 5 mois, il ne sera plus procédé à aucun remboursement ; ➲ Restitution de la carte de transport avec le justificatif. La famille conservera le gilet de sécurité lequel ne donnera droit à aucun remboursement.	

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	0

☐ **Adopté à la majorité** ☒ **Adopté à l'unanimité** ☐ **Non adopté**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTERCOM de la Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

E. LA LIGNE URBAINE : TIVA_URBAIN

1. CHIFFRES CLES ET RATIOS DE PRODUCTIVITE :

- Kilomètres parcourus totaux (kilomètres commerciaux et haut-le-pied)

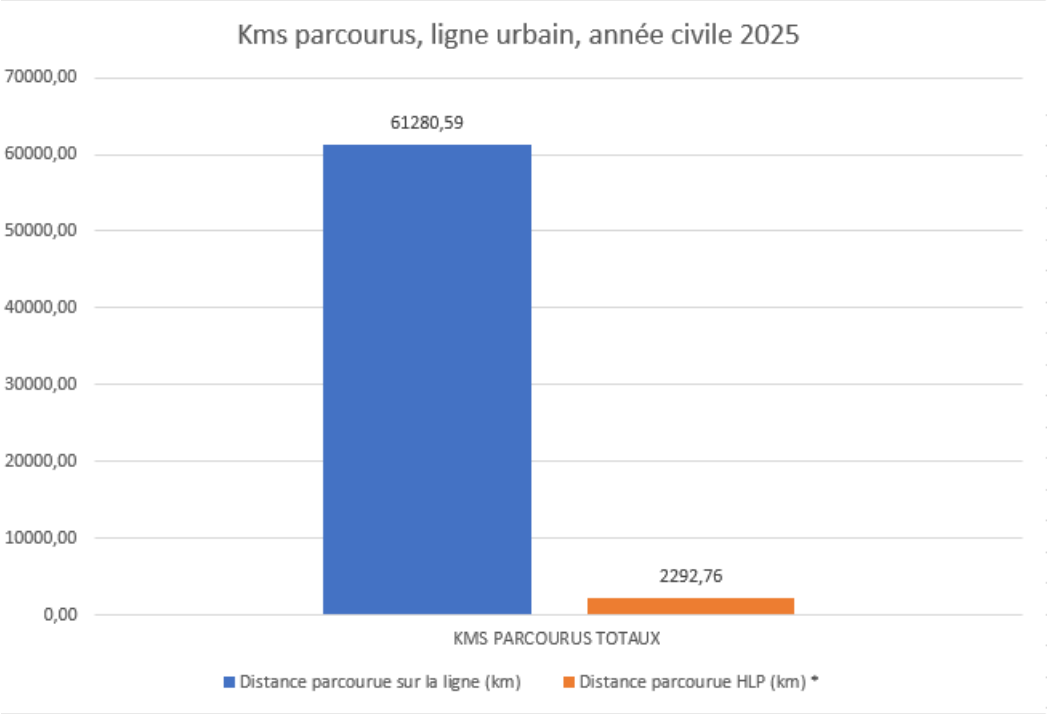

- Nombre de validations

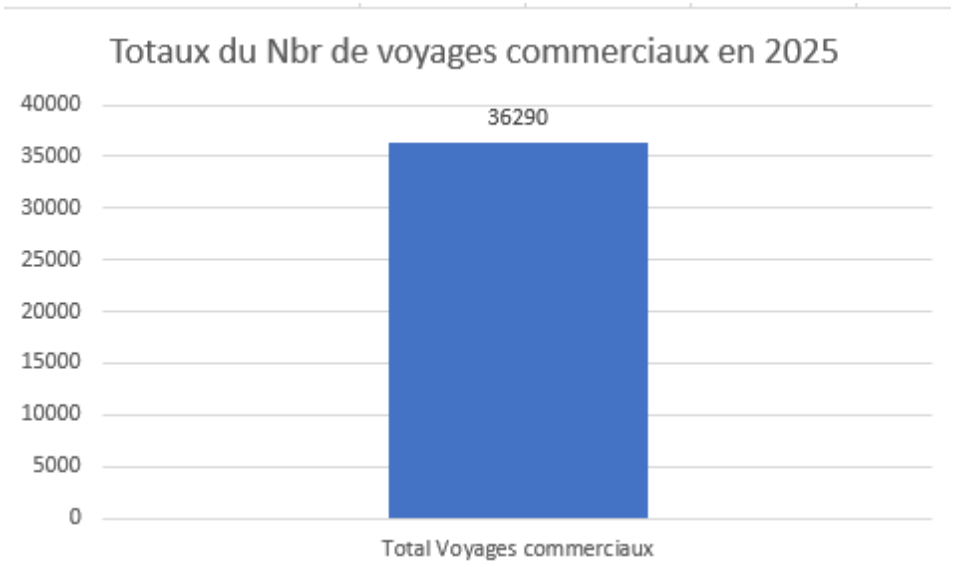

- Evolution du parc de véhicules

  Courant Juin 2025, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau véhicule urbain pour assure la ligne. Celui-ci est équipé d'une plus grande capacité de place assises, avec ceintures.







2. PERFORMANCE DE L'EXPLOITATION

- Détail du kilométrage réalisé : commercial et haut-le-pied

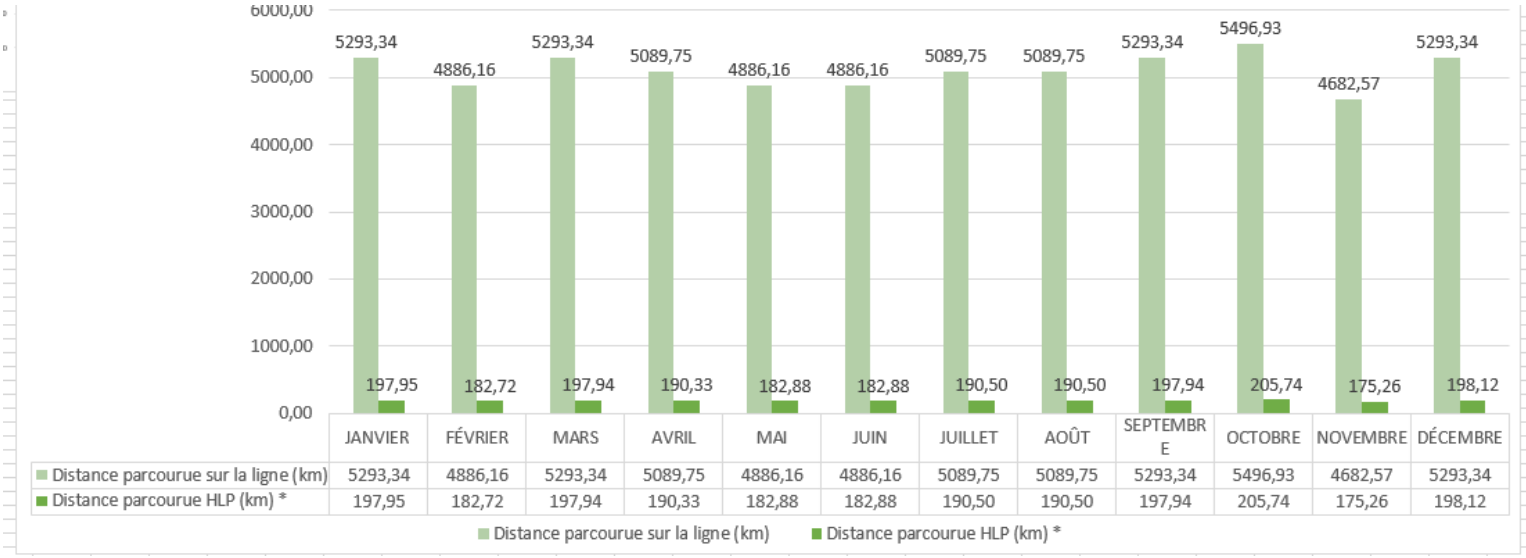

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Distance parcourue sur la ligne (km)	5293,34	4886,16	5293,34	5089,75	4886,16	4886,16	5089,75	5089,75	5293,34	5496,93	4682,57	5293,34
Distance parcourue HLP (km) *	197,95	182,72	197,94	190,33	182,88	182,88	190,50	190,50	197,94	205,74	175,26	198,12

- Fréquentation par titres

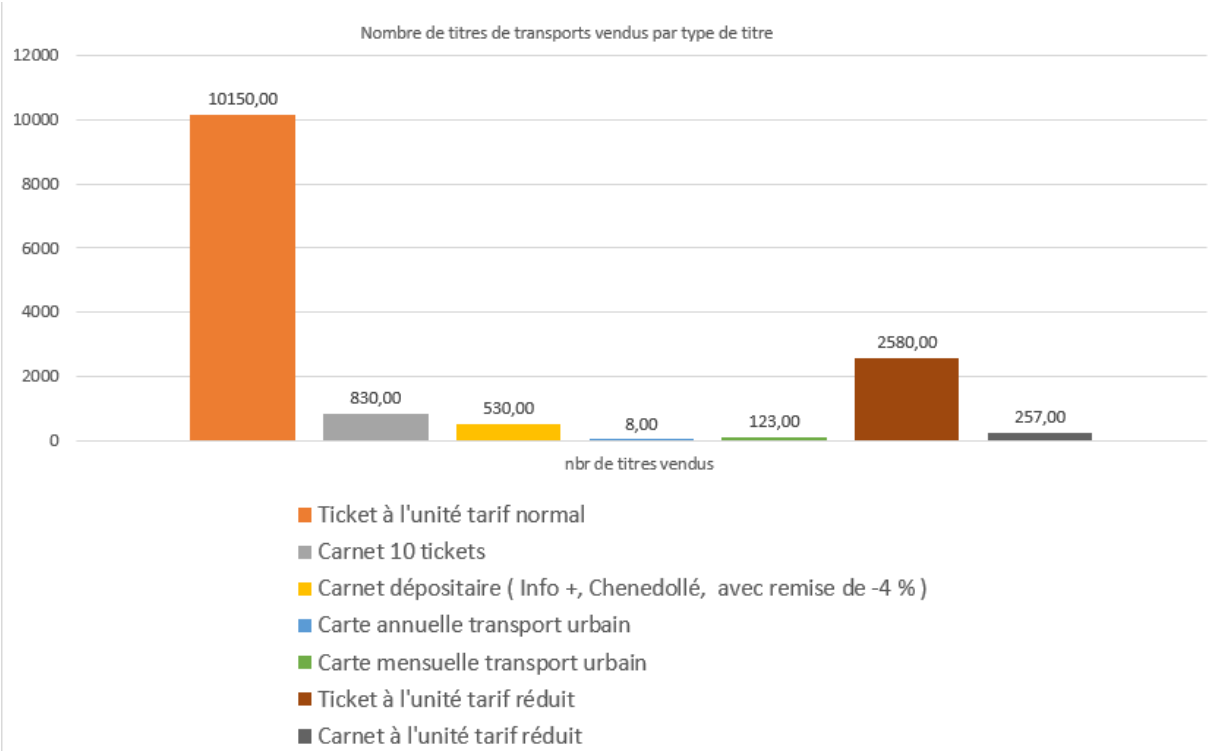

Les voyages réalisés avec les cartes annuelles et mensuelles sont estimatifs, nous comptons 1 aller/retour par jour de fonctionnement du service.

3. BILAN COMMERCIAL

- Nombre de titres de transports vendus par type de titre

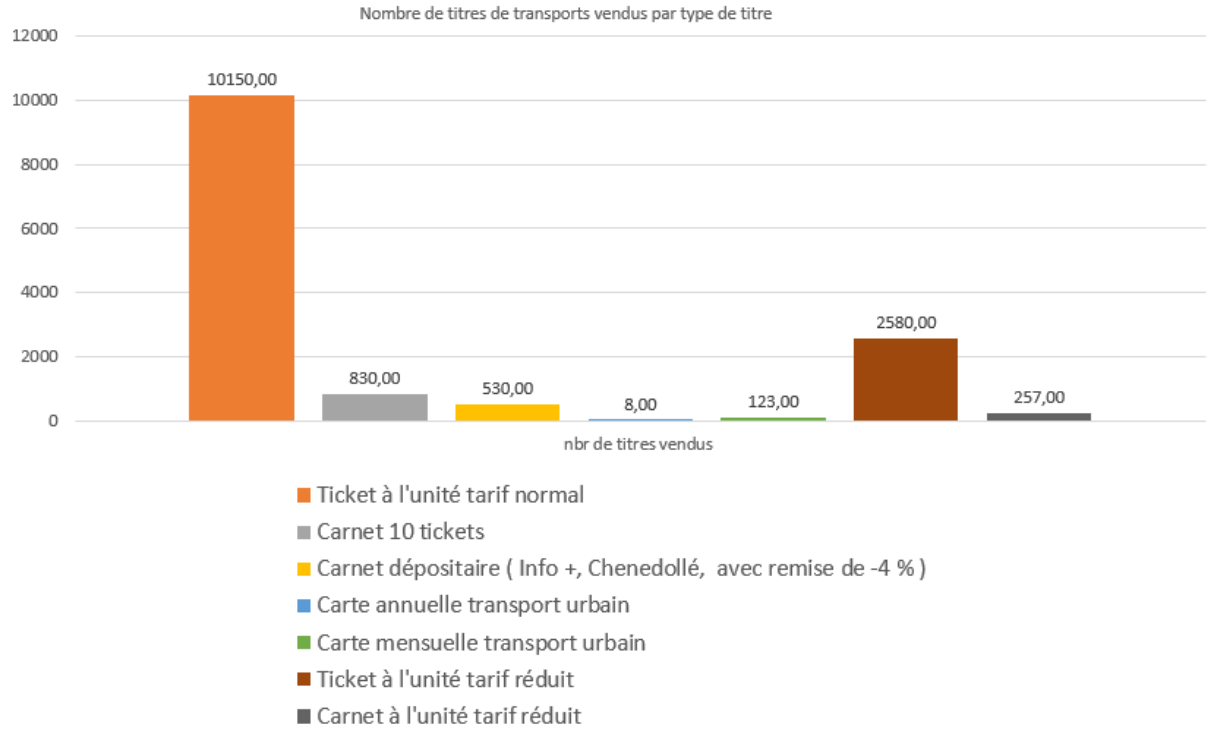

- Recettes générées par titres

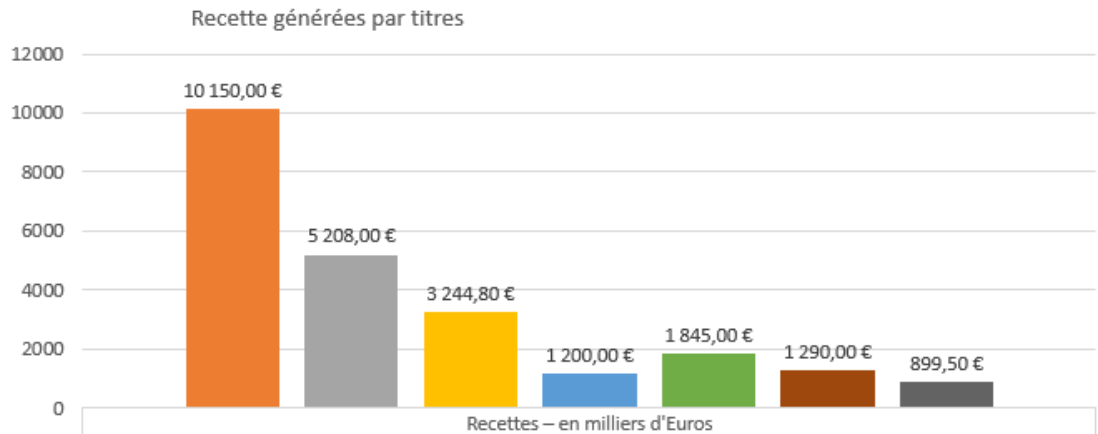

	Recettes – en milliers d'Euros
Ticket à l'unité tarif normal	10 150,00 €
Carnet 10 tickets	5 208,00 €
Carnet dépositaire (Info +, Chenedollé, avec remise de -4 %)	3 244,80 €
Carte annuelle transport urbain	1 200,00 €
Carte mensuelle transport urbain	1 845,00 €
Ticket à l'unité tarif réduit	1 290,00 €
Carnet à l'unité tarif réduit	899,50 €

- Grille tarifaire

Tarifs du 1 janvier au 31 aout 2025	
Titre Grand Public (Réseau Urbain)	
Ticket à l'unité tarif normal	1,00 €
Carnet 10 tickets	6,00 €
Carnet dépositaire (Info +, Chênedollé, avec remise de -4 %) **prix de vente usager : 6 Euros**	5,76 €
Carte annuelle transport urbain	150,00 €
Carte mensuelle transport urbain	15,00 €
Titres Sociaux (Réseau Urbain)	
Ticket à l'unité tarif réduit	0,50 €

Tarifs du 1 septembre au 31 décembre 2025	
Titre Grand Public (Réseau Urbain)	
Ticket à l'unité tarif normal	1,00 €
Carnet 10 tickets	7,00 €
Carnet dépositaire (Info +, Chênedollé, avec remise de -4 %) **prix de vente usager : 7 Euros**	6,72 €
Carte annuelle transport urbain	150,00 €
Carte mensuelle transport urbain	15,00 €
Titres Sociaux (Réseau Urbain)	
Carnet 10 voyages tarif réduit	3,50 €

F. LE TRANSPORT A LA DEMANDE : TIVA_A LA DEMANDE

1. CHIFFRES CLES ET RATIOS DE PRODUCTIVITE :

- Kilomètres parcourus totaux (kilomètres commerciaux et haut-le-pied)

Année	Somme de Kilomètres commerciaux	Somme de Kilomètres en transit	Somme de Extra kilomètres
2025	45 611,17	15 469,26	33 428,94
Total	**45 611,17**	**15 469,26**	**33 428,94**

Le somme des kilomètres « extra » correspond aux kilomètres haut-le-pied. Les kilomètres commerciaux et les kilomètres en transit correspondent aux kilomètres parcourus avec des usagers à bord.

- Nombre de validations

Année	Trajets de passagers	Trajets	Tau
2025	4711	4191	
janvier 2025	297	274	
février 2025	298	264	
mars 2025	393	362	
avril 2025	436	396	
mai 2025	509	408	
juin 2025	375	343	
juillet 2025	394	359	
août 2025	353	285	
septembre 2025	399	364	
octobre 2025	520	470	
novembre 2025	373	337	
décembre 2025	364	329	
Total	**4711**	**4191**	

En 2025, le service Tiva à la demande a transporté 4 711 passagers.

Au total, 4 191 courses ont été réalisées en 2025.

Selon les données présentées dans le rapport, 56 % des clients ont été transportés avec d'autres usagers à bord du même véhicule.

- Evolution des effectifs de conduite

  Trois conducteurs principaux sont affectés à l'exploitation du service Tiva à la demande.

- Evolution du parc de véhicules

  Pour assurer le service, l'entreprise dispose de deux véhicules électriques Peugeot, équipés d'un marchepied au niveau de la porte latérale afin de faciliter la montée des personnes ayant des difficultés de mobilité.



L'entreprise dispose également d'un troisième véhicule thermique équipé d'une plateforme adaptée au transport des personnes à mobilité réduite (PMR).

2. PERFORMANCE DE L'EXPLOITATION

- Bilan du kilométrage réalisé par véhicule et détail du kilométrage réalisé : commercial/transit et haut-le-pied

Véhicule	Somme de Kilomètres commerciaux	Somme de Kilomètres en transit	Somme de Extra kilomètres
HA-791-TC	29 012,11	12 444,89	14 395,49
HA-629-TC	16 347,34	3 003,94	18 829,88
CB-156-PL PMR	227,10	2,12	203,57
NON RESERVABLE	24,63	18,32	0,00
Total	**45 611,17**	**15 469,26**	**33 428,94**

- Fréquentation par « zonage » de prise en charge des clients et « zonage » de dépose.

Circonscription de prise en charge	Trajets de passagers
door_to_door	2287
VIRE	1822
VALDALLIERE	194
CONDE-SUR-NOIREAU	134
Landelles-et-Coupigny	101
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	64
	58
CONDE EN NORMANDIE	28
NOUES-DE-SIENNE	23
Total	**4711**

Circonscription de dépose	Trajets de passagers
	42
CONDE EN NORMANDIE	34
CONDE-SUR-NOIREAU	146
door_to_door	2039
Landelles-et-Coupigny	97
NOUES-DE-SIENNE	29
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	72
VALDALLIERE	208
VIRE	2044
Total	**4711**

Dans le présent rapport, l'expression « porte à porte » désigne l'adresse du domicile des usagers.

- Répartition du moyen utilisé pour la réservation

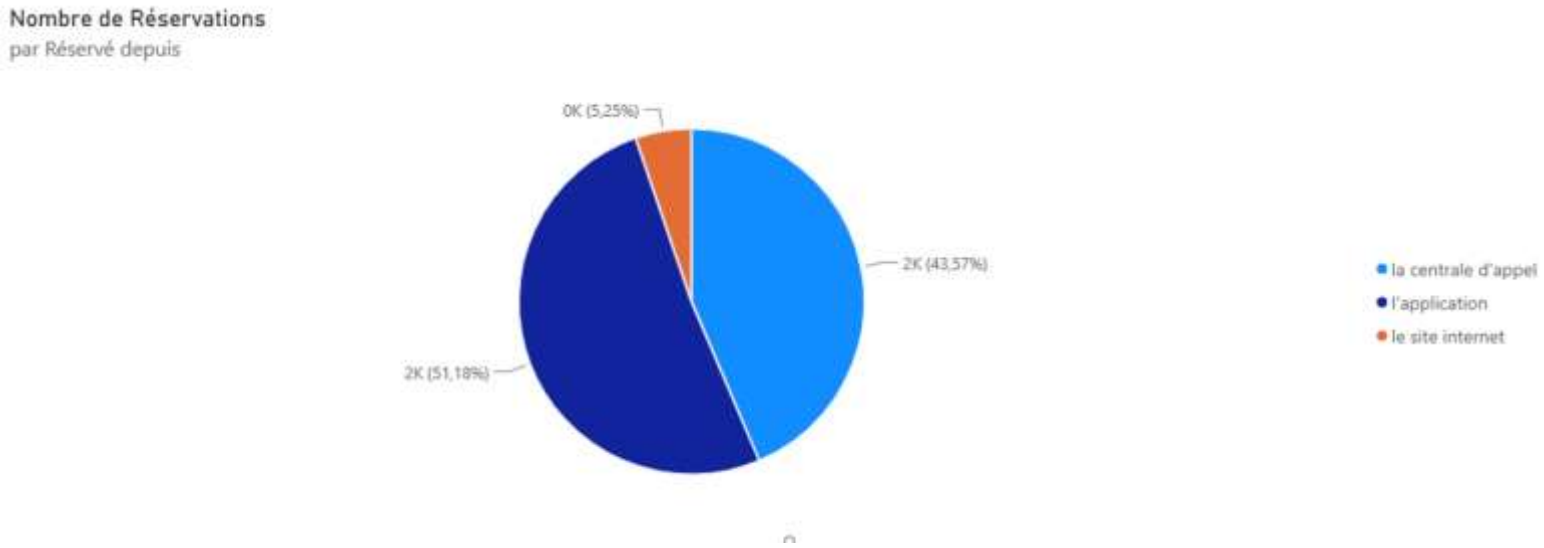

3. BILAN COMMERCIAL

- Recettes générées

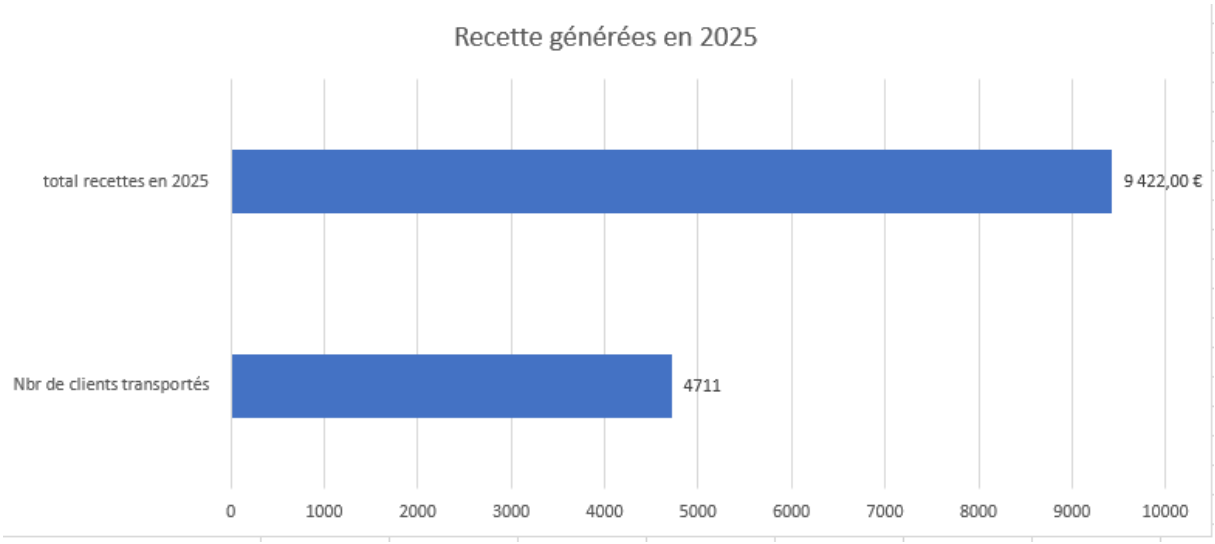

- Grille tarifaire



G. QUALITE DES SERVICES

1. BILAN DE LA POLITIQUE QUALITE

Annexe 10 - Démarche qualité de service							Réalisation 2025 – Réseau Tiva / Voyages Robert
Indicateurs - Engagements	*Service de référence*	*Objectif de résultat*	*Méthode de mesures*	*Nombre de mesures annuelles*	*Variation en % définissant le bonus/malus*	*Montant max du bonus/malus (€)*	
Respect de la mise aux couleurs du réseau	Chaque véhicule affecté au réseau respecte la charte graphique du réseau validée par l'Autorité Organisatrice Urbain : le bus arbore la livrée spécifique Scolaire : Les véhicules disposent à l'avant au format A3 d'une plaque rigide comportant le nom du réseau et/ou des girouettes affichant l'identification du réseau. Exception : -Dans le cas de bus de remplacement ponctuel (3 mois maximum), l'obligation de mise aux couleurs ne s'applique pas. -Cette franchise s'applique aux véhicules neufs ou affectés définitivement au réseau. A l'issue des 3 mois, ils devront être mis aux couleurs sous peine de pénalité.	90%	Les contrôles sont effectués par une personne mandatée par le délégataire. Urbain : contrôle en ligne tous les 2 mois Scolaire : contrôle en ligne. Chaque circuit contrôlé 1 fois dans l'année	6 urbain + 14 scolaire	7,50%	100	Démarche qualité réalisée en 2025 sur le réseau Tiva de Vire. Contrôles de conformité des véhicules réalisés selon les modalités prévues au contrat. Résultat : le véhicule urbain présente le flocage, ainsi que 4 véhicules affectés sur le scolaire Vire Normandie.
Fiabilité de l'itinéraire	Les itinéraires de lignes doivent être respectés dans leur intégralité chaque jour. Sont exclues du champ de contrôle les lignes qui font l'objet de déviation ou de travaux sur leur parcours, les jours de manifestations perturbantes, de conditions de circulation difficiles (neige, verglas...).	90%	Les contrôles sont effectués par une personne mandatée par le délégataire. Urbain : contrôle en ligne tous les 2 mois Scolaire : contrôle en ligne. Chaque circuit contrôlé 1 fois dans l'année	6 urbain + 14 scolaire	7,5%	100	Contrôles de conformité des itinéraires réalisés en 2025 sur le réseau Tiva. Résultat : tous les circuits sclaires; ligne intra-vire et ligne tiva urbain se sont fait controler 1fois par la personne mandatée : Léa Picot
Ponctualité des services	Urbain : Le véhicule aux points d'arrêt entre H et H + 5 minutes (H étant l'horaire annoncé par le transporteur). Pas de bus en avance aux départs des arrêts. Scolaire : Le véhicule respecte les horaires de passage aux points d'arrêts à l'heure H + 5 minutes. Le véhicule arrive au plus tard à H + 5 minutes au(x) point(s) de descente (établissements scolaires définis). Le véhicule se présente devant l'établissement scolaire entre H – 5 minutes et H (H étant l'horaire de sortie de l'établissement, dans ce cas.	90%	Les contrôles sont effectués par une personne mandatée par le délégataire. Urbain : contrôle en ligne tous les 2 mois Scolaire : contrôle en ligne. Chaque circuit contrôlé 1 fois dans l'année	*6 urbain + 14 scolaire*	7,50%	100	Suivi de la ponctualité des services réalisé en 2025 sur le réseau Tiva. Résultat : tous les circuits sclaires; ligne intra-vire et ligne tiva urbain se sont fait controler 1fois par la personne mandatée : Léa Picot / Le cas échéant des aménagements horaires furent mis en place (avancement horaire 6P pour correspondance navette 3P, avancement horaire circuit 6S en raison d'un problème d'arrivée tardive au Lycée Marie Curie)

Présentation et comportement du conducteur	-Attention portée au client et politesse : « bonjour », regard au titre de transport lorsqu'il est présenté : amabilité, politesse, sourire, BAM : bonjour, au revoir, merci -Contrôle vers la(les) porte(s) arrière(s) avant la fermeture -Tenue correcte du personnel -Capacité à renseigner sur le réseau -Disponibilité de titres au détail et vente de titres avec rendu monnaie (billet de 10 € maxi) -Pertinence de l'information fournie en réponse aux demandes, en particulier en cas de perturbation -Respect du code de la route et des autres conducteurs -Conduite non saccadée (Accélération, freinage, passage des virages et ronds-points en douceur) -l'arrêt au trottoir à une distance permettant l'accès dans des conditions optimales notamment aux Personnes à Mobilités Réduites (entre 0 et 10 cm du quai si présence d'un fauteuil roulant et entre 0 et 20 cm dans les conditions normales).	90%	Les contrôles sont effectués en ligne par un client mystère mandaté par le délégataire. Urbain : contrôle en ligne tous les 2 mois	6 contrôles	7,5%	100	Contrôles de présentation et de comportement des conducteurs réalisés en 2025 conformément à la démarche qualité. Résultat des contrôles : deux contrôles clients en mystère sur la ligne urbaine, ras.
Propreté intérieure et extérieure des véhicules	L'extérieur du véhicule : -État de la carrosserie (1pt), -Propreté de la carrosserie (2pt), L'intérieur du véhicule : -Propreté du poste de conduite (y compris habitable conducteur) (1pt), -Propreté des sols (2pt), -Propreté des sièges (2pt), -Propreté des surfaces intérieures non vitrées (2pt), -Propreté des vitres (2pt), -État des barres et poignées de maintien (2pt),	90% des véhicules contrôlés obtiennent la note de 10/14	Les contrôles sont effectués par une personne mandatée par le délégataire. Urbain : contrôle en ligne tous les 2 mois Scolaire : contrôle en ligne. Chaque véhicule contrôlé 1 fois dans l'année	rbain + 14 scola	7,50%	100	Contrôles de propreté des véhicules réalisés en 2025 sur le réseau Tiva. Contrôle hebdomadaire r des cars (Lundi : GV 649 BG, CY 306 FB, CX 286 EA, Mardi : DV 881 GC, CK 787 GP, DV 491 GM Mercredi : GY 586 SN, FK 764 SR, HC 269 JD Vendredi : GZ 804 LE, EY 746 SL, DV 876 BQ
Traitement et suivi des réclamations	Le Délégataire apporte une réponse à chaque réclamation dans un délai ne pouvant excéder 10 jours à réception de la réclamation, et après accord de la Commune de Vire Normandie sur le contenu de la réponse. Dans le cas des réclamations qui nécessitent des investigations importantes, une lettre d'attente sera envoyée dans les 5 jours suivant la réception de la réclamation, la réponse définitive et argumentée est alors envoyée dans un délai raisonnable et au plus tard 15 jours après la fin des investigations.	95%	Le Délégataire devra fournir par tous moyens (papier ou dématérialisé) et chaque mois copies des réclamations datées et les réponses datées apportées à la Commune de Vire Normandie. Taux de conformité : nb de réclamations répondues dans les délais / nb total annuel de réclamations	Nb total annuel de réclamation	5%	200	Suivi des réclamations effectué en 2025 : enregistrement et traitement selon les délais prévus au contrat : 18 Réclamations sur l'année 2025, délai de traitement 48 heures.
Accueil et prise en charge téléphonique et en boutique	Accueil en agence : -Respect des horaires d'ouverture de l'agence -Accueil des clients : disponibilité du personnel, amabilité, politesse, sourire, BAM : bonjour, au revoir, merci. - Tenue correcte du personnel -Disponibilité des documents d'information -Pertinence de l'information fournie en réponse aux demandes, en particulier en cas de perturbation -L'agence commerciale comporte les informations suivantes : à l'extérieur, enseigne et logo, horaires et jours d'ouverture, informations sur l'offre de service (plan, fiches horaires, déviations en cours...)	90%	Les contrôles sont effectués par un client mystère mandaté par l'entreprise. 6 contrôles de l'accueil en agence et 6 contrôles de l'accueil téléphonique. 1 contrôle annuel du site internet.	12 contrôles	7,50%	100	Contrôles de la qualité de l'accueil réalisés en 2025, selon les modalités prévues. Résultat : 2 contrôles de l'accueil en agence, 3 contrôles téléphoniques, et 1 contrôle réception de devis sur le site internet Tiva Mobilité furent réalisés.

Disponibilité et fiabilité de l'information véhicule	Urbain : L'information mise obligatoirement à l'intérieur des véhicules est la suivante : -Le schéma de ligne avec les points d'arrêts, les points de correspondance, -Les fiches horaires -L'adresse et le numéro de téléphone de l'entreprise où le voyageur peut s'adresser, à proximité du conducteur, -Le règlement voyageur, -Un extrait du règlement intérieur relatif à la procédure de verbalisation pour infraction et son barème d'infraction, -Les véhicules doivent également disposer d'emplacement supports pour l'information temporaire, -Les informations tarifaires à proximité du conducteur, précisant clairement : oLe prix de vente du ticket à l'unité, oLes différentes formules d'abonnement (hebdomadaires, mensuelles, ...), oLes formules tarifaires aidées s'il y a lieu. Tous ces éléments doivent être lisibles par tous. Ces informations doivent être mise en place au plus tard, 2 jours avant sa mise en application pour des changements d'horaires, tarifs..., et le plus rapidement possible pour des modifications de service, au risque d'une pénalité par jour de carence.	90%	Les contrôles sont effectués par une personne mandatée par le délégataire. Urbain : contrôle en ligne tous les 2 mois Scolaire : contrôle en ligne. Chaque circuit contrôlé 1 fois dans l'année	6 urbain + 14 scolaire	7,5%	100	Disponibilité et fiabilité de l'information véhicule : tous les circuits sclaires; ligne intra-vire et ligne tiva urbain se sont fait controler 1fois par la personne mandatée : Léa Picot / Contrôle qui s'assure à l'arrêt du Champ de foire, point central pour rencontrer tous les circuits.
Disponibilité et fiabilité de l'information aux arrêts	Urbain : L'information aux points d'arrêt doit être et rester lisible et en bon état et comporter : -le nom de l'arrêt et le numéro de la ou les lignes desservant l'arrêt -l'indication du terminus -le plan du réseau correctement lisible -les horaires de passage du bus à l'arrêt et les jours de fonctionnement -la liste des dépositaires -toute autre information utile à l'usager.	90%	Les contrôles sont effectués par une personne mandatée par le délégataire. Tous les arrêts sont contrôlés annuellement =47	47	7,50%	100	Contrôles de l'information voyageurs aux arrêts réalisés en 2025. Résultat : Contrôle réalisée par Léa Picot, retour de non coformité des arrêts, absence, et état transmis à l'Intercom
Information en situation perturbée	Les informations relatives à une situation perturbée prévue sont accessibles au plus tard 24h avant le début de la perturbation selon les modalités et supports d'information définis dans le plan d'information des usagers (PIU).	95%	Le Délégataire devra fournir par tous moyens (papier ou dématérialisé) et chaque mois les jsutifcatifs des informations en situation perturbé envoyées datées.	Nb total annuel de diffusion des informations en situation perturbée	5%	200	Suivi de l'information voyageurs lors des situations perturbées en 2025. Nombre de situations concernées et conformité des délais : 28 diffusions d'informations (travaux rue d'aignaux, fête de la musique, tour de France
							La démarche qualité de service a été mise en œuvre en 2025 sur le réseau Tiva de Vire, exploité par Voyages Robert. Les valeurs chiffrées restent à renseigner à partir des relevés, contrôles et bilans disponibles pour l'année 2025.

2. PERTURBATIONS SUR LE RESEAU

- Non réalisation de l'offre avec étude de l'impact et analyse des causes

Jeudi 10 juillet 2025

Le jeudi 10 juillet 2025, la ligne Tiva urbain a été suspendue pour la journée en raison d'un arrêté de circulation lié à l'arrivée du Tour de France à Vire.

Le service Tiva à la demande a été maintenu, mais certains secteurs, notamment le centre-ville de Vire, n'ont pas pu être desservis.

Vendredi 21 Novembre 2025

En raison des conditions météos les circuits scolaires Vire Normandie, primaires et secondaires n'ont pas circulé le matin, l'alerte SMS fut lancée à 7h05 afin de prévenir les usagers. Les circuits desservant seulement dans le périmètre de Vire, ont pu circuler normalement.

- Difficultés d'exploitation rencontrées

Courant Janvier 2025

- En raison d'un arrêté de circulation, sur la commune de Vaudry, l'itinéraire du circuit 8P et 8S est modifié en raison des travaux, l'arrêt « Le Gage » n'est pas desservi, de ce fait nous avons contacté les enfants afin qu'ils puissent se reporter à l'arrêt de proximité de « Mabon »



-En raison d'un arrêté de circulation, concernant la mise en place des manèges pour la chandeleur, place du Champ de Foire, le véhicule urbain et les lignes scolaires Tiva n'ont pas pu emprunter l'itinéraire initial, par la route du Vaudeville, pour accéder au quai de la gare routière. De ce fait tous les véhicules en provenance de Maupas ont été déviés par la rue de Viverot pour remonter la rue André Halboult et les véhicules en provenance de Curie ont été déviés par l'avenue du général de Gaulle pour remonter rue André Halboult, afin d'éviter les croisements en autocar.

Courant Février 2025

- En raison d'un arrêté de circulation, concernant des travaux de renouvellement de voirie dans la rue Deslongrais, dans le sens montant, de Sainte Anne vers le rond-point du 6 juin, la ligne tiva urbain n'a pas pu desservir l'arrêt de « La poste » dans le sens Parc Commercial – Mancellières.

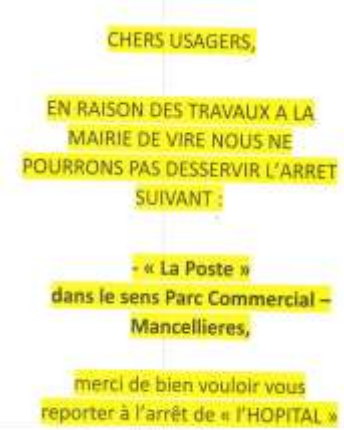

Pendant la durée des travaux, nous avons informé les usagers afin qu'ils puissent se reporter à l'arrêt de « Hôpital ».

La ligne urbaine a emprunté une déviation via la rue Turpin afin de remonter vers les Mancellières.
Les travaux en cours dans la rue Deslongrais ont impacté les circuits scolaires ci-dessous :

4S Saint-Germain de Tallevende, dans le sens Ste Anne vers champ de foire, de ce fait l'autocar a emprunté la rue Turpin afin de desservir en amont les établissements Mermoz/Maupas, puis par la suite le champ de foire.

5S Saint-Germain de Tallevende, dans le sens Ste Anne vers champ de foire, de ce fait l'autocar a emprunté la rue Turpin afin de desservir en amont les établissements Mermoz/Maupas, puis par la suite le champ de foire.



Navette quartier Sud dans le sens Ste Anne vers l'école de Castel, de ce fait l'autocar a emprunté la rue Turpin afin de desservir l'école Castel, en faisant sa giration au rond-point du 11 Novembre, car en raison du gabarit du véhicule, celui-ci ne pouvait pas braquer aussitôt sur la droite pour rejoindre le rond-point du 6 juin.

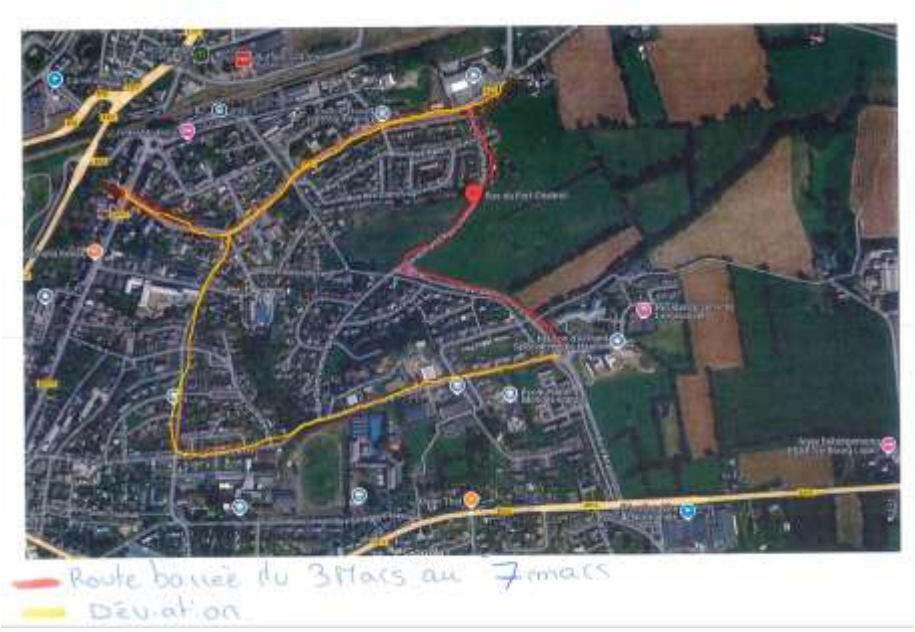

Courant Mars 2025

- En raison d'un arrêté de circulation, concernant des travaux de réfection de chaussée, la ligne A-B a emprunté un itinéraire bis afin de pouvoir desservir l'arrêt de Mermoz et Maupas le matin.

-En raison d'un arrêté de circulation, concernant des travaux de réfection de voirie, nous n'avons pas pu desservir l'école de la Tour aux raines, pendant la durée des travaux, sur le circuit de la Navette Quartier Sud.

Afin de pouvoir desservir l'établissement, un arrêt provisoire de dépose et reprise fut mis en place au porche du musée de Vire dans le quartier St Anne. Nous avons contacté le service de l'enseignement, ainsi que l'établissement concerné afin qu'ils puissent prendre leur disposition.

-En raison d'un arrêté de circulation, concernant des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eau potable, tous les circuits Vire Normandie et réseau Tiva urbain, ont emprunté un itinéraire bis en fonction de leur sens de circulation afin de desservir l'arrêt de la gare routière à Vire.

Les véhicules en provenance de Mermoz/Maupas ont emprunté la rue de Viverot, et remonté la rue André Halbout pour desservir l'arrêt de la gare routière, et ont emprunté le rond-point du 6 juin afin de se rendre à l'établissement du Lycée Marie Curie.

Les véhicules en provenance du Lycée Marie Curie ont emprunté la rue du Général Leclerc et remonté la rue du vieux collège pour desservir l'arrêt de la gare routière, et ont emprunté le rond-point du 6juin pour remonter vers Mermoz/Maupas.

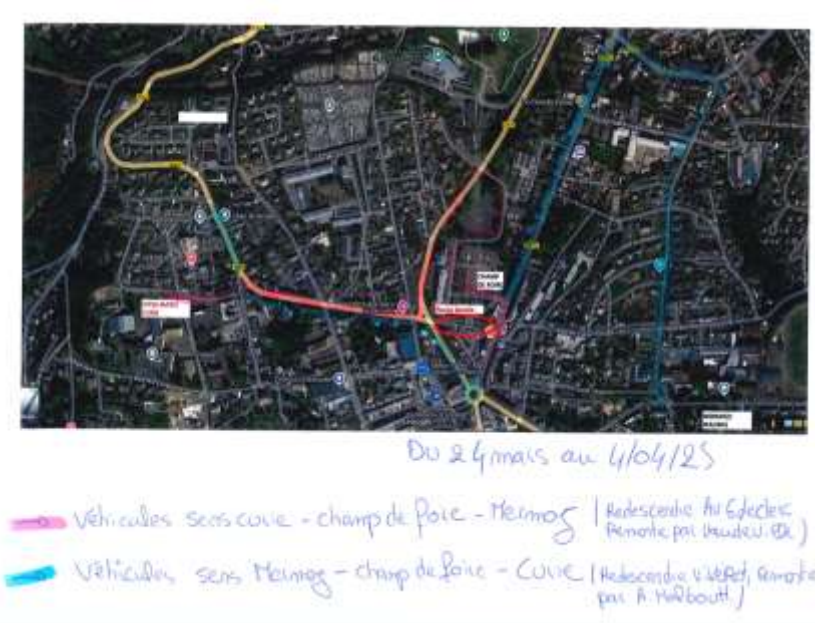

Courant Avril 2025

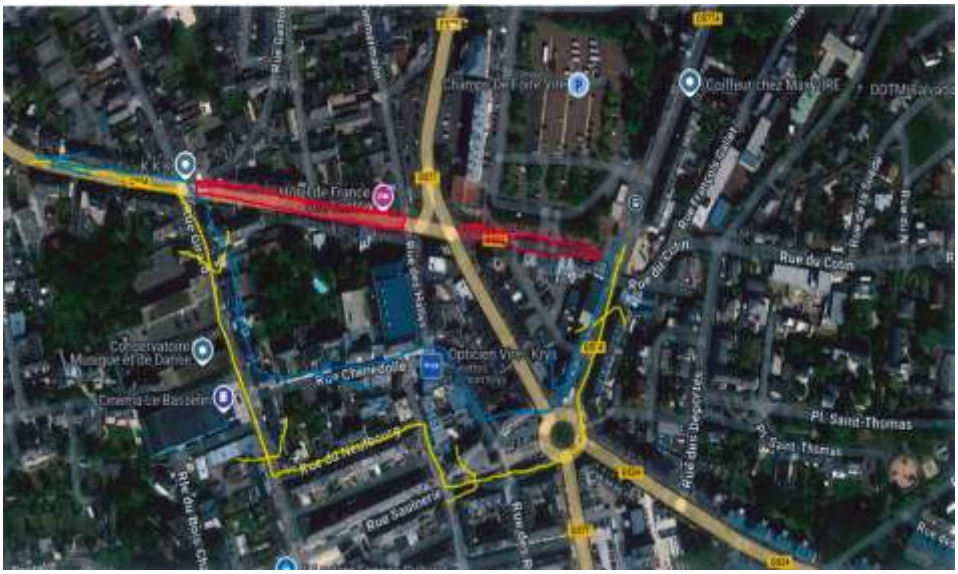

- En raison d'un arrêté de circulation, concernant des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eau potable, tous les circuits Vire Normandie et réseau Tiva urbain, ont emprunté un itinéraire bis en fonction de leur sens de circulation.

Concernant le réseau Tiva urbain, en raison de la route barrée, nous avons assuré la ligne en déviant l'itinéraire habituel en empruntant, après l'arrêt des acres, à destination du champ de foire : Rue Girard – rue du Neufbourg – rue Saulnerie – rue André Halbout

Au départ du champ de foire, à destination de l'arrêt des acres, nous avons emprunté l'itinéraire suivant :

Rue André Halbout – Place du 6 juin 1944 – rue Chenedollé – rue Girard

De ce fait les horaires de la ligne urbaine n'ont pas été impactés.

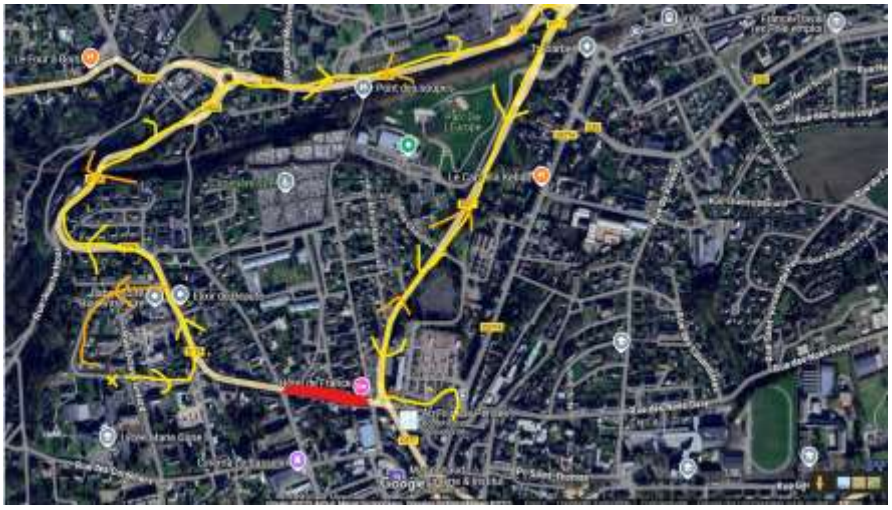

Concernant le réseau Tiva Scolaire, les travaux nous ont impactés à la reprise des classes le mardi 22 avril 2025 en raison de la route barrée. Nous avons assuré les scolaires en déviant l'itinéraire habituel en fonction de leur sens de circulation.

Les cars scolaires en provenance du Lycée Marie Curie ont descendu la rue de Granville, l'avenue Guy Maupassant et sont remontés par l'avenue du Général de Gaulle pour desservir la gare routière.

Les cars scolaires en provenance de la gare routière ont descendu l'avenue du Général de Gaulle, avenue Guy Maupassant et rue de Granville pour accéder au Lycée Marie Curie.

Il en est de même concernant le circuit de la Navette Quartier Sud, pour la desserte de l'école Castel, lourdement impacté par les travaux. Le car du circuit scolaire a emprunté la déviation et a effectué son demi-tour au parking du château afin de contourner la zone en travaux.

-En raison d'un arrêté de circulation, concernant des travaux de renouvellement d'enrobé, nous n'avons pas pu desservir l'école de la Tour aux raines, pendant la durée des travaux, sur le circuit de la Navette Quartier Sud.



De plus les cars en provenance de Saint Germain de Tallevende et de Maisoncelles-la-Jourdan, ont emprunté un itinéraire bis afin de rejoindre le centre-ville de Vire.

A savoir après concertation, l'arrêt de report pour les accompagnatrices des circuits 4P / 5P et Navette Quartier Sud s'est déplacé au parking du Pôle Santé du Colombier.

De plus les élèves du cycle primaire de la navette quartier sud, ont pu également emprunter le car à l'arrêt du pôle santé du Colombier. Nous avons contacté en amont les familles concernées.

Cependant en raison de la distance entre l'arrêt de report et l'école de la Tour aux raines, il a été décidé qu'aucune prise en charge des élèves de maternelle ne serait autorisée pendant la durée des travaux, pour la navette quartier sud, afin que les enfants ne se retrouvent pas à cheminer à pied dans la zone en travaux, jusqu'à leur établissement maternelle.


Tiva

Chers passagers,

Les arrêts :
« STE ANNE et LA MONDERIE»
Ne seront pas desservi du 28 au 29/04/2025.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Robert

De même en raison des travaux à Sainte Anne, la ligne Tiva urbain fut également impactée ces deux jours. Nous n'avons pas pu desservir les arrêts de « Sainte Anne » et « La Monderie ».

Nous avons mis une note d'information aux usagers du bus de la ligne, ainsi qu'aux arrêts de bus non desservis.

- En raison d'un arrêté de circulation afin de réaliser les travaux de réparation du pont au lieu-dit La Gréardière à Saint Germain de Tallevende, nous ne pouvons plus effectuer notre boucle à l'étang du point du jour sur le circuit 5S (arrêts non

desservis : Nudières de Haut, Ferrirère, Ndières de Bas, Méguisière, Moulin Chevalier, Gréardière)

Nous avons contacté les familles concernées, afin que les élèves puissent emprunter l'arrêt de report dans le bourg de Saint-Germain de Tallevende à l'arrêt des « Pageries »

- Courant Mai 2025

-En raison des travaux dans la rue d'Aignaux, l'accès à l'arrêt des acres pour la Navette Quartier Sud, n'était plus accessible, de plus le parvis du cinéma que nous utilisons fréquemment comme arrêt de report était également
fermé à la circulation.

De ce fait pendant la durée des travaux les enfants et l'accompagnatrice sont descendus à l'arrêt du Champ de foire, et ont cheminé à pied jusqu'à l'école de Castel.

-En raison d'un arrêté de circulation, concernant des travaux de renouvellement d'enrobé, nous avons procédé à des déviations concernant le cheminement des autocars impactés.

Les cars en provenance de Saint Germain de Tallevende et de Maisoncelles la Jourdan, ont emprunté un itinéraire bis afin de rejoindre le centre-ville de Vire.

A savoir après concertation, l'arrêt de report pour les accompagnatrices des circuits 4P / 5P s'est effectué au parking du Pôle Santé du Colombier. Et l'accompagnatrice du circuit de la Navette Quartier Sud, fut prise au Champ de foire.



Travaux St Anne du 12 au 16/05.

Un arrêt de report des élèves empruntant l'autocar à l'arrêt de St Anne pour la navette Quartier Sud, fut instauré au parking du pôle Santé du Colombier. La dépose et la reprise des enfants à l'école de la Tour aux raines ne furent pas perturbées par les travaux.

De plus en raison de l'arrêté de circulation les arrêts de Saint Anne et Monderie sur le réseau Tiva urbain n'ont pas été desservis.

- En raison d'un arrêté de circulation, sur la commune de Saint Germain de Tallevende, l'arrêt de la « place de l'église » n'est plus accessible. De fait les cars des circuits 4S/5S et 4P/5P ont été impactés.

Concernant le circuit 4S, celui-ci ne peut plus desservir l'arrêt de « place de l'église » à St Germain de Tallevende, nous avons contacté les enfants concernés afin de les informer que l'arrêt de report se trouverait à l'école de St Germain. L'autocar doit emprunter une déviation afin de sortir du bourg.



Concernant le circuit 5P, en raison des travaux, celui-ci ne peut plus desservir l'arrêt « La Planche » sur le retour du soir seulement . Nous avons contacté la famille concernée afin qu'elle puisse se trouver à l'arrêt de report « Roquelles »

- En raison de la multiplication des travaux dans Vire sur la D524, et de l'impact horaire sur la ligne Tiva Urbain, les arrêts « Les Acres », « Martilly » et « Clinique », n'ont pas été desservis, afin de pouvoir continuer à assurer la ligne avec le moins de désagrément pour les usagers.





- En raison de la multiplication des travaux dans Vire, nous avons pris la décision de ne plus desservir l'arrêt du Lycée Marie Curie le soir et mercredi midi, sur les retours des lignes scolaires.

A savoir les travaux étant mobiles, il est arrivé plusieurs fois de ne pas pouvoir accéder à l'arrêt avec l'autocar pour prendre en charge les enfants, en raison de la fermeture de l'intersection du laboratoire.

De ce fait les enfants concernés ont été informés de devoir cheminer à pied jusqu'à l'arrêt du Champ de foire le soir et le mercredi midi, afin de pouvoir emprunter leur car scolaire.

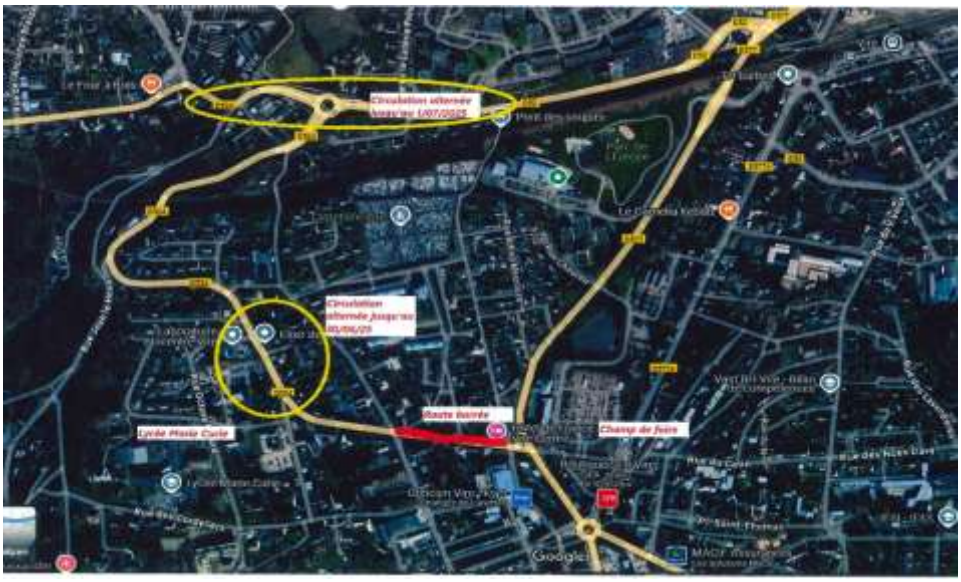

- En raison du temps de cheminement pour accéder à l'arrêt du Champ de foire, tous les autocars scolaires ont été informés de reculer leur horaire de départ de l'arrêt du champ de foire afin d'attendre les enfants du lycée Marie Curie.

- En raison d'un arrêté de circulation, concernant des travaux de réfection de tampon, sur l'avenue Bischwiller, la ligne TIVA urbain fut impactée.

Pendant la période des travaux, nous n'avons pas pu desservir l'arrêt du « Centre Commercial le Maupas » dans le sens Mancellières- Parc Commercial. Nous avons affiché une note à l'abribus du Centre commercial le Maupas, ainsi que le bus de ville. Les clients pouvaient se reporter à l'arrêt du « Neuvillé » pendant la durée des travaux.


Tiva

Chers passagers,

L'arrêt :
« CENTRE COMMERCIAL LE MAUPAS»
Ne sera pas desservi du 19 au 28/05/2025.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Robert

- <u>Courant Juin 2025</u>

- En raison d'un arrêté de circulation afin de réaliser les travaux de réparation du pont au lieu-dit La Gréardière à Saint Germain de Tallevende, nous ne pouvons plus effectuer notre boucle à l'étang du point du jour sur le circuit 5S (arrêts non desservis : Nudières de Haut, Ferrirère, Ndières de Bas, Méguisière, Moulin Chevalier, Gréardière)

-En raison d'un arrêté de circulation concernant des travaux de réfection et de mise à niveau les arrêts de la ligne Tiva urbain, « Le Neuvillé» dans les deux sens de circulation, et l'arrêt « Bischwiller » dans le sens Parc Commercial- Les Mancellières n'ont pas pu être desservis.


Tiva

Chers collègues,

L'arrêt :
« LE NEUVILLÉ »
Ne sera pas desservi du 02 au 11/06/2025.

Nous vous remercions de votre compréhension.

- En raison d'un arrêté de circulation, concernant une course de vélo, les arrêts suivants de la ligne Tiva urbain, n'ont pas pu être desservis de 18h30 à 19h30 :


Tiva

Chers passagers,

Nous vous remercions de votre compréhension.

<u>Sens Mancellieres – Parc commercial</u>
Centre commercial le Maupas
Jean Moulin
Rue de Bretagne
Neuvillé
Bischwiller
<u>Sens Parc commercial – Mancellieres</u>
Jean Moulin
Rue de Bretagne
Neuvillé
Bischwiller

-En raison de la fête de la musique à Vire, nous avons modifié l'itinéraire de la ligne Tiva urbain.

A savoir en raison d'un arrêté de circulation pour la mise en place d'un scène avenue de la gare à Vire, nous n'avons pas pu desservir l'arrêt de « A.HALBOULT ».

De ce fait le véhicule a emprunté la route du général de Gaulle afin de pouvoir accéder à son arrêt de la « Gare Sncf » et « Pole Emploi », en provenance et en direction du « Champ de foire ».

Courant Juillet 2025

En raison d'un arrêté de circulation, pour les préparatifs de l'arrivée du Tour de France, la ligne Tiva urbain fut impactés.



La ligne urbaine n'a pas pu desservir les arrêts « Mancellière », « Atlacomulco », « Porte de Condé » et « 11 Novembre » à partir de 18h00 jusqu'à 20h00 cette journée. Nous avons informé les usagers en affichant une note d'information dans le véhicule.

.

Courant Septembre 2025

- En raison d'un arrêté de circulation qui a débuté le lundi 29 Septembre 2025 , la rue d'aignaux n'est plus accessible en car. De ce fait cela entraine une incidence sur la ligne Tiva urbain. Nous avons aménagé les horaires ci-dessous afin d'éviter d'accumuler trop de sur retard sur les courses. L'arrêt des « Acres » n'est plus desservi durant la période, et l'arrêt du Lycée Marie Curie reste desservi partiellement. Nous avons affiché une note dans le véhicule afin d'en informer les usagers, ainsi qu'à l'abribus du Lycée Marie Curie.


NOTE D'INFORMATION

En raison des travaux qui débuteront

LUNDI 29 SEPTEMBRE AU JEUDI 2 OCTOBRE INCLUS

L'ARRÊT « LES ACRES » NE SERA PAS DESSERVI ET L'ARRÊT « LYCEE MARIE CURIE (clinique) SERA DESSERVI PARTIELLEMENT

« VOIR GRILLE HORAIRE CI DESSOUS

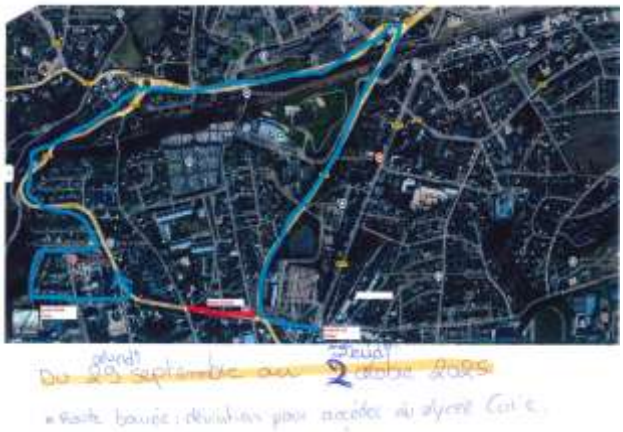

- De plus nous avons mis en place une déviation pour tous les cars scolaires du réseau Tiva scolaire, afin de maintenir la desserte du Lycée Marie Curie.. Concernant la Navette Quartier Sud, la dépose et la reprise des enfants s'effectuent exceptionnellement à l'arrêt du champ de foire, pour les enfants scolarisés à l'école Castel.

Courant Décembre 2025

En raison de l'illumination du sapin de Noël au rond-point du 6 Juin, le vendredi 5 décembre 2025 à partir de 18h00, la circulation fut temporairement bloquée, de ce fait cela a impacté la ligne Tiva urbain.

Nous avons affiché dans le véhicule de la ligne une note d'information pour les usagers, en notifiant les arrêts qui ne pourront pas être desservis le temps de l'illumination.

De plus afin de faciliter le trafic de la circulation des cars, au moment de l'illumination du sapin, qui se trouve dans le même créneau horaire de prise en charge des collégiens et lycéens à Vire, nous avons informé les conducteurs de suivre l'itinéraire ci-joint afin d'éviter les passages par le rond-point et de se gêner entre eux.



NOTE D'INFORMATION

En raison de l'illumination du sapin de Noël au centre-ville

VENDREDI 5 DECEMBRE 2025

LES ARRÊTS « St Anne », « La Poste », « Hôpital », « 11 Nov », « Porte de Condé », « Atlacomulco » ne seront pas desservis de 18h00 à 19h00.



3. RELATION USAGERS

- Réclamations usagers et réponses apportées

-Réclamation reçue le 23 Janvier 2025 par mail

La réclamation concerne la ligne scolaire n°3P secteur Truttemer

Une altercation a eu lieu le jeudi 23 janvier avec l'un de nos conducteurs et un agent de l'école de Truttemer le Grand.

En effet, suite à une plaisanterie de la part de notre conducteur lorsqu'il est venu à l'encontre de l'agent pour lui rendre le parapluie que celui-ci avait oublié dans le car,

l'agent s'est senti attaqué et a proféré des menaces à notre conducteur et lui a porté un coup de parapluie aux jambes.

Notre conducteur a été convoqué, il a confirmé les faits et a eu un rappel sur le comportement professionnel à adopter envers les agents.

Deux jours après l'altercation, ces 2 hommes se sont présentés des excuses mutuellement.

-Réclamation reçue le 24 Janvier 2025 par téléphone

Nous avons été contacté par un usager qui emprunte le service TIVA à la demande, l'usager souhaite l'intégration d'un arrêt de dépose et de reprise à l'arrêt "Porte de Condé" sur la commune de Vire, afin de se rendre à Leclerc.

L'usager signale des difficultés à traverser la route pour se rendre à l'arrêt d'Atlacomulco en raison de la forte circulation.

Nous avons transféré la demande de l'usager au service de l'intercom de la Vire au Noireau.

-Réclamation reçu le 4 Mars 2025 par mail

Un usager du service Tiva, nous a envoyé un mail pour nous notifier de son mécontentement concernant la suspension de son compte usager.

Le conducteur s'est présenté au domicile de l'usager à Fonternement, cependant à l'arrivée du véhicule l'usager a annulé sa course. De ce fait notre politique de réservation suspend temporairement l'usager pour un délai de 1 semaine afin que la cliente anticipe son annulation avant que le conducteur arrive à son domicile, car cette course aurait pu satisfaire un autre client si l'annulation avait été anticipée.

La suspension a été réduite à 2 jours, après échange avec l'usager, afin qu'elle puisse se rendre à des impératifs de rendez-vous prévu le samedi.

Bonsoir

Je reçois à l'instant un mail envoyé par vous ce matin. Mon compte est suspendu !?

J'ai pourtant prévenu dans les règles Mardi dernier que je ne pourrai aller à Vire, étant tombée et dans l'incapacité de marcher normalement...
J'espérais pouvoir me rendre à Saint Sever Samedi, c'était important pour moi, j'avais besoin d'aller à la pharmacie, j'ai 77 ans, je vis seule et n'ai aucune autre possibilité de transport... mais j'ai constaté que ça ne serait toujours pas possible, j'avais trop mal.
Entre temps, le délai pour annulation était passé d'une demi-heure à deux heures. Je l'ignorais.
J'ai donc attendu le chauffeur et lui ai expliqué le problème. Il m'a dit que ça n'était pas grave et qu'il allait prévenir sa collègue... Or, j'ai vu écrit que "je ne me suis pas présentée"! C'est faux. Il y a sans doute eu un malentendu car je ne pense pas que ce chauffeur, que je commence à connaître, ait pu dire ça !
De toutes façons, je ne pense pas pouvoir me déplacer dans les jours qui viennent, mais je suis vraiment extrêmement déçue de votre attitude qui n'est pas très professionnelle et en tous cas pas du tout "à l'écoute" pour un service censé aider les personnes isolées à vivre plus facilement...
Dommage.

Je fais suite à votre message ci-dessous, concernant votre déplacement de Samedi, le conducteur s'est présenté à votre domicile mais vous avez annulé votre déplacement à son arrivée, le délai de prévenance pour annuler une course est de 2 heures, afin que le créneau soit de nouveau disponible pour d'autre usager et éviter les trajets à vide. Nous nous excusons pour cette mauvaise compréhension. De ce fait après vous avoir informer de tous ses éléments qui entraine une suspension de votre compte, je vous informe que celui vient d'être réactiver par nos soins pour votre déplacement du samedi.

Nous espérons que cela reste un évènement isolé.
Restant à votre disposition pour tout complément d'information.
Cordialement,
Léa
VOYAGES ROBERT VIRE
02 31 68 00 50

Robert
www.voyages-robert.fr
GROUPE KELLER

-Réclamation reçue le 31 Mars 2025 par mail

La réclamation concerne la navette du circuit 3P, sur la commune déléguée de Maisoncelles.

En raison de l'attente de l'autre car du circuit 6P sur la commune de Truttemer qui transporte des enfants susceptibles de prendre la navette jusqu'à l'école de Maisoncelles, nous avons constaté des délais trop justes qui entrainent l'arrivée un peu tardive des enfants scolarisés à l'école de Maisoncelles.

NOUVELLE GRILLE HORAIRE VALIDE A PARTIR DU 22 AVRIL 2025

6P TRUTTEMER LE GRAND - Renaudière vers TRUTTEMER LE GRAND - Ecole

Période de fonctionnement	PS
Jour de fonctionnement	LMJV
TRUTTEMER LE GRAND - Renaudière	08:00
TRUTTEMER LE GRAND - Parthau	08:02
TRUTTEMER LE GRAND - Maisonnière	08:03
TRUTTEMER LE GRAND - Bourguignonnière	08:04
TRUTTEMER LE GRAND - Fosse à Brannière	08:06
TRUTTEMER LE GRAND - Grossene	08:07
TRUTTEMER LE GRAND - Maslerie	08:08
TRUTTEMER LE GRAND - Bourg	08:10
TRUTTEMER LE PETIT - Bourg	08:12
TRUTTEMER LE PETIT - Fay	08:14
TRUTTEMER LE PETIT - Coudray	08:15
TRUTTEMER LE PETIT - Pouilly	08:16
TRUTTEMER LE GRAND - Guillaufière	08:20
TRUTTEMER LE GRAND - Castil	08:24
TRUTTEMER LE GRAND - La Pauverie	08:26
TRUTTEMER LE GRAND - Maline	08:28
TRUTTEMER LE GRAND - Coquard	08:32
TRUTTEMER LE GRAND - Vincendière	08:34
TRUTTEMER LE GRAND - Basq	08:36
TRUTTEMER LE GRAND - Ecole	08:38*

CORRESPONDANCE AVEC NAVETTE 3P MAISONCELLES *

TRUTTEMER LE GRAND - Ecole vers TRUTTEMER LE GRAND - Ecole

De ce fait, en concertation avec l'Intercom les horaires du circuit 6P ont été avancés le matin, afin que le véhicule arrive plus vite à l'école de Truttemer et celui de la navette du circuit 3P puisse partir à l'heure de l'établissement et arriver à l'école de Maisoncelles dans les temps. Nous avons informé les parents des élèves concernés que les nouveaux horaires seront effectifs aux retours des vacances de Pâques.

-Réclamation reçue le 31 Mars 2025 par mail

La réclamation concerne la navette du circuit 3P, sur la commune déléguée de Maisoncelles.

Suite au conseil d'école de Truttemer le Grand, nous avons reçu une réclamation concernant la conduite de notre conducteur affecté sur le circuit 3P .

De ce fait nous nous sommes déplacés afin de faire un contrôle avec le conducteur, sans le notifier en amont de notre présence.

Après un contrôle terrain, nous constatons que notre conducteur a une conduite dynamique mais cependant maîtrisée au niveau de la vitesse, des réflexes, des anticipations à l'approche de virage, et du partage de la route avec les autres usagers.

-Réclamation reçu le 4 Avril 2025 par mail

Un parent d'élève d'une lycéenne scolarisée au Lycée Marie Curie, nous a envoyé un mail pour nous notifier de son mécontentement concernant les horaires de retour de la ligne AB.
Elle nous notifie que sa fille, finissant à 18h00 n'a pas de possibilité pour emprunter la ligne AB, qui passe à 17h20 au Lycée Marie Curie. Cependant nous avons notifié au parent d'élève, que sa fille est autorisée à emprunter le bus de la ligne urbaine qui passe à 18h35 au lycée afin qu'elle puisse rejoindre son domicile.



Réclamation reçue le 5 Juin 2025 par téléphone

Suite à un incident survenu sur le circuit 6P Truttemer le grand/ Truttemer le Petit, nous avons été alertés par l'établissement primaire et notre conducteur, qu'un événement s'était produit lors du ramassage scolaire avec un élève.

L'élève a eu un comportement inapproprié envers le conducteur et l'accompagnatrice. Celui-ci s'est détaché de sa place et a eu un geste déplacé envers le conducteur qui se trouvait au volant de son véhicule.
L'accompagnatrice s'est interposée et s'est fait tordre les doigts par l'élève. A la suite de cet évènement un courrier en recommandé fut adressé à la famille en guise d'avertissement.

-Réclamation reçue le 13 Juin 2025 par téléphone

Suite à un incident de nouveau survenu sur le circuit 6P Truttemer le grand/ Truttemer le Petit, l'élève a lancé son cartable dans le car, n'a pas voulu s'asseoir et s'attacher, et a eu des paroles inappropriées envers le conducteur. La maman, présente à l'arrêt de car au moment des faits est venue récupérer et faire descendre son enfant du car scolaire.

Un deuxième avertissement par lettre recommandée fut adressé à la famille.

-Réclamation reçue le 8/08/2025 par mail.

La réclamation concerne le service du Tiva à la demande.

Un de nos usagers est une personne âgée domiciliée sur la commune de Vire à proximité de la station des eaux de Vire.

Elle souhaite pouvoir emprunter le réseau Tiva à la demande afin de se rendre au centre-ville de Vire.



Cependant l'usager étant domiciliée sur Vire, elle n'est pas éligible au service de transport à la demande, mais elle ne peut pas se reporter sur la ligne urbaine, le premier arrêt le plus proche se situe au « Parc Commercial » soit à 2.6 km de son domicile.
Les discussions sont ouvertes avec l'intercom de la Vire au Noireau, concernant des cas isolés, comme l'usager pour une tolérance ou non sur le service Tiva à la demande.

-Réclamation reçue le 8/09/2025 par courrier.

La réclamation concerne le circuit, retour 18h00, numéro 10S.

Nous avons échangé avec un parent d'élève, dont sa fille emprunte la ligne D le matin au départ de Mermoz, afin de se rendre au Lycée Marie Curie, cependant celle-ci termine les cours à 18h00 au Lycée, et n'avait pas de solution de retour pour remonter à Mermoz.

MAISONCELLES - ROULLOURS - VAUDRY	
Période de fonctionnement	PS
Jour de fonctionnement	LMJV
VIRE - Lycée Marie Curie	18:08
VIRE - Gare routière	18:12
VIRE - Lycée Jean Mermoz	18:15
VIRE - Charles Lemaitre	18:19
ST GERMAIN - Pinsonnière	18:21
ST GERMAIN - Eglise	18:25
LA LANDE-VAUMONT - Eglise	18:30
MAISONCELLES - Bourg	18:40
ROULLOURS - Bourg	18:50
VAUDRY - Bourg (RD512)	18:55

De ce fait après concertation avec l'intercom, le circuit 10S a été modifié afin de pouvoir remonter l'élève à Mermoz.

De plus nous avions reçu une autre demande d'un autre élève pour une dépose à l'arrêt de « Charles Lemaitre » sur le circuit 10S. De ce fait le véhicule passant à côté de cet arrêt et n'entraînant aucun impact financier, l'arrêt de Charles Lemaitre fut intégré dans le circuit 10S.

Réclamation reçue le 8/09/2025 par courrier.



Nous avons également reçu une réclamation concernant le circuit 4S, au départ du champ de foire le soir à 17h51.

Nous avons un élève qui est scolarisé au Lycée Agricole, cependant le soir, quand il redescend avec la navette de la Ligne C, celui-ci arrive après le départ du circuit 4S au champ de foire.

De ce fait l'élève doit attendre 18h12 à la gare routière pour emprunter le circuit de St Germain, mais la descente s'effectue dans le bourg alors que l'élève est domicilié en campagne à l'arrêt de la « Perrerie ».

Les parents souhaiteraient que le circuit 10S puisse desservir l'arrêt de « La Perrerie ».

Nous avons chiffré l'incidence financière de la desserte de cet arrêt supplémentaire sur le circuit 10S.

Réclamation reçue le 8/09/2025 par mail.

La réclamation concerne la ligne AB.

Une parent d'élève souhaite la réintégration de l'arrêt des « Fauvettes » anciennement desservis en 2019, afin que ses filles ne cheminent plus à pied jusqu'au parking de NDA à Vire.



-Réclamation reçue le 6/10/2025 par mail.

La réclamation concerne le circuit 3S, secteur Maisoncelles la Jourdan.

Le conducteur du circuit 3S ne respecterait pas le nouveau zébra qui se trouve en face de l'école Maisoncelles la Jourdan, et stationnerait devant la barrière d'un riverain.

Nous avons échangé avec le conducteur concerné qui nous confirme qu'au moment de la rentrée scolaire, il n'a pas respecté le zébra mais, qu'il s'est très vite aperçu de son erreur et dorénavant celui-ci respecte le marquage au sol prévu à cet effet.

Nous notons également une réclamation sur la vitesse inadaptée du même conducteur, après vérification de son chronotachygraphe, nous recensons une vitesse

régulière de 60 km/h, cependant nous avons remarqué sur les enregistrements d'activité du véhicule, que le car de ne quitte jamais l'arrêt de l'école de Maisoncelles la jourdan à 8h06 comme cela doit être le cas, celui-ci reste en attente jusqu'à 8h12 jusqu'à l'arrivée de l'accompagnatrice.

De ce fait, nous avons remonté cet élément à l'intercom, afin que le service enseignement, puisse faire le nécessaire par rapport à l'accompagnatrice pour qu'elle se trouve présente dès 8h06 à l'arrêt de Maisoncelles la Jourdan pour que la tournée scolaire ne soit pas impactée, dès le début, de 6 minutes de retard.

-Réclamation reçue le 6/10/2025 par mail.

La réclamation concerne le port du gilet jaune obligatoire.

Sur tous les circuits scolaires Vire Normandie confondus, nous recensons un nombre important d'élèves qui attendent le car, au bord de la route, dans des lieux non éclairés, sans porté leur gilet jaune. (Celui-ci est délivré à chaque élève titulaire d'une carte de transport.)

De ce fait, nous avons fait un rappel aux parents sur leur responsabilité d'imposer le port du gilet jaune à leur enfant lorsqu'il emprunte le car scolaire et chemine à pied pour se rendre à leur arrêt.

-Réclamation reçue le 13/10/2025 par mail.

La réclamation concerne le circuit 3P, secteur Maisoncelles la Jourdan concernant le lieu de desserte de l'arrêt de car « Le Coudray »



La propriétaire de la maison située à proximité de l'arrêt du car, se trouve gênée par les véhicules des parents d'élèves qui se stationnent dans son entrée privée.

De ce fait, afin d'éviter une gêne pour la riveraine, nous avons informé les parents concernés de ne plus se stationner dans son entrée privée, de plus l'arrêt « Le Coudray » fut déplacé, dans le sens Truttemer vers Maisoncelles, afin que les parents d'élèves puissent se stationner sans importuner la riveraine.

- Réclamation reçue le 6/11/2025, par mail

La réclamation concerne le circuit 6S, secteur Truttemer le grand / Le petit.

Le conducteur du circuit 6S arriverait trop juste au Lycée Marie Curie le matin, ce qui entraîne des retards pour les lycéens qui démarrent les cours à 8h00.

De plus lundi 3 Novembre, suite à un contrôle de gendarmerie au niveau de l'établissement de Mermoz, le véhicule s'est vu retardé de 15 minutes, ce qui entraîne également du retard pour l'enchaînement du circuit primaire.

De ce fait nous avons proposé d'avancer les horaires de 5 minutes le matin sur le circuit 6S de Truttemer afin d'avoir plus de marge de manœuvre pour faire face en cas d'imprévu.

-Réclamation reçue le 12/12/2025

La réclamation concerne la ligne urbaine Tiva.

Le propriétaire du Carrefour Market, nous signale que l'arrêt actuellement desservi au Parc Commercial, gêne la circulation si le conducteur se positionne en attente.

D'après la grille horaire du tiva urbain, le conducteur ne reste pas en attente à cet arrêt, cependant après une observation, la semaine du 15 décembre au 19 décembre, nous attestons que nous avons de temps en temps des usagers à déposer à cet arrêt.

Lors de la dépose, après contrôle nous restons 30 secondes à l'arrêt, il en est de même si nous devons effectuer une prise en charge, soit 1 minute maximum, mais cela reste très occasionnel.

Réclamation reçue le 19/12/25

La réclamation concerne la ligne urbaine Tiva.

Un usager prend régulièrement le transport de ville avec son chien. Le conducteur lui a demandé de mettre son chien sur ses genoux afin que l'animal ne se déplace pas dans le couloir du bus et évite de faire ses besoins sur le sol, en application du règlement du transport intérieur.

Cependant l'usager ayant des soucis de genou se retrouve dans l'incapacité de porter son chien, de ce fait afin que l'usager puisse continuer à prendre le transport urbain, nous avons mis à disposition dans le car un petit panier que les usagers peuvent utiliser afin de respecter le règlement.

Extrait du règlement :

-Les animaux domestiques de petite taille transportés dans des paniers, sacs ou cages convenablement fermés et installés sur les genoux de leur propriétaire. Ces animaux ne doivent en aucun cas salir les lieux, incommoder les voyageurs ou constituer une gêne à leur égard.

4.COMPTE RENDU DES CONTROLES TERRAIN

A) A LA DEMANDE

- Lutte contre la fraude :
  - Nombre de clients suspendus

Année	Annulé en raison de la suspension de l'utilisateur
2025	41
Total	**41**

Sur l'année 2025, 41 usagers se sont retrouvés avec leur compte suspendu en raison du non-respect du règlement d'utilisation du service.

- Nombre d'infraction au règlement relevées

Les motifs de suspensions des usagers sont les suivants :

- Non-respect du déplacement au départ ou à l'arrivée de leur domicile référencé.
- Absence répétée du client au moment de la présentation du conducteur pour la prise en charge.
- Usager n'étant pas domicilié sur le territoire de l'intercom, après contrôle du justificatif du domicile
- Usager mineur, non autorisé à prendre le service

H. POLITIQUE MARKETING ET COMMERCIALE

- Bilan des actions marketing et commerciales

Flocage des véhicules avec la nouveau nom du réseau.







Et également le flocage de l'enseigne commerciale.



-Jeudi 18 Septembre 2025

Nous avons participé au marché de Bény Bocage, lors de la semaine de mobilité, pour présenter le service du Tiva à la demande. Ce secteur fut choisi en concertation avec l'Intercom de la Vire au Noireau, car nous recensons moins d'usagers qui empruntent le service sur la commune de Souleuvre en Bocage.



-Samedi 20 Septembre 2025

En raison de la semaine de mobilité, afin de promouvoir l'offre de transport urbain sur la commune de Vire, nous avons mis en place une journée découverte du service, le samedi 20 Septembre 2025. Nous avons recensé 85 clients durant cette journée de découverte.



-Jeudi 25 Septembre 2025



Ouest-France
Jeudi 25 septembre 2025

Normandie / Calvados

Dans le Bocage, le transport à la demande a la cote

En 2024, l'Intercom de la Vire au Noireau étendait son service de transport à la demande à l'ensemble de son territoire. Il répond à un vrai besoin, notamment pour les personnes sans solution de transport.

Reportage

« Allez, en route ! Il ne faut pas être en retard », s'exclame Joël Delaunay. L'homme est l'un des trois chauffeurs du service de transport à la demande de l'Intercom de la Vire au Noireau, Tiva à la demande. Et il aime la ponctualité. Il est 16 h 30 pétantes, vendredi 5 septembre, le minibus quitte le quartier de la gare de Vire. Direction l'arrêt Atlacomulco, près du E. Leclerc.

Sa première passagère, Nancy Marie, l'y attend, avec ses sacs et son chariot de courses bien rempli. L'habitante de Campeaux est une habituée du service. **« J'ai une voiturette mais elle tombe souvent en panne »,** explique-t-elle. Alors, depuis que l'IVN a étendu le transport à la demande à l'ensemble des communes du territoire, en novembre 2024, Nancy Marie en profite. **« Je l'utilise deux fois par semaine au minimum, pour faire des courses, voir mon fils ou aller à des rendez-vous à Vire. »**

Depuis presque un an, le transport à la demande Tiva est étendu à l'ensemble des communes de l'Intercom de la Vire au Noireau. Vendredi 5 septembre, le conducteur, Joël Delaunay, a, par exemple, transporté Virginie Vitry jusque chez elle. (Photo : Ouest-France)

400 trajets réalisés par mois

Courses, marché, rendez-vous médicaux, démarches administratives mais aussi trajet pour aller travailler... les raisons pour utiliser le transport à la demande sont diverses. **« On voit même des personnes de Vire qui vont au centre de santé à Vassy,** s'étonne Léa Picot, qui travaille chez Voyages Robert. **On apporte une solution aux personnes isolées en campagne sans solution de transport. Ça répond à une demande, un besoin, même. »** En moyenne, 400 courses à la demande sont réalisées chaque mois.

Le véhicule électrique avale les 15 km entre Vire et Campeaux. La discussion entre Joël Delaunay et sa passagère couvre le son qui s'échappe de l'autoradio. Quinze minutes plus tard, voilà Nancy Marie arrivée devant chez elle. **« C'est un petit patelin mais on a un minibus »,** rigole la femme en descendant.

Avec le transport à la demande, les habitantes et habitants peuvent être pris en charge devant chez eux puis déposés à l'un des vingt-deux points de dépose du territoire, vice-versa, pour le retour.

Pas de temps à perdre, Joël Delaunay repart en sens inverse. Sa deuxième passagère l'attend elle aussi avenue d'Atlacomulco afin de rentrer chez elle, à Saint-Germain-de-Tallevende. **« J'utilise le transport à la demande depuis le mois de mars,** raconte Virginie Vitry, 19 ans, en s'installant à l'arrière du minibus. **C'est la Mission locale qui m'en a parlé. »**

Ce qui lui plaît dans ce service ? **« Il y a beaucoup d'horaires et on peut aller un peu partout. Je l'utilise tous les jours pour suivre ma formation au Greta, ou le week-end pour aller à la gare. »** Mais pas de quoi se passer d'un véhicule personnel pour autant, bien pratique pour des trajets plus longs.

Les courses à bord du minibus sont aussi un vecteur de lien social. Même les quelques minutes de trajet entre Vire et Saint-Germain-de-Tallevende sont propices aux rencontres, témoigne la jeune femme. **« Les personnes âgées sont très gentilles. Une fois, j'ai même croisé une fille qui est aussi au Greta,** sourit Virginie Vitry. **Et les chauffeurs sont cool ! »**

Le conducteur a encore une course à assurer ce soir-là, entre Vire et Vassy. Aux quatre coins du Bocage virois.

Maëlys HESLESBEUX.

Le transport à la demande pourrait évoluer

Le service est adapté aux personnes à mobilité réduite et à tout autre public résidant sur le territoire de l'intercom, excepté les habitants des communes déléguées de Vire Normandie, qui disposent déjà d'un service de transport intra-muros. **« On réfléchit à inclure des zones de Vire qui ne sont pas desservies par les lignes urbaines et pour rajouter des points d'arrêt »,** indique Léa Picot.

Trois moyens de réservation sont proposés : par téléphone jusqu'à 16 h la veille du déplacement, au 02 31 68 00 50 ; *via* le site internet de Tiva à la demande, ou bien à travers l'application éponyme.

Les réservations sont possibles jusqu'à dix jours à l'avance.

Tarifs : 2 € le trajet, 4 € l'aller-retour.

-Mercredi 8 octobre 2025

Nous avons participé au salon des seniors à Condé sur Noireau afin de présenter le service du Tiva à la demande.

Lors de cette journée d'échange, nous avons rencontré des usagers qui empruntent actuellement le service et qui nous ont fait part de leur satisfaction, et nous avons également pu échanger avec de futurs usagers qui ne connaissaient pas encore le service. Tout le long de la journée, nous avons pu renseigner 50 potentiels usagers.



I- COMPTE RENDU FINANCIER

1. Périmètre et référence

- Deux comptes d'exploitation sont présentés : le compte consolidé des trois services réguliers (Tiva urbain, scolaires des communes déléguées, scolaires intra-Vire) et le compte du transport à la demande (Tiva à la demande).

- Prévisionnel : avenant n°1, année 2025. Contribution financière forfaitaire (CFF) prévisionnelle : 879 085 € HT hors TAD et 148 517 € HT pour le TAD, en valeur mars 2024.

- CFF réelle 2025 : CFF prévisionnelle indexée de −0,6 %.
- Recettes : montants HT. Les recettes de billetterie, encaissées TTC, sont ramenées en HT avec un taux de TVA de 10 %.

2. Unités d'œuvres réalisées en 2025

- Kilomètres parcourus – Services réguliers (HORS TAD)

Kilomètres	Réalisé	Prévu	Écart
Kilomètres en charge (commerciaux)			
Scolaire communes déléguées	120 544	128 028	-5,8 %
Scolaire intra-Vire	8 026	2 771	+189,6 %
Urbain	61 280	61 483	-0,3 %
Total en charge	**189 850**	**192 282**	**-1,3 %**
Kilomètres à vide (haut-le-pied et techniques)			
Scolaire communes déléguées	42 190	41 190	+2,4 %
Scolaire intra-Vire	2 168	2 790	-22,3 %
Urbain	2 293	3 131	-26,8 %
Total à vide	**46 651**	**47 111**	**-1,0 %**
Kilomètres totaux			
Scolaire communes déléguées	162 734	169 218	-3,8 %
Scolaire intra-Vire	10 194	5 561	+83,3 %
Urbain	63 573	65 976	-3,6 %
Total kilomètres	**236 501**	**240 755**	**-1,8 %**

- Heures de conduites – Services réguliers (HORS TAD)

Heures	Réalisé	Prévu	Écart
Heures en charge			
Scolaire communes déléguées	5 025	5 214	-3,6 %
Scolaire intra-Vire	412	285	+44,6 %
Urbain	3 482	3 019	+15,3 %
Total en charge	**8 919**	**8 518**	**+4,7 %**
Heures à vide, prises et fins de service			
Scolaire communes déléguées	2 218	2 338	-5,1 %
Scolaire intra-Vire	306	204	+50,0 %
Urbain	788	1 088	-27,6 %
Total à vide et prises / fins de service	**3 312**	**3 630**	**-8,8 %**
Heures totales de conduite			
Scolaire communes déléguées	7 243	7 552	-4,1 %
Scolaire intra-Vire	718	489	+46,8 %
Urbain	4 270	4 107	+4,0 %
Total heures	**12 231**	**12 148**	**+0,7 %**

❖ Kilomètres parcourus– Transport à la demande

Kilomètres TAD	Réalisé	Prévu (plancher)	Écart
Km commerciaux + km de transit	59 798	50 000	+19,6 %
Km haut-le-pied (« extra »)	33 428	20 000	+67,1 %
Total kilomètres	**93 226**	**70 000**	**+33,2 %**
Km au-delà du plancher (59 798 – 50 000)	**9 798**		

❖ Moyens affectés

Service	Véhicules en service	Véhicules de réserve	Conducteurs
Tiva urbain	1	1	2
Tiva scolaire (communes déléguées et intra-Vire)	12	1	12
Tiva à la demande	2 (électriques)	1 (PMR, fauteuil roulant)	3
Total DSP	**15**	**3**	**17**

Conducteurs : effectifs physiques affectés à la DSP (6 femmes, 11 hommes).

3. Compte d'exploitation Consolidé – Urbain et scolaires

Libellé (€ HT)	Réel	Prévisionnel	Écart
Charges			
Coûts kilométriques	**188 324 €**	**170 374 €**	**+10,5 %**
dont scolaire communes déléguées	*121 562 €*	*114 557 €*	*+6,1 %*
dont scolaire intra-Vire	*7 003 €*	*3 424 €*	*+104,5 %*
dont urbain	*59 759 €*	*52 393 €*	*+14,1 %*
Coûts personnels de conduite	**343 675 €**	**327 182 €**	**+5,0 %**
dont scolaire communes déléguées	*203 890 €*	*202 360 €*	*+0,8 %*
dont scolaire intra-Vire	*19 242 €*	*13 098 €*	*+46,9 %*
dont urbain	*120 542 €*	*111 724 €*	*+7,9 %*
Coûts des véhicules	**190 204 €**	**190 204 €**	**0,0 %**
dont scolaire communes déléguées	*151 325 €*	*151 325 €*	*0,0 %*
dont scolaire intra-Vire	*2 764 €*	*2 764 €*	*0,0 %*
dont urbain	*36 115 €*	*36 115 €*	*0,0 %*
Charges de communication	**20 463 €**	**20 389 €**	**+0,4 %**
dont scolaires	*1 278 €*	*0 €*	
dont urbain	*19 185 €*	*20 389 €*	*-5,9 %*
Frais généraux de l'exploitation	**181 005 €**	**188 565 €**	**-4,0 %**
dont frais de vérification et contrôle	*4 198 €*	*5 180 €*	*-19,0 %*
dont CFE, CVAE, taxe sur les salaires	*29 523 €*	*28 582 €*	*+3,3 %*

Libellé (€ HT)	Réel	Prévisionnel	Écart
dont personnel d'exploitation	*19 150 €*	*16 400 €*	*+16,8 %*
dont personnel administratif, direction, commercial et social	*56 222 €*	*57 615 €*	*-2,4 %*
dont charges de structure locales (loyers, énergie, assurances, SAEIV…)	*68 661 €*	*76 973 €*	*-10,8 %*
dont frais généraux scolaires intra-Vire	*3 250 €*	*3 815 €*	*-14,8 %*
Charges de structure (siège / DR)	**20 200 €**	**20 200 €**	**0,0 %**
Autres (aléas / marge)	**33 204 €**	**33 204 €**	**0,0 %**
Total des dépenses	**977 075 €**	**950 118 €**	**+2,8 %**
Produits			
Billetterie (tickets urbain et scolaire)	*19 561 €*	*21 214 €*	*-7,8 %*
Abonnements urbains (cartes mensuelles et annuelles)	*2 768 €*	*4 780 €*	*-42,1 %*
Abonnements scolaires (cartes de transport scolaire)	*39 823 €*	*43 994 €*	*-9,5 %*
Recettes non tarifaires (gilets, duplicatas)	*328 €*	*1 044 €*	*-68,6 %*
Total des recettes	**62 480 €**	**71 032 €**	**-12,0 %**
Solde d'exploitation (recettes − dépenses)	-914 595 €	-879 085 €	-4,0 %
Contribution financière forfaitaire (indexée −0,6 %)	873 810 €	–	
Résultat (solde + CFF)	**-40 784 €**	**–**	

❖ Coût du personnel de conduite

Voyages Robert rémunère ses conducteurs 3 % au-dessus des minima de la convention collective nationale des transports routiers (IDCC 16).

Au 1er février 2025, l'avenant n° 119 a revalorisé de 2,0 % l'ensemble des taux horaires conventionnels des ouvriers du transport routier de voyageurs. Cette hausse s'est répercutée sur nos grilles internes, qui restent supérieures de 3 % à la convention.

Le coût du personnel de conduite des services réguliers s'établit ainsi à 343 675 €, contre 327 182 € au prévisionnel établi en valeur mars 2024 (+5,0 %). Cet écart s'explique par la revalorisation conventionnelle de 2 %, appliquée à une rémunération supérieure de 3 % à la convention, et par un volume d'heures de conduite en charge supérieur. Sur la même période, l'indexation contractuelle de la contribution financière forfaitaire est de −0,6 %.

4. Compte d'exploitation – Transport à la demande

Libellé (€ HT)	Réel	Prévisionnel	Écart
Charges			
Coûts kilométriques	**19 838 €**	**14 940 €**	**+32,8 %**
Coûts personnels de conduite	**71 835 €**	**67 541 €**	**+6,4 %**
Coûts des véhicules	**25 090 €**	**25 090 €**	**0,0 %**
dont amortissements	*19 704 €*	*19 704 €*	*0,0 %*
dont frais financiers	*3 456 €*	*3 456 €*	*0,0 %*
dont assurances et cartes grises	*1 930 €*	*1 930 €*	*0,0 %*
Charges réservation / information	**19 000 €**	**19 000 €**	**0,0 %**
Frais généraux de l'exploitation	**31 940 €**	**26 946 €**	**+18,5 %**
dont personnel d'exploitation	*6 000 €*	*8 545 €*	*-29,8 %*
dont autres frais généraux et réservation téléphonique	*25 940 €*	*18 401 €*	*+41,0 %*
Charges de structure (siège et RH)	**1 500 €**	**1 500 €**	**0,0 %**
Autres (aléas / marge)	**3 500 €**	**3 500 €**	**0,0 %**
dont aléas	*2 500 €*	*2 500 €*	*0,0 %*
dont marge	*1 000 €*	*1 000 €*	*0,0 %*
Total des charges	**172 703 €**	**158 517 €**	**+8,9 %**
Produits			
Recettes (4 711 voyages × 2 € TTC)	8 565 €	10 000 €	-14,3 %
Solde d'exploitation (recettes − charges)	-164 137 €	-148 517 €	-10,5 %
Contribution financière forfaitaire (indexée −0,6 %)	147 626 €	–	
Facturation complémentaire au-delà du plancher	*12 248 €*	–	
Total contribution TAD	**159 874 €**	**148 517 €**	**+7,6 %**
Résultat (solde + contribution)	**-4 263 €**	**0 €**	

5. Notes de méthode

- Recettes de billetterie TTC converties en HT (TVA 10 %). Les navettes primaires intra-Vire sont prises en charge par la commune de Vire Normandie pour les familles.
- Inscriptions scolaires après le 1er février facturées à demi-tarif, conformément à la délibération D2024-5-4-10.
- Voyages urbains : titres vendus ; cartes mensuelles et annuelles estimées à un aller-retour par jour de fonctionnement.

ANNEXES

- Fiches horaires rentrée scolaire 2024-2025

Horaires des 28 lignes de transport scolaire pour la rentrée 2024-2025,

Cliquez sur la ligne souhaitée pour connaitre les horaires

Commune déléguée	N° Circuit primaire (pour les maternelles et élémentaires)	N° de circuit secondaire (pour les collégiens et lycéens)
Coulonces-Campagnolles	1P	1S
Maisoncelles la Jourdan	3P	3S
		7S
		10S
Roullours	7P	7S
	8P	8S
		10S
Saint Germain de Tallevende La Lande Vaumont	4P	3S
		4S
	5P	5S
		10S
Vaudry	7P	8S
	8P	10S
Truttemer le Grand Truttemer le Petit	6P	6S
Vire	Navette quartier Sud (Castel - Tour aux Raines)	Navette MFR
		AB
		A2
		E
	Navette Malraux-Saint Exupéry	C
		F
		C1 - D

Circuit scolaire 1P - COULONCES / CAMPAGNOLLES

SCOLAIRES

Période Scolaire	L M J V
COULONCES - Bourg	8:00
COULONCES - Villière	8:02
CAMPAGNOLLES - Blanchardière	8:04
CAMPAGNOLLES - Ecole	8:05
COULONCES - Corbière	8:10
CAMPAGNOLLES - Lamberdière-Besnardière	8:11
CAMPAGNOLLES - Carrefour Trois Croix	8:14
CAMPAGNOLLES - Plaine/ Neuvillières	8:16
CAMPAGNOLLES - Chartiers	8:18
CAMPAGNOLLES - Grande Cannière	8:22
COULONCES - Guillière	8:24
COULONCES - Bellefontaine	8:28
COULONCES - La Fosse	8:30
COULONCES - Choisel	8:32
COULONCES - Le buisson	8:33
COULONCES - Brocherie	8:34
COULONCES - Salière	8:43
COULONCES - Ecole	8:45
CAMPAGNOLLES - Ecole	8:55

Période Scolaire	L M J V
VIRE - Gare routière	16:15
COULONCES - Salière	16:26
COULONCES - Bourg	16:32
COULONCES - Ecole	16:35
COULONCES - Villière	16:40
CAMPAGNOLLES - Ecole	16:45
CAMPAGNOLLES - Blanchardière	16:50
COULONCES - Ecole	16:55
COULONCES - Villière	16:59
COULONCES - Corbière	17:02
CAMPAGNOLLES - Lamberdière-Besnardière	17:03
CAMPAGNOLLES - Carrefour Trois Croix	17:06
CAMPAGNOLLES - Plaine/ Neuvillières	17:08
CAMPAGNOLLES - Chartiers	17:09
CAMPAGNOLLES - Grande Cannière	17:13
COULONCES - Guillière	17:15
COULONCES - Bellefontaine	17:19
COULONCES - La Fosse	17:21
COULONCES - Choisel	17:23
COULONCES - Le Buisson	17:25
COULONCES - Brocherie	17:26
COULONCES - Salière	17:35
COULONCES - Bourg	17:37

Circuit scolaire 1S - COULONCES / CAMPAGNOLLES



Période Scolaire	L M Me J V
COULONCES - Salière	6:46
COULONCES - Bourg	6:48
COULONCES - Villière	6:50
COULONCES - Bastière	6:52
COULONCES - Corbière	6:53
CAMPAGNOLLES - Lamberdière-Besnardière	6:54
CAMPAGNOLLES - Carrefour Trois Croix	6:58
CAMPAGNOLLES - Bourg	7:00
CAMPAGNOLLES - Montys/Bucaille	7:02
CAMPAGNOLLES - Croûte	7:04
CAMPAGNOLLES - La Ferronnière	7:05
CAMPAGNOLLES - Charpenterie/Rohardière	7:06
CAMPAGNOLLES - Plaine/ Neuvillières	7:09
CAMPAGNOLLES - Chartiers	7:11
CAMPAGNOLLES - Grande Cannière	7:13
COULONCES - La Fosse	7:15
COULONCES - Choisel	7:17
COULONCES - Nicolassière/Fontaine	7:19
Vire - Collège Val de Vire	7:25
VIRE - Lycée Marie Curie	7:35
VIRE - Gare routière	7:40
VIRE - Lycée Jean Mermoz	7:44
VIRE - Collège Maupas	7:45



Période Scolaire	Me	L M J V	L M J V - 1P
VIRE - Lycée Marie Curie	12:45	18:06	x
VIRE - Lycée Jean Mermoz	12:55	17:50	x
VIRE - Collège Maupas	12:56	17:51	x
VIRE - Gare routière	13:00	17:58	16:15
COULONCES - Salière	13:16	18:11	16:26
COULONCES - Bourg	13:19	18:14	16:32
COULONCES - Villière	13:21	18:16	16:40
CAMPAGNOLLES - Ecole	x	x	16:45
CAMPAGNOLLES - Blanchardière	x	x	16:50
COULONCES - Bastière	13:23	18:18	x
COULONCES - Corbière	13:24	18:19	17:02
CAMPAGNOLLES - Lamberdière-Besnardière	13:25	18:20	17:03
CAMPAGNOLLES - Carrefour Trois Croix	13:29	18:24	17:06
CAMPAGNOLLES - Bourg	13:31	18:26	x
CAMPAGNOLLES - Montys/Bucaille	13:33	18:28	x
CAMPAGNOLLES - Croûte	13:35	18:30	x
CAMPAGNOLLES - La Ferronnière	13:36	18:31	x
CAMPAGNOLLES - Charpenterie/Rohardière	13:37	18:32	x
CAMPAGNOLLES - Plaine/ Neuvillières	13:40	18:35	17:08
CAMPAGNOLLES - Chartiers	13:42	18:37	17:09
CAMPAGNOLLES - Grande Cannière	13:44	18:39	17:13
COULONCES - Guillière	x	x	17:15
COULONCES - Bellefontaine	x	x	17:19
COULONCES - La Fosse	13:46	18:41	17:21
COULONCES - Choisel	13:48	18:43	17:23
COULONCES - Brocherie	x	x	17:28
COULONCES - Nicolassière/Fontaine	13:50	18:45	x

Circuit scolaire 2P - ST MARTIN DE TALLEVENDE



Période Scolaire	LMJV
VIRE- Ecole Saint-Exupéry	08:05
COULONCES - Beaume	08:10
VIRE-ST MARTIN - Loge	08:13
VIRE-ST MARTIN - Pajotière	08:14
VIRE-ST MARTIN - Gagnerie	08:15
VIRE-ST MARTIN - Basinière 2	08:16
VIRE-ST MARTIN - Clermont	08:18
VIRE-ST MARTIN - Basinière	08:20
VIRE-ST MARTIN - Chultière	08:22
VIRE-ST MARTIN - Marette	08:23
VIRE-ST MARTIN - Bourg	08:23
VIRE-ST MARTIN - Le Cerisier	08:24
VIRE-ST MARTIN - Poterie	08:25
VIRE- Ecole Saint-Exupéry	08:27
VIRE - Ecole André Malraux	08:40

Période Scolaire	LMJV
VIRE - Gare routière	16:25
VIRE - Ecole André Malraux	16:45
VIRE- Ecole Saint-Exupéry	16:55
COULONCES - Beaume	17:02
VIRE-ST MARTIN - Loge	17:05
VIRE-ST MARTIN - Pajotière	17:07
VIRE-ST MARTIN - Gagnerie	17:09
VIRE-ST MARTIN - Basinière	17:11
VIRE-ST MARTIN - Clermont	17:14
VIRE-ST MARTIN - Basinière	17:16
VIRE-ST MARTIN - Chultière	17:19
VIRE-ST MARTIN - Marette	17:20
VIRE-ST MARTIN - Bourg	17:21
VIRE-ST MARTIN - Le Cerisier	17:22
VIRE-ST MARTIN - Poterie	17:23
VIRE- Ecole Saint-Exupéry	17:28

Circuit scolaire 2S - ST MARTIN DE TALLEVENDE



Période Scolaire	L M Me J V
COULONCES - Beaume	7:00
VIRE-ST MARTIN - Loge	7:02
VIRE-ST MARTIN - Pajotière	7:03
VIRE-ST MARTIN - Gagnerie	7:05
VIRE-ST MARTIN - Basinière	7:07
VIRE-ST MARTIN - Clermont	7:08
VIRE-ST MARTIN - Basinière 2	7:09
VIRE-ST MARTIN - Chultière	7:10
VIRE-ST MARTIN - Marette	7:11
VIRE-ST MARTIN - Bourg	7:12
VIRE-ST MARTIN - Poterie	7:14
VIRE- Ecole Saint-Exupéry	7:18
VIRE-ST MARTIN - Hippodrome	7:19
VIRE-ST MARTIN - Avenue Franceville	7:20
VIRE-ST MARTIN - Florie (RD 185A)	7:22
VIRE-ST MARTIN - Florie (rue Magdeleine Roullin)	7:24
VIRE - Martilly	7:28
VIRE - André Malraux	7:30
VIRE - Lycée Marie Curie	7:35
VIRE - Lycée Jean Mermoz	7:40
VIRE - Collège Maupas	7:42
VIRE - Gare routière	7:45



Période Scolaire	Me	L M J V	L M J V - 2P
VIRE - Lycée Marie Curie	12:45	17:36	x
VIRE - Gare routière	12:50	17:40	16:25
VIRE - Lycée Jean Mermoz	12:55	17:50	x
VIRE - Collège Maupas	12:56	17:51	x
VIRE- Ecole Saint-Exupéry	13:06	17:59	16:55
VIRE-ST MARTIN - Hippodrome	13:07	18:00	x
VIRE-ST MARTIN - Avenue Franceville	13:08	18:01	x
VIRE-ST MARTIN - Florie (RD 185A)	13:09	18:02	x
VIRE-ST MARTIN - Florie (rue Magdeleine Roullin)	13:10	18:03	x
VIRE - Martilly	13:11	18:04	x
COULONCES - Beaume	13:14	18:07	17:02
VIRE-ST MARTIN - Loge	13:17	18:10	17:05
VIRE-ST MARTIN - Pajotière	13:18	18:11	17:07
VIRE-ST MARTIN - Gagnerie	13:20	18:13	17:09
VIRE-ST MARTIN - Basinière	13:21	18:14	17:11
VIRE-ST MARTIN - Clermont	13:22	18:15	17:14
VIRE-ST MARTIN - Basinière 2	13:24	18:17	17:16
VIRE-ST MARTIN - Chultière	13:26	18:19	17:19
VIRE-ST MARTIN - Marette	13:27	18:20	17:20
VIRE-ST MARTIN - Bourg	13:28	18:21	17:21
VIRE-ST MARTIN - Poterie	13:29	18:23	17:23

Circuit scolaire 3P - MAISONCELLES-LA-JOURDAN

SCOLAIRES

Période Scolaire	L M J V
MAISONCELLES - Basinière	8:02
MAISONCELLES - Cordonnière	8:04
MAISONCELLES - Ecole	8:06
MAISONCELLES - Bourg	8:08
MAISONCELLES - Vauterie	8:13
MAISONCELLES - Sansonnière	8:14
MAISONCELLES - La Caucessière	8:16
MAISONCELLES - Gennière	8:18
MAISONCELLES - Clavellière Houel	8:20
MAISONCELLES - Aubesnière	8:23
MAISONCELLES - Vay/Pétitière	8:25
MAISONCELLES - Coudray	8:27
TRUTTEMER LE GRAND - Ecole	8:32
MAISONCELLES - Fouissardière	8:44
MAISONCELLES - Ecole	8:48

Période Scolaire	L M J V
VIRE - Gare routière	16:15
MAISONCELLES - Ecole	16:40
MAISONCELLES - Fouissardière	16:50
MAISONCELLES - Coudray	16:52
TRUTTEMER LE GRAND - Ecole	16:55
MAISONCELLES - Coudray	16:57
MAISONCELLES - Vay/Pétitière	16:58
MAISONCELLES - Aubesnière	16:59
MAISONCELLES - Bourg	17:02
MAISONCELLES - Vauterie	17:06
MAISONCELLES - Sansonnière	17:07
MAISONCELLES - La Caucessière	17:09
MAISONCELLES - Gennière	17:11
MAISONCELLES - Clavellière Houel	17:14
MAISONCELLES - Ecole	17:17
MAISONCELLES - Cordonnière	17:19
MAISONCELLES - Basinière	17:21

Circuit scolaire 3S - LA LANDE VAMONT / MAISONCELLES-LA-JOURDAN



Période Scolaire	L M Me J V
LA LANDE VAUMONT - Mégeanterie	6:50
LA LANDE VAUMONT - La Chaudronnière	6:51
LA LANDE VAUMONT - Fauvelière Rondel	6:53
LA LANDE VAUMONT - Eglise	6:55
LA LANDE VAUMONT - Thibardière	6:56
LA LANDE VAUMONT - Petit Chesné	6:57
LA LANDE VAUMONT - Grand Chesné	6:58
LA LANDE VAUMONT - Porquet	7:00
LA LANDE VAUMONT - Héyère	7:02
MAISONCELLES - Josserie	7:05
MAISONCELLES - Coudray	7:06
MAISONCELLES - Aubesnière	7:07
MAISONCELLES - Vay/Pétitière	7:08
MAISONCELLES - Bourg	7:12
MAISONCELLES - Cordonnière	7:16
MAISONCELLES - Basinière	7:18
ROULLOURS - Moulin Neuf	7:20
VIRE - Lycée Jean Mermoz	7:30
VIRE - Collège Maupas	7:31
VIRE - Gare routière	7:40
VIRE - Lycée Marie Curie	7:45



Période Scolaire	Me	L M J V	L M J V - 3P/ 6P
VIRE - Lycée Jean Mermoz	12:44	17:54	x
VIRE - Collège Maupas	12:45	17:55	x
VIRE - Gare routière	12:53	18:00	16:15
VIRE - Lycée Marie Curie	13:00	18:08	x
LA LANDE VAUMONT - Mégeanterie	13:10	18:18	prendre circuit 4P
LA LANDE VAUMONT - La Chaudronnière	13:12	18:20	prendre circuit 4P
LA LANDE VAUMONT - Fauvelière Rondel	13:14	18:22	prendre circuit 4P
LA LANDE VAUMONT - Eglise	13:16	18:24	prendre circuit 4P
LA LANDE VAUMONT - Thibardière	13:18	18:26	prendre circuit 4P
LA LANDE VAUMONT - Petit Chesné	13:19	18:27	prendre circuit 4P
LA LANDE VAUMONT - Grand Chesné	13:20	18:28	prendre circuit 4P
LA LANDE VAUMONT - Porquet	13:21	18:29	prendre circuit 4P
LA LANDE VAUMONT - Héyère	13:22	18:30	prendre circuit 4P
MAISONCELLES - Ecole	x	x	16:40
MAISONCELLES - Fouissardière	x	x	16:50
MAISONCELLES - Josserie	13:25	18:33	x
MAISONCELLES - Coudray	13:26	18:34	16:52
TRUTTEMER LE GRAND -Ecole	x	x	16:55 *
MAISONCELLES - Vay/Pétitière	13:29	18:37	16:58
MAISONCELLES - Aubesnière	13:30	18:38	16:59
MAISONCELLES - Bourg	13:31	18:39	17:02
MAISONCELLES - Vauterie	x	x	7:06
MAISONCELLES - Sansonnièere	x	x	9:07
MAISONCELLES - La Caucessière	x	x	17:09
MAISONCELLES - Gennière	x	x	17:11
MAISONCELLES - Clavelière Houel	x	x	17:14
MAISONCELLES - Cordonnière	13:33	18:41	17:19
MAISONCELLES - Basinière	13:35	18:43	17:21
ROULLOURS - Moulin Neuf	13:40	18:48	x

* Correspondance avec bus n°6P secteur Truttemer le grand

Circuit scolaire 4P - ST GERMAIN DE TALLEVENDE (La Lande Vaumont)

SCOLAIRES

Période Scolaire	L M J V
VIRE - Sainte Anne	8:10
ST GERMAIN - Haut du Pavé	8:13
ST GERMAIN - Pinsonnière	8:14
LA LANDE VAUMONT - Mégeanterie	8:18
LA LANDE VAUMONT - La Chaudronnière	8:20
LA LANDE VAUMONT - Fauvelière Rondel	8:22
LA LANDE-VAUMONT - Eglise	8:24
LA LANDE-VAUMONT - Thibardière	8:25
LA LANDE-VAUMONT - Petit Chesné	8:26
LA LANDE-VAUMONT - Grand Chesné	8:27
LA LANDE-VAUMONT - Héyère	8:29
LA LANDE-VAUMONT - Bourg	8:33
LA LANDE-VAUMONT - Bas Vaux	8:34
LA LANDE-VAUMONT - Martinière	8:35
LA LANDE-VAUMONT - Couderie	8:36
LA LANDE-VAUMONT - Beaucoudray	8:39
LA LANDE-VAUMONT - Petit Bourg	8:40
LA LANDE-VAUMONT - Jamerie	8:41
LA LANDE-VAUMONT- Rocher Barbot	8:43
LA LANDE-VAUMONT- Rocher Brison	8:45
ST GERMAIN - Tessonnière	8:48
ST GERMAIN - Ecole	8:50

Période Scolaire	L M J V
ST GERMAIN - Ecole	16:45
ST GERMAIN - L'Enaudière	17:00
ST GERMAIN - Haut du Pavé	17:03
ST GERMAIN - Pinsonnière	17:04
LA LANDE VAUMONT - Mégeanterie	17:08
LA LANDE VAUMONT - La Chaudronnière	17:10
LA LANDE VAUMONT - Fauvelière Rondel	17:12
LA LANDE-VAUMONT - Eglise	17:14
LA LANDE-VAUMONT - Thibardière	17:15
LA LANDE-VAUMONT - Petit Chesné	17:16
LA LANDE-VAUMONT - Grand Chesné	17:17
LA LANDE-VAUMONT - Héyère	17:19
LA LANDE-VAUMONT - Bourg	17:22
LA LANDE-VAUMONT - Bas Vaux	17:23
LA LANDE-VAUMONT - Martinière	17:24
LA LANDE-VAUMONT - Couderie	17:25
LA LANDE-VAUMONT - Beaucoudray	17:28
LA LANDE-VAUMONT - Petit Bourg	17:29
LA LANDE-VAUMONT - Jamerie	17:30
LA LANDE-VAUMONT- Rocher Barbot	17:32
LA LANDE-VAUMONT- Rocher Brison	17:34
ST GERMAIN - Tessonnière	17:37
ST GERMAIN - Haut du Pavé 2	17:39
VIRE - Sainte Anne	17:43

Circuit scolaire 4S - ST GERMAIN DE TALLEVENDE (La Lande Vaumont)

SCOLAIRES

Période Scolaire	L M Me J V
ST GERMAIN - Pinsonnière	07:00
LA LANDE VAUMONT - Perrerie	07:07
LA LANDE VAUMONT - L'Ouverie	07:10
LA LANDE VAUMONT - Acres	07:11
LA LANDE VAUMONT - Delairie/Aunay Martin	07:12
LA LANDE VAUMONT - Bas Vaux	07:13
LA LANDE VAUMONT - Martinière	07:14
LA LANDE VAUMONT - Couderie	07:15
LA LANDE VAUMONT - Beaucoudray	07:17
LA LANDE VAUMONT - Petit Bourg	07:19
LA LANDE VAUMONT - Jamerie	07:21
LA LANDE VAUMONT - Rocher Barbot	07:22
LA LANDE VAUMONT - Rocher Brison	07:23
ST GERMAIN - Bercendière Bonnel	07:24
ST GERMAIN - Barbotière	07:25
ST GERMAIN - Tessonnière	07:26
ST GERMAIN - Bonnelière	07:27
ST GERMAIN - Ecole	07:29
ST GERMAIN - Eglise	07:31
ST GERMAIN - Guillonnière	07:32
ST GERMAIN - Pinsonnière 2	07:33
ST GERMAIN - Haut du Pavé	07:35
VIRE - La Monderie	07:37
VIRE - Gare routière	07:41
VIRE - Lycée Marie Curie	07:44
VIRE - Lycée Jean Mermoz	07:49
VIRE - Collège Maupas	07:51

Circuit scolaire 4S - ST GERMAIN DE TALLEVENDE (La Lande Vaumont)

C'EST NOUVEAU !

SCOLAIRES

Période Scolaire	Me - 4S	LMJV - 4S	L M J V - 4P/5P
VIRE - Lycée Jean Mermoz	12:41	17:45	x
VIRE - Collège Maupas	12:42	17:46	x
VIRE - Gare Routière	12:51	17:49	16:25
VIRE - Lycée Marie Curie	12:48	17:53	x
ST GERMAIN - Haut du Pavé	12:55	18:03	16:35
ST GERMAIN - Pinsonnière	12:56	18:04	16:40
ST GERMAIN - Ecole	x	x	16:45
LA LANDE VAUMONT - Mégeanterie	x	x	17:08
LA LANDE VAUMONT - La Chaudronnière	x	x	17:10
LA LANDE VAUMONT - Fauvelière Rondel	x	x	17:12
LA LANDE VAUMONT - Eglise	x	x	17:14
LA LANDE VAUMONT - Thibardière	x	x	17:15
LA LANDE VAUMONT - Petit Chesné	x	x	17:16
LA LANDE VAUMONT - Grand Chesné	x	x	17:17
LA LANDE VAUMONT - Héyère	x	x	17:19
LA LANDE VAUMONT - Porquet	x	x	17:22
LA LANDE VAUMONT- Eglise	13:02	18:10	x
LA LANDE VAUMONT- Perrerie	13:05	18:13	x
LA LANDE VAUMONT - L'Ouverie	13:09	18:16	x
LA LANDE VAUMONT - Acres	13:10	18:17	x
LA LANDE VAUMONT- Delairie/Aunay Martin	13:11	18:18	x
LA LANDE VAUMONT - Bas Vaux	13:14	18:21	17:23
LA LANDE VAUMONT - Martinière	13:15	18:22	17:24
LA LANDE VAUMONT - Couderie	13:16	18:23	17:25
LA LANDE VAUMONT - Beaucoudray	13:17	18:25	17:28
LA LANDE VAUMONT - Petit Bourg	13:19	18:26	17:29
LA LANDE VAUMONT - Jamerie	13:21	18:28	17:30
LA LANDE VAUMONT- Rocher Barbot	13:22	18:29	17:32
LA LANDE VAUMONT- Rocher Brison	13:23	18:30	17:34
ST GERMAIN - Bercendière Bonnel	13:24	18:31	x
ST GERMAIN - Barbotière	13:26	18:33	x
ST GERMAIN - Tessonnière	13:28	18:35	17:37
ST GERMAIN - Bonnelière	13:29	18:36	x
ST GERMAIN - Guillonnière	13:34	18:41	x
ST GERMAIN - Pinsonnière 2	13:36	18:43	x

Circuit scolaire 5P -ST GERMAIN DE TALLEVENDE

SCOLAIRES

Période Scolaire	L M J V
VIRE - Sainte Anne	08:10
VIRE - Charles Lemaître	08:15
ST GERMAIN - Virène	08:18
ST GERMAIN - Planche	08:19
ST GERMAIN - Roquelles	08:20
ST GERMAIN - Prévostière	08:22
ST GERMAIN - Guilmoisière	08:23
ST GERMAIN - La Charterie Radoult	08:25
ST GERMAIN - Louvetières	08:28
ST GERMAIN - Chesnellière	08:30
ST GERMAIN - Moulin Perreux	08:33
ST GERMAIN - Cottins	08:34
ST GERMAIN - Halouzière	08:36
ST GERMAIN - Fay	08:37
ST GERMAIN - Toverie Picquenard	08:39
ST GERMAIN - Delairie/Aunay Martin	08:41
ST GERMAIN - Ecole	08:49

Période Scolaire	L M J V
VIRE - Gare routière	16:25
ST GERMAIN - Ecole	16:45
ST GERMAIN - Virène	17:00
ST GERMAIN - Planche	17:04
ST GERMAIN - Roquelles	17:06
ST GERMAIN - Prévostière	17:08
ST GERMAIN - Guilmoisière	17:09
ST GERMAIN - La Charterie Radoult	17:12
ST GERMAIN - Louvetières	17:16
ST GERMAIN - Chesnellière	17:18
ST GERMAIN - Moulin Perreux	17:21
ST GERMAIN - Cottins	17:22
ST GERMAIN - Halouzière	17:23
ST GERMAIN - Fay	17:24
ST GERMAIN - Toverie Picquenard	17:27
ST GERMAIN - Delairie/Aunay Martin	17:29
VIRE - Charles Lemaître	17:34
VIRE - Sainte Anne	17:41

Circuit scolaire 5S - ST GERMAIN DE TALLEVENDE



Période Scolaire	L M Me J V
ST GERMAIN - Guertière	6:37
ST GERMAIN - Virène	6:40
ST GERMAIN - Planche	6:43
ST GERMAIN - Roquelles	6:44
ST GERMAIN - Prévostière	6:46
ST GERMAIN - Guilmoisière	6:47
ST GERMAIN - La Charterie Radoult	6:48
ST GERMAIN - La Ruaudière Radoult	6:51
ST GERMAIN - Louvetières	6:53
ST GERMAIN - Chesnellière	6:53
ST GERMAIN - L'Anglaicherie	6:54
ST GERMAIN - Halouzière	7:00
ST GERMAIN - Fay	7:03
ST GERMAIN - Toverie Picquenard	7:04
ST GERMAIN - Nudières de Haut	7:04
ST GERMAIN - Rocher de Haut/Ferrière	7:08
ST GERMAIN - Nudières de Bas	7:09
ST GERMAIN - Méguisière	7:19
ST GERMAIN - Moulin Chevalier	7:20
ST GERMAIN - Gréardière	7:21
ST GERMAIN - Pageries	7:22
ST GERMAIN - Masure	7:24
ST GERMAIN - Masure Morel	7:26
ST GERMAIN - Montlien de Haut	7:28
VIRE - Saint-Clair	7:29
VIRE - Charles Lemaître	7:30
VIRE - La Monderie	7:32
VIRE - Gare routière	7:42
VIRE - Lycée Marie Curie	7:47
VIRE - Lycée Jean Mermoz	7:48
VIRE - Collège Maupas	7:49

Circuit scolaire 5S -ST GERMAIN DE TALLEVENDE

C'EST NOUVEAU !

SCOLAIRES

Période Scolaire	Me	LMJV	LMJV - 5P/4P
VIRE - Lycée Jean Mermoz	12:41	17:50	x
VIRE - Collège Maupas	12:42	17:51	x
VIRE - Gare routière	12:50	17:56	16:25
VIRE - Lycée Marie Curie	12:54	18:00	x
VIRE - La Monderie	12:58	18:10	x
VIRE - Saint-Clair	12:59	18:11	x
VIRE - Charles Lemaître	12:59	18:11	x
ST GERMAIN - Haut du Pavé	x	x	16:35
ST GERMAIN - Pinsonnière	x	x	16:40
ST GERMAIN - Ecole	x	x	16:45
ST GERMAIN - Guertière	13:01	18:13	x
ST GERMAIN - Virène	13:02	18:14	17:00
ST GERMAIN - Planche	13:03	18:15	17:04
ST GERMAIN - Roquelles	13:04	18:16	17:06
ST GERMAIN - Prévostière	13:06	18:18	17:08
ST GERMAIN - Guilmoisière	13:07	18:19	17:09
ST GERMAIN - La Charterie Radoult	13:08	18:21	17:12
ST GERMAIN - La Ruaudière	13:10	18:23	x
ST GERMAIN - Louvetières	13:13	18:24	17:16
ST GERMAIN - Chesnellière	13:15	18:26	17:18
ST GERMAIN - L'Anglaicherie	13:18	18:28	x
ST GERMAIN - Moulin Perreux	13:19	18:29	17:21
ST GERMAIN - Cottins	13:21	18:31	17:22
ST GERMAIN - Halouzière	13:23	18:33	17:23
ST GERMAIN - Fay	13:25	18:34	17:24
ST GERMAIN - Toverie Picquenard	13:27	18:37	17:27
ST GERMAIN - Nudières de Haut	13:28	18:40	x
ST GERMAIN - Rocher de Haut/Ferrière	13:29	18:41	x
ST GERMAIN - Nudières de Bas	13:30	18:44	x
ST GERMAIN - Méguisière	13:33	18:46	x
ST GERMAIN - Moulin Chevalier	13:35	18:47	x
ST GERMAIN - Gréardière	13:39	18:47	x
ST GERMAIN - Pageries	13:42	18:53	x
ST GERMAIN - Masure	13:43	18:54	x
ST GERMAIN - Masure Morel	13:45	18:56	x

Circuit scolaire 6P - TRUTTEMER-LE-GRAND

SCOLAIRES

Période Scolaire	L M J V
TRUTTEMER LE GRAND - Renaudière	8:02
TRUTTEMER LE GRAND - Perthou	8:04
TRUTTEMER LE GRAND - Marionnière	8:05
TRUTTEMER LE GRAND - Bourguignonnière	8:06
TRUTTEMER LE GRAND - Fosse à Brannière	8:08
TRUTTEMER LE GRAND - Grosserie	8:09
TRUTTEMER LE GRAND - Maslerie	8:10
TRUTTEMER LE GRAND - Bourg	8:12
TRUTTEMER LE PETIT - Bourg	8:14
TRUTTEMER LE PETIT - Fay	8:16
TRUTTEMER LE PETIT - Coudray	8:17
TRUTTEMER LE PETIT - Pouilly	8:18
TRUTTEMER LE GRAND - Guilloutière	8:22
TRUTTEMER LE GRAND - Costil	8:26
TRUTTEMER LE GRAND - La Pouverie	8:28
TRUTTEMER LE GRAND - Maine	8:30
TRUTTEMER LE GRAND - Coquard	8:34
TRUTTEMER LE GRAND - Vincendière	8:36
TRUTTEMER LE GRAND - Bosq	8:37
TRUTTEMER LE GRAND - Ecole	8:40

Période Scolaire	L M J V
TRUTTEMER LE GRAND - Ecole	16:50
TRUTTEMER LE GRAND - Coquard	17:05
TRUTTEMER LE GRAND - Renaudière	17:09
TRUTTEMER LE GRAND - Perthou	17:10
TRUTTEMER LE GRAND - Marionnière	17:11
TRUTTEMER LE GRAND - Bourguignonnière	17:12
TRUTTEMER LE GRAND - Fosse à Brannière	17:14
TRUTTEMER LE GRAND - Grosserie	17:15
TRUTTEMER LE GRAND - Maslerie	17:17
TRUTTEMER LE PETIT - Bourg	17:21
TRUTTEMER LE PETIT - Fay	17:23
TRUTTEMER LE PETIT - Coudray	17:24
TRUTTEMER LE PETIT - Pouilly	17:26
TRUTTEMER LE GRAND - Guilloutière	17:27
TRUTTEMER LE GRAND - Costil	17:28
TRUTTEMER LE GRAND - La Pouverie	17:29
TRUTTEMER LE GRAND - Maine	17:31
TRUTTEMER LE GRAND - Vincendière	17:43
TRUTTEMER LE GRAND - Bosq	17:44
TRUTTEMER LE GRAND - Ecole	17:47

Circuit scolaire 6S - TRUTTEMER-LE-GRAND

SCOLAIRES

Période Scolaire	L M Me J V
TRUTTEMER LE GRAND - Renaudière	6:53
TRUTTEMER LE GRAND - Perthou	6:54
TRUTTEMER LE GRAND - Marionnière	6:55
TRUTTEMER LE GRAND - Bourguignonnière	6:56
TRUTTEMER LE GRAND - Fosse à Brannière	6:57
TRUTTEMER LE GRAND - Grosserie	6:58
TRUTTEMER LE GRAND - Maslerie	6:59
TRUTTEMER LE PETIT - Bourg	7:03
TRUTTEMER LE PETIT - Fay	7:04
TRUTTEMER LE PETIT - Coudray	7:05
TRUTTEMER LE PETIT - Pouilly	7:06
TRUTTEMER LE GRAND - Guilloutière	7:10
TRUTTEMER LE GRAND - Costil	7:14
TRUTTEMER LE GRAND - La Pouverie	7:18
TRUTTEMER LE GRAND - Maine	7:19
TRUTTEMER LE GRAND - Coquard	7:21
TRUTTEMER LE GRAND - Vincendière	7:22
TRUTTEMER LE GRAND - Bosq	7:23
TRUTTEMER LE GRAND - Bourg	7:25
VIRE - Lycée Jean Mermoz	7:37
VIRE - Collège Maupas	7:38
VIRE - Gare routière	7:42
VIRE - Lycée Marie Curie	7:46

C'EST NOUVEAU !

Période Scolaire	Me	L M J V	3P/6P - L M J V
VIRE - Lycée Jean Mermoz	12:40	17:55	x
VIRE - Collège Maupas	12:41	17:56	x
VIRE - Gare routière	12:58	18:01	16:15
VIRE - Lycée Marie Curie	12:51	18:07	x
MAISONCELLES - Ecole Site	x	x	16:40
MAISONCELLES - Fouissardière	x	x	16:50
MAISONCELLES - Josserie	x	x	x
MAISONCELLES - COUDRAY	x	x	16:52
TRUTTEMER LE GRAND - Ecole	x	x	16:55*
TRUTTEMER LE GRAND - Coquard	x	x	17:05
TRUTTEMER LE GRAND - Renaudière	13:13	18:22	17:09
TRUTTEMER LE GRAND - Perthou	13:14	18:23	17:10
TRUTTEMER LE GRAND - Marionnière	13:15	18:24	17:11
TRUTTEMER LE GRAND - Bourguignonnière	13:16	18:25	17:12
TRUTTEMER LE GRAND - Fosse à Brannière	13:18	18:27	17:14
TRUTTEMER LE GRAND - Grosserie	13:19	18:28	17:15
TRUTTEMER LE GRAND - Maslerie	13:20	18:29	17:17
TRUTTEMER LE GRAND - Bourg	13:22	18:31	x
TRUTTEMER LE PETIT - Bourg	13:24	18:33	17:21
TRUTTEMER LE PETIT - Fay	13:25	18:34	17:23
TRUTTEMER LE PETIT - Coudray	13:26	18:35	17:24
TRUTTEMER LE PETIT - Pouilly	13:28	18:37	17:26
TRUTTEMER LE GRAND - Guilloutière	13:31	18:40	17:27
TRUTTEMER LE GRAND - Costil	13:35	18:44	17:28
TRUTTEMER LE GRAND - La Pouverie	17:36	18:45	17:29
TRUTTEMER LE GRAND - Maine	13:39	18:48	17:31
TRUTTEMER LE GRAND - Coquard	13:42	18:51	x
TRUTTEMER LE GRAND - Vincendière	13:43	18:52	17:43
TRUTTEMER LE GRAND - Bosq	13:44	18:53	17:44

* Correspondance avec bus n°6P secteur Truttemer

Circuit scolaire 7P - ROULLOURS - VAUDRY

SCOLAIRES

Période Scolaire	L M J V
VIRE - 11 Novembre	08:00
VIRE - Porte de Condé	08:01
VAUDRY - Bourg Lopin	08:03
VAUDRY - Ecole	08:06
ROULLOURS - Haut Castel	08:09
ROULLOURS - Castel Boulier	08:11
ROULLOURS - Oisonnière	08:13
ROULLOURS - Oisonnière 2	08:14
ROULLOURS - Quillière	08:19
ROULLOURS - Grandes Salières	08:22
ROULLOURS - Vey	08:24
ROULLOURS - Sources	08:27
ROULLOURS - La Fauvellière	08:30
ROULLOURS - Fredouy	08:31
ROULLOURS - Vauterie	08:32
ROULLOURS - Montbeslon	08:34
ROULLOURS - Bourg	08:39
VAUDRY - Ecole	08:45
ROULLOURS - Ecole	08:55

Période Scolaire	L M J V
VIRE - Gare routière	16:25
VAUDRY - Ecole	16:35
ROULLOURS - Ecole	16:45
ROULLOURS - Haut Castel	16:50
ROULLOURS - Castel Boulier	16:53
ROULLOURS - Oisonnière	16:55
ROULLOURS - Oisonnière 2	16:56
ROULLOURS - Quillière	17:01
ROULLOURS - Grandes Salières	17:03
ROULLOURS - Vey	17:04
ROULLOURS - Sources	17:07
ROULLOURS - La Fauvellière	17:10
ROULLOURS - Fredouy	17:11
ROULLOURS - Vauterie	17:12
ROULLOURS - Montbeslon	17:14
VAUDRY - Ecole	17:20

Circuit scolaire 7S - ROULLOURS - MAISONCELLES-LA-JOURDAN



Période Scolaire	L M Me J V
ROULLOURS - Castel Boulier	06:46
ROULLOURS - Oisonnière	06:47
ROULLOURS - Oisonnière 2	06:48
MAISONCELLES - La Caucessière	06:54
MAISONCELLES - Gennière	06:55
MAISONCELLES - Clavellière Houel	06:56
MAISONCELLES - Vauterie	07:02
MAISONCELLES - Sansonnière	07:03
ROULLOURS - Le Bois	07:05
ROULLOURS - Villonnière	07:06
ROULLOURS - Quillière	07:08
ROULLOURS - Grandes Salières	07:11
ROULLOURS - Vey	07:13
ROULLOURS - Sources	07:16
ROULLOURS - La Fauvellière	07:19
ROULLOURS - Fredouy	07:20
ROULLOURS - La Vautrie	07:21
ROULLOURS - Montbeslon	07:23
ROULLOURS - Bourg	07:28
VAUDRY - Ecole	07:30
VIRE - Lycée Jean Mermoz	07:40
VIRE - Collège Maupas	07:41
VIRE - Gare routière	07:46
VIRE - Lycée Marie Curie	07:50



Période Scolaire	Me	L M J V	7P/8P - L M J V
VIRE - Lycée Jean Mermoz	12:58	17:32	x
VIRE - Collège Maupas	12:59	17:33	x
VIRE - Gare routière	12:52	17:37	16:25
VIRE - Lycée Marie Curie	12:45	17:42	x
VAUDRY - Ecole	13:05	17:49	16:35
ROULLOURS - Ecole	x	x	16:45
ROULLOURS - Bourg	13:08	17:52	x
ROULLOURS - Castel Boulier	13:11	17:55	16:53
ROULLOURS - Oisonnière	13:13	17:57	16:55
ROULLOURS - Oisonnière 2	13:14	17:58	16:56
MAISONCELLES - La Caucessière	13:20	18:04	Prendre circuit 3P
MAISONCELLES - Gennière	13:21	18:05	Prendre circuit 3P
MAISONCELLES - Clavellière Houel	13:22	18:06	Prendre circuit 3P
MAISONCELLES - Vauterie	13:28	18:12	Prendre circuit 3P
MAISONCELLES - Sansonnière	13:29	18:13	Prendre circuit 3P
ROULLOURS - Le Bois	13:31	18:15	x
ROULLOURS - Villonnière	13:32	18:16	x
ROULLOURS - Quillière	13:34	18:18	17:01
ROULLOURS - Grandes Salières	13:37	18:21	17:03
ROULLOURS - Vey	13:39	18:23	17:04
ROULLOURS - Sources	13:42	18:26	17:07
ROULLOURS - La Fauvellière	13:45	18:29	17:10
ROULLOURS - Fredouy	13:46	18:30	17:11
ROULLOURS - La Vautrie	13:47	18:31	17:12
ROULLOURS - Montbeslon	13:49	18:33	17:14

Circuit scolaire 8P - VAUDRY / ROULLOURS



Période Scolaire	LMJV
VIRE - Gare routière	07:57
VAUDRY - Parking Boule dOr	08:03
VAUDRY - Gage	08:06
ROULLOURS - Mabon	08:10
ROULLOURS - Bois sur Lande	08:12
ROULLOURS - Touyonne	08:14
VIRE - La Lauvière	08:20
VAUDRY - La Rairie	08:26
VAUDRY - Montisenger n°11	08:30
VAUDRY - Pont de Vaudry	08:32
VAUDRY - Ecole	08:45
VIRE - Gare routière	08:50

Période Scolaire	LMJV
VAUDRY - Ecole	16:35
ROULLOURS - Ecole	16:45
VAUDRY - Ecole	16:55
VAUDRY - Bourg Lopin	16:56
VIRE - Porte de Condé	16:58
VIRE - 11 Novembre	16:59
VAUDRY - Parking Boule d'Or	17:02
VAUDRY - Gage	17:07
ROULLOURS - Mabon	17:09
ROULLOURS - Bois sur Lande	17:11
ROULLOURS - Touyonne	17:12
VIRE - La Lauvière	17:18
VAUDRY - La Rairie	17:24
VAUDRY - Montisenger n°11	17:26
VAUDRY - Pont de Vaudry	17:28
VAUDRY - Ecole	17:36

Circuit scolaire 8S - VAUDRY / ROULLOURS

Période Scolaire	LMMeJV
VAUDRY - Parking Boule dOr	07:05
ROULLOURS - Belle Place	07:08
ROULLOURS - Mabon	07:09
VAUDRY - Gage	07:10
ROULLOURS - Bois sur Lande	07:13
ROULLOURS - Touyonne	07:14
VIRE - La Lauvière	07:24
VAUDRY - La Rairie	07:26
VAUDRY - Montisenger n°11	07:28
VAUDRY - Pont de Vaudry	07:31
VIRE - Lycée Jean Mermoz	07:43
VIRE - Collège Maupas	07:46
VIRE - Gare routière	07:48
VIRE - Lycée Marie Curie	07:51





Période Scolaire	Me	LMJV	L M J V - 8P/7P
VIRE - Lycée Jean Mermoz	13:00	17:50	x
VIRE - Collège Maupas	13:01	17:51	x
VIRE - Gare routière	12:50	17:56	16:25
VIRE - Lycée Marie Curie	12:45	18:05	x
VAUDRY - Ecole	x	x	16:35
ROULLOURS - Ecole	x	x	16:45
VAUDRY - Parking Boule d'Or	13:11	18:13	17:02
ROULLOURS - Belle Place	13:14	18:16	x
ROULLOURS - Mabon	13:15	18:17	17:09
VAUDRY - Gage	13:16	18:18	17:07
ROULLOURS - Bois sur Lande	13:19	18:20	17:11
ROULLOURS - Touyonne	13:20	18:21	17:12
VIRE - La Lauvière	13:30	18:25	17:18
VAUDRY - La Rairie	13:34	18:27	17:24
VAUDRY - Montisenger n°11	13:36	18:30	17:26
VAUDRY - Pont de Vaudry	13:37	18:32	17:28

Circuit Sscolaire 10 S - ST GERMAIN DE TALLEVENDE (la Lande Vaumont) - MAISONCELLES-LA-JOURDAN - ROULLOURS - VAUDRY

SCOLAIRES

RETOUR 18H00	
Période Scolaire	**LMJV**
VIRE - Lycée Jean Mermoz	18:05
VIRE - Gare routière	18:10
VIRE - Lycée Marie Curie	18:15
ST GERMAIN - Pinsonnière	18:21
ST GERMAIN - Eglise	18:25
LA LANDE-VAUMONT - Eglise	18:30
MAISONCELLES - Bourg	18:40
ROULLOURS - Bourg	18:50
VAUDRY - Bourg (RD512)	18:55

SCOLAIRE INTRA-VIRE Circuit AB -VIRE

SCOLAIRES

Période Scolaire	L M Me J V
VIRE - La Lauvière	7:12
VIRE - Le Neuvillé	7:14
VIRE - La Mercerie	7:16
VIRE - Rue de Bretagne	7:20
VIRE - Jean Moulin	7:21
VIRE - M.Foubert	07:23/ 7:28
VIRE - Abbé Vallée	07:24 / 7:29
VIRE - G.Pompidou	07:25 / 7:30
VIRE - A.Malraux	07:26 / 7:30 / 7:32
VIRE - Lycée Marie Curie	7:32
VIRE - Champ de Foire	7:35
VIRE - Gare SNCF	7:38
VIRE - Rue d'Aunay	7:40
VIRE - Lycée Jean Mermoz	7:46
VIRE - Collège Maupas	7:47
VIRE - Lycée Marie Curie	7:54

SCOLAIRE INTRA-VIRE Circuit A2 -VIRE

Période Scolaire	Me	LMJV
VIRE - Lycée Jean Mermoz	12:45	17:07
VIRE - Collège Maupas	12:46	17:10
VIRE - Champ de Foire	12:40	17:15
VIRE - Lycée Marie Curie	12:35	17:20
VIRE - Collège Val de Vire	12:51	17:25
VIRE - A.Malraux	12:55	17:30
VIRE - G.Pompidou	12:57	17:32
VIRE - Abbé Vallée	12:58	17:33
VIRE - M.Foubert	12:59	17:34
VIRE - Jean Moulin	13:02	17:36
VIRE - Rue de Bretagne	13:03	17:38
VIRE - La Mercerie	13:06	17:42
VIRE - La Glinière	-	17:43
VIRE - Le Neuvillé	13:11	17:45
VIRE - La Lauvière	13:14	17:50

SCOLAIRE INTRA-VIRE Circuit C - Gare Routière VIRE vers Ecole Jean MOULIN

SCOLAIRES

Période Scolaire	LMJV	Me
VIRE - Champ de Foire	7:50	7:50
VIRE - Jean Moulin	7:55	7:55
VIRE - Rue de Bretagne	7:57	7:57
VIRE - Champ de Tracy	8:07	8:07
VIRE - La Papillionière	8:10	-
VIRE - Jean Moulin 2	8:20	-

SCOLAIRE INTRA-VIRE Circuit C1 - VIRE (La Monderie)

SCOLAIRES

Période Scolaire	LMMeJV
VIRE - La Monderie	07:37
VIRE - Gare routière	07:41
VIRE - Lycée Marie Curie	07:44
VIRE - Lycée Jean Mermoz	07:49
VIRE - Collège Maupas	07:51
VIRE - IUT	07:55

SCOLAIRE INTRA-VIRE Circuit D - Lycée Jean Mermoz vers Vire - Lycée Marie Curie

Période Scolaire	LMMeJV
VIRE - Lycée Jean Mermoz	7:30
VIRE - Collège Maupas	7:31
VIRE - Champ de Foire	7:40
VIRE - Lycée Marie Curie	7:48

SCOLAIRE INTRA-VIRE Circuit E - Champ de Tracy vers Gare Routière

Période Scolaire	Me	V	LMJ
VIRE - Champ de Tracy	12:30	16:40	17:42
VIRE - Rue de Bretagne	12:40	16:45	17:47
VIRE - Jean Moulin	12:42	16:47	17:49
VIRE - M.Foubert	12:44	-	-
VIRE - A.Malraux	12:46	-	-
VIRE - Champ de Foire	12:50	16:53	17:55

SCOLAIRE INTRA-VIRE Circuit F - Gare SNCF vers VIRE - Champ de Tracy

Période de fonctionnement	PS
Jour de fonctionnement	L
VIRE - Gare SNCF	10:11
VIRE - Champ de Tracy	10:21

Navette MFR La Florie

Période Scolaire	**LMMeJV**
VIRE - Gare routière	07:50
VIRE - Gare SNCF	07:53
VIRE - Maison Familiale et Rurale	07:58

Période Scolaire	**V**	**LMMeJ**
VIRE - Maison Familiale et Rurale	12:20	17:45
VIRE - Gare SNCF	12:25	-
VIRE - Champ de Foire	12:27	17:50

Navette Quartier Sud

SCOLAIRES

Période Scolaire	LMJV
VIRE - Tour aux raines	7:55
VIRE - Sainte Anne	8:00
VIRE - Charles Lemaître	8:05
VIRE - La Monderie	8:10
VIRE - Sainte Anne	8:15
VIRE - Castel	8:25
VIRE - Tour aux raines	8:35

Période Scolaire	LMJV
VIRE - Castel	16:30
VIRE - Tour aux raines	16:40
VIRE - Sainte Anne	16:45
VIRE - La Monderie	16:50
VIRE - Charles Lemaître	16:55
VIRE - Sainte Anne	17:05

Navette St-Exupéry Malraux -Période scolaire

SCOLAIRES

Période Scolaire	LMJV	LMJV
VIRE-ST MARTIN - Ecole Saint-Exupéry	08:30	16:35
VIRE - Ecole André Malraux	08:40	16:45
VIRE-ST MARTIN - Ecole Saint-Exupéry 2	08:50	16:55

- Fiches horaires rentrée scolaire 2025-2026

Horaires des 24 lignes de Transport Scolaire pour la rentrée 2025-2026

Cliquez sur la ligne souhaitée pour connaitre les horaires

Communes déléguées / Etablissements Scolaires	N° circuit primaire (pour les maternelles et élémentaires)	N° circuit secondaire (pour les collégiens et lycéens)
• Coulonces • Campagnolles	1P	1S
• St Martin de Tallevende	2P	2S
• Maisoncelles-la-Jourdan	3P	3S
		7S
		10S
• St Germain de Tallevende (La Lande Vaumont)	4P	3S
		4S
	5P	5S
		10S
• Truttemer-le-Grand • Truttemer-le-Petit	6P	6S
• Vaudry • Roullours	7P	7S
		8S
	8P	10S
▪ Lignes Intra-Vire Etablissements Scolaires : • Ecole Tour aux Raînes / Castel • Ecole St Exupéry / A. Malraux • Ecole St Joseph (Gare Routière) • Collège Emile Maupas • Lycée Marie Curie • Lycée Jean Mermoz • Institut St Jean Eudes (Gare Routière) • M.F.R. La Florie (Avenue de Franceville) • Campus Agricole Tracy • Campus TechnoSup	Navette St Exupéry / André Malraux	AB
		Navette MFR La Florie
	Navette quartier Sud (Castel - Tour aux Raines)	C
		F
		C1

*Attention, les horaires sont susceptibles d'évoluer d'ici la rentrée scolaire en fonction des inscriptions

1P – Coulonces / Campagnolles

Scolaire

Validité Janvier 2026

ALLER

Période Scolaire	LMJV
Coulonces - Ecole (accompagnatrice)	08:00
COULONCES - Villière	8:02
CAMPAGNOLLES - Blanchardière	8:04
CAMPAGNOLLES - Ecole	8:05
COULONCES - Corbière	8:10
CAMPAGNOLLES - Lamberdière	8:11
CAMPAGNOLLES - Besnardière	8:12
CAMPAGNOLLES - Carrefour Trois Croix	8:14
CAMPAGNOLLES - Plaine/ Neuvillières	8:16
CAMPAGNOLLES - Chartiers	8:18
CAMPAGNOLLES - Grande Cannière	8:22
COULONCES - Guillière	8:24
COULONCES - Bellefontaine	8:28
COULONCES - La Fosse	8:30
COULONCES - Choisel	8:32
COULONCES - Le Buisson	8:33
COULONCES – Brocherie	8:34
COULONCES – Salière	8:43
COULONCES – Ecole (accompagnatrice)	**8:45**
CAMPAGNOLLES - Ecole	**8:55**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV
VIRE - Gare routière	16:15
COULONCES - Ecole (accompagnatrice)	**16:35**
COULONCES - Villière	16:40
CAMPAGNOLLES - Ecole	**16:45**
CAMPAGNOLLES - Blanchardière	16:50
COULONCES - Ecole	16:55
COULONCES - Villière	16:59
COULONCES - Corbière	17:02
CAMPAGNOLLES - Lamberdière	17:03
CAMPAGNOLLES – Besnardière	17:04
CAMPAGNOLLES - Carrefour Trois Croix	17:06
CAMPAGNOLLES - Plaine/ Neuvillières	17:08
CAMPAGNOLLES - Chartiers	17:09
CAMPAGNOLLES - Grande Cannière	17:13
COULONCES - Guillière	17:15
COULONCES - Bellefontaine	17:19
COULONCES - La Fosse	17:21
COULONCES - Choisel	17:23
COULONCES - Le Buisson	17:25
COULONCES - Brocherie	17:26
COULONCES – Salière	17:35
COULONCES – Ecole (accompagnatrice)	17:37

1S – Coulonces / Campagnolles

Scolaire

Validité Janvier 2026

ALLER

Période Scolaire	LMMeJV
COULONCES - Salière	6:46
COULONCES - Bourg	6:48
COULONCES - Villière	6:50
CAMPAGNOLLES – Carrefour Etouvy	6:51
COULONCES – Bastière	6:52
COULONCES - Corbière	6:53
CAMPAGNOLLES – Lamberdière	6:54
CAMPAGNOLLES - Besnardière	6:55
CAMPAGNOLLES - Carrefour Trois Croix	6:58
CAMPAGNOLLES - Bourg	7:00
CAMPAGNOLLES - Montys/Bucaille	7:02
CAMPAGNOLLES - Croûte	7:04
CAMPAGNOLLES - La Ferronnière	7:05
CAMPAGNOLLES - Charpenterie/Rohardière	7:06
CAMPAGNOLLES - Plaine/ Neuvillières	7:09
CAMPAGNOLLES - Chartiers	7:11
CAMPAGNOLLES - Grande Cannière	7:13
COULONCES - Choisel	7:17
COULONCES - Nicolassière/Fontaine	7:19
VIRE - Lycée Marie Curie	**7:35**
VIRE - Gare routière	**7:40**
VIRE - Lycée Jean Mermoz	**7:44**
VIRE - Collège Maupas	**7:45**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV - 1P	Me	LMJV
VIRE - Lycée Marie Curie		**12:45**	**18:06**
VIRE - Lycée Jean Mermoz		**12:55**	**17:50**
VIRE - Collège Maupas		**12:56**	**17:51**
VIRE - Gare routière	**16:15**	**13:00**	**17:58**
COULONCES - Salière	16:26	13:16	18:11
COULONCES - Bourg	16:32	13:19	18:14
COULONCES - Villière	16:40	13:21	18:16
CAMPAGNOLLES - Ecole	16:45		
CAMPAGNOLLES - Blanchardière	16:50		
CAMPAGNOLLES – Carrefour Etouvy		13:22	18:17
COULONCES - Bastière		13:23	18:18
COULONCES - Corbière	17:02	13:24	18:19
CAMPAGNOLLES – Lamberdière	17:03	13:25	18:20
CAMPAGNOLLES - Besnardière	17:04	13:26	18:21
CAMPAGNOLLES - Carrefour Trois Croix	17:06	13:29	18:24
CAMPAGNOLLES - Bourg		13:31	18:26
CAMPAGNOLLES - Montys/Bucaille		13:33	18:28
CAMPAGNOLLES - Croûte		13:35	18:30
CAMPAGNOLLES - La Ferronnière		13:36	18:31
CAMPAGNOLLES - Charpenterie/Rohardière		13:37	18:32
CAMPAGNOLLES - Plaine/ Neuvillières	17:08	13:40	18:35
CAMPAGNOLLES - Chartiers	17:09	13:42	18:37
CAMPAGNOLLES - Grande Cannière	17:13	13:44	18:39
COULONCES - Gullière	17:15		
COULONCES - Bellefontaine	17:19		
COULONCES – La Fosse	17:21		
COULONCES - Choisel	17:23	13:48	18:43
COULOCES – Le Buisson	17:25		
COULONCES - Brocherie	17:26		
COULONCES - Nicolassière/Fontaine		13:50	18:45

2P – Saint Martin de Tallevende

Scolaire

Validité Janvier 2026

ALLER

Période Scolaire	LMJV
VIRE - Ecole Saint-Exupéry (accompagnatrice)	08:05
COULONCES - Beaume	08:10
VIRE-ST MARTIN - Loge	08:13
VIRE-ST MARTIN - Pajotière	08:14
VIRE-ST MARTIN - Gagnerie	08:15
VIRE-ST MARTIN – Basinière	08:16
VIRE-ST MARTIN – Clermont	08:18
VIRE-ST MARTIN - Chultière	08:22
VIRE-ST MARTIN - Marette	08:23
VIRE-ST MARTIN - Bourg	08:23
VIRE-ST MARTIN - Le Cerisier	08:24
VIRE-ST MARTIN - Poterie	08:25
VIRE- Ecole Saint-Exupéry	**08:30**
VIRE-Ecole André Malraux	**08:40**
VIRE - Ecole Saint-Exupéry (accompagnatrice)	**08:50**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV
VIRE - Gare routière	16:25
VIRE- Ecole Saint-Exupéry (accompagnatrice)	**16:35**
VIRE-Ecole André Malraux	**16:45**
VIRE- Ecole Saint-Exupéry	**16:55**
COULONCES – Beaume	17:02
VIRE-ST MARTIN – Loge	17:05
VIRE-ST MARTIN – Pajotière	17:07
VIRE-ST MARTIN – Gagnerie	17:09
VIRE-ST MARTIN – Basinière	17:11
VIRE-ST MARTIN – Clermont	17:14
VIRE-ST MARTIN – Chultière	17:19
VIRE-ST MARTIN – Marette	17:20
VIRE-ST MARTIN – Bourg	17:21
VIRE-ST MARTIN - Le Cerisier	17:22
VIRE-ST MARTIN – Poterie	17:23
VIRE - Ecole Saint-Exupéry (accompagnatrice)	17:28

Navette - St Exupéry / A. Malraux	Période scolaire - LMJV	
VIRE-ST MARTIN - Ecole Saint-Exupéry	08:30	16:35
VIRE - Ecole André Malraux	08:40	16:45
VIRE-ST MARTIN - Ecole Saint-Exupéry	08:50	16:55

2S – Saint Martin de Tallevende

Validité Janvier 2026

Scolaire

ALLER

Période Scolaire	LMMeJV
COULONCES - Guillière	6:52
COULONCES – Bellefontaine	6:53
VIRE-ST MARTIN - Loge	7:03
VIRE-ST MARTIN - Pajotière	7:05
VIRE-ST MARTIN - Gagnerie	7:07
VIRE-ST MARTIN - Basinière	7:08
VIRE-ST MARTIN - Clermont	7:10
VIRE-ST MARTIN - Chultière	7:14
VIRE-ST MARTIN - Marette	7:15
VIRE-ST MARTIN - Bourg	7:17
VIRE-ST MARTIN - Poterie	7:18
VIRE-ST MARTIN - Ecole Saint-Exupéry	7:20
VIRE-ST MARTIN - Avenue Franceville	7:24
VIRE-ST MARTIN - Florie (RD 185A)	7:25
VIRE-ST MARTIN - Florie (rue Magdeleine Roullin)	7:26
VIRE - Martilly	7:28
VIRE - Lycée Marie Curie	**7:35**
VIRE - Lycée Jean Mermoz	**7:40**
VIRE - Collège Maupas	**7:42**
VIRE - Gare routière	**7:45**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV - 2P	Me	LMJV
VIRE - Lycée Marie Curie		**12:45**	**17:36**
VIRE - Gare routière	**16:25**	**12:50**	**17:41**
VIRE - Lycée Jean Mermoz		**12:55**	**17:46**
VIRE - Collège Maupas		**12:57**	**17:48**
VIRE - Martilly		13:02	17:52
VIRE-Ecole Saint-Exupéry	16:35	13:03	17:53
VIRE-ST MARTIN - Avenue Franceville		13:07	17:57
VIRE-ST MARTIN - Florie (RD 185A)		13:08	17:58
VIRE-ST MARTIN - Florie (rue Magdeleine Roullin)		13:09	17:59
COULONCES - Guillière	Prendre le 1P	13:21	18:11
COULONCES - Bellefontaine	Prendre le 1P	13:22	18:12
VIRE-ST MARTIN - Loge	17:05	13:32	18:22
VIRE-ST MARTIN - Pajotière	17:07	13:34	18:24
VIRE-ST MARTIN - Gagnerie	17:09	13:36	18:26
VIRE-ST MARTIN - Basinière	17:11	13:37	18:27
VIRE-ST MARTIN - Clermont	17:14	13:39	18:29
VIRE-ST MARTIN - Chultière	17:19	13:43	18:33
VIRE-ST MARTIN - Marette	17:20	13:44	18:34
VIRE-ST MARTIN - Bourg	17:21	13:44	18:34
VIRE-ST MARTIN - Poterie	17:23	13:47	18:37

3P – Maisoncelles-la-Jourdan

Scolaire

Validité Janvier 2026

ALLER

Période Scolaire	LMJV
MAISONCELLES - Basinière	8:02
MAISONCELLES - Cordonnière	8:04
MAISONCELLES – Ecole (accompagnatrice)	8:06
MAISONCELLES – Bourg (Salle des Fêtes)	8:08
MAISONCELLES – Vauterie	8:13
MAISONCELLES – Sansonnière	8:14
MAISONCELLES - La Caucessière	8:16
MAISONCELLES – Gennière	8:18
MAISONCELLES - Clavellière Houel	8:20
MAISONCELLES – L'aubesnière	8:23
MAISONCELLES - Vay/Pétitière	8:25
MAISONCELLES – Coudray	8:27
TRUTTEMER LE GRAND – Ecole	**8:32**
MAISONCELLES – Fouissardière	8:44
MAISONCELLES – Ecole (accompagnatrice)	**8:48**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV
VIRE - Gare routière	16:15
MAISONCELLES - Ecole (accompagnatrice)	**16:40**
MAISONCELLES - Fouissardière	16:50
MAISONCELLES - Coudray	16:52
TRUTTEMER LE GRAND - Ecole	**16:55**
MAISONCELLES - Coudray	16:57
MAISONCELLES - Vay/Pétitière	16:58
MAISONCELLES – L'aubesnière	16:59
MAISONCELLES – Bourg (Salle des Fêtes)	17:02
MAISONCELLES - Vauterie	17:06
MAISONCELLES - Sansonnière	17:07
MAISONCELLES - La Caucessière	17:09
MAISONCELLES - Gennière	17:11
MAISONCELLES - Clavellière Houel	17:14
MAISONCELLES - Ecole (accompagnatrice)	17:17
MAISONCELLES - Cordonnière	17:19
MAISONCELLES - Basinière	17:21

3S – La Lande Vaumont / Maisoncelles-la-Jourdan

Validité Janvier 2026

Scolaire

ALLER

Période Scolaire	LMMeJV
LA LANDE-VAUMONT - Mégeanterie/Morinière	6:50
LA LANDE-VAUMONT - La Chaudronnière	6:51
LA LANDE-VAUMONT - Fauvelière Rondel	6:53
LA LANDE-VAUMONT - Eglise	6:55
LA LANDE-VAUMONT - Thibardière	6:56
LA LANDE-VAUMONT - Petit Chesné	6:57
LA LANDE-VAUMONT - Grand Chesné	6:58
LA LANDE-VAUMONT - Porquet	7:00
LA LANDE-VAUMONT - Héyère	7:02
MAISONCELLES - Josserie	7:05
MAISONCELLES - Coudray	7:06
MAISONCELLES - Vay/Pétitière	7:07
MAISONCELLES – L'aubesnière	7:08
MAISONCELLES - Ecole	7:10
MAISONCELLES - Cordonnière	7:16
MAISONCELLES - Basinière	7:18
ROULLOURS - Moulin Neuf	7:20
VIRE - Lycée Jean Mermoz	**7:30**
VIRE - Collège Maupas	**7:31**
VIRE - Gare routière	**7:35**
VIRE - Lycée Marie Curie	**7:48**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV - 3P	LMJV - 4P	Me	LMJV
VIRE - Lycée Jean Mermoz			**12:44**	**17:54**
VIRE - Collège Maupas			**12:45**	**17:55**
VIRE - Gare routière	**16:15**	**16:25 - 5P**	**12:53**	**18:00**
VIRE - Lycée Marie Curie		↓	**13:00**	**18:08**
ST GERMAIN – Ecole		**16:45 - 4P**		
LA LANDE-VAUMONT – Mégeanterie/Morinière		17:08	13:10	18:18
LA LANDE-VAUMONT - La Chaudronnière		17:10	13:12	18:20
LA LANDE-VAUMONT - Fauvelière Rondel		17:12	13:14	18:22
LA LANDE-VAUMONT - Eglise		17:14	13:16	18:24
LA LANDE-VAUMONT - Thibardière		17:15	13:18	18:26
LA LANDE-VAUMONT - Petit Chesné		17:16	13:19	18:27
LA LANDE-VAUMONT - Grand Chesné		17:17	13:20	18:28
LA LANDE-VAUMONT - Héyère		17:19	13:22	18:30
LA LANDE-VAUMONT - Bourg		17:22		
MAISONCELLES - Ecole	16:40			
MAISONCELLES - Fouissardière	16:50			
MAISONCELLES - Josserie			13:25	18:33
MAISONCELLES - Coudray	16:52		13:26	18:34
MAISONCELLES - Vay/Pétitière	16:58		13:29	18:37
MAISONCELLES – L'aubesnière	16:59		13:30	18:38
MAISONCELLES - Ecole	17:02		13:31	18:39
MAISONCELLES - Vauterie	17:06			
MAISONCELLES - Sanssonière	17:07			
MAISONCELLES - La Caucessière	17:09			
MAISONCELLES - Gennière	17:11			
MAISONCELLES - Clavelière Houel	17:14			
MAISONCELLES - Cordonnière	17:19		13:33	18:41
MAISONCELLES - Basinière	17:21		13:35	18:43
ROULLOURS - Moulin Neuf			13:40	18:48

4P – Saint Germain de Tallevende (La Lande Vaumont)

Validité Janvier 2026

Scolaire

ALLER

Période Scolaire	LMJV
VIRE - Sainte Anne (accompagnatrice)	8:10
ST GERMAIN - Haut du Pavé	8:13
ST GERMAIN - Pinsonnière	8:14
LA LANDE-VAUMONT – Mégeanterie/Morinière	8:18
LA LANDE-VAUMONT - La Chaudronnière	8:20
LA LANDE-VAUMONT - Fauvelière Rondel	8:22
LA LANDE-VAUMONT - Eglise	8:24
LA LANDE-VAUMONT - Thibardière	8:25
LA LANDE-VAUMONT - Petit Chesné	8:26
LA LANDE-VAUMONT - Grand Chesné	8:27
LA LANDE-VAUMONT - Héyère	8:29
LA LANDE-VAUMONT - Bourg	8:33
LA LANDE-VAUMONT - Bas Vaux	8:34
LA LANDE-VAUMONT - Martinière	8:35
LA LANDE-VAUMONT - Couderie	8:36
LA LANDE-VAUMONT - Beaucoudray	8:39
LA LANDE-VAUMONT - Petit Bourg	8:40
LA LANDE-VAUMONT - Jamerie	8:41
LA LANDE-VAUMONT - Rocher Barbot	8:43
LA LANDE-VAUMONT - Rocher Brison	8:45
ST GERMAIN – Tessonnière	8:48
ST GERMAIN – Ecole (accompagnatrice)	**8:50**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV
ST GERMAIN - Ecole (accompagnatrice)	**16:45**
ST GERMAIN - Haut du Pavé	17:03
ST GERMAIN - Pinsonnière	17:04
LA LANDE-VAUMONT – Mégeanterie/Morinière	17:08
LA LANDE-VAUMONT - La Chaudronnière	17:10
LA LANDE-VAUMONT - Fauvelière Rondel	17:12
LA LANDE-VAUMONT - Eglise	17:14
LA LANDE-VAUMONT - Thibardière	17:15
LA LANDE-VAUMONT - Petit Chesné	17:16
LA LANDE-VAUMONT - Grand Chesné	17:17
LA LANDE-VAUMONT - Héyère	17:19
LA LANDE-VAUMONT - Bourg	17:22
LA LANDE-VAUMONT - Bas Vaux	17:23
LA LANDE-VAUMONT - Martinière	17:24
LA LANDE-VAUMONT - Couderie	17:25
LA LANDE-VAUMONT - Beaucoudray	17:28
LA LANDE-VAUMONT - Petit Bourg	17:29
LA LANDE-VAUMONT - Jamerie	17:30
LA LANDE-VAUMONT - Rocher Barbot	17:32
LA LANDE-VAUMONT - Rocher Brison	17:34
ST GERMAIN - Tessonnière	17:37
ST GERMAIN - Haut du Pavé	17:39
VIRE - Sainte Anne (accompagnatrice)	17:43

4S – St Germain de Tallevende (La Lande Vaumont)

Validité Janvier 2026

Scolaire

ALLER

Période Scolaire	LMMeJV
ST GERMAIN - Pinsonnière	7:00
LA LANDE VAUMONT - Perrerie	7:07
LA LANDE VAUMONT - L'Ouverie	7:10
LA LANDE VAUMONT - Acres	7:11
LA LANDE VAUMONT - Delairie/Aunay Martin	7:12
LA LANDE VAUMONT - Bas Vaux	7:13
LA LANDE VAUMONT - Martinière	7:14
LA LANDE VAUMONT - Couderie	7:15
LA LANDE VAUMONT - Beaucoudray	7:17
LA LANDE VAUMONT - Petit Bourg	7:19
LA LANDE VAUMONT - Jamerie	7:21
LA LANDE VAUMONT - Rocher Barbot	7:22
LA LANDE VAUMONT - Rocher Brison	7:23
ST GERMAIN - Bercendière Bonnel	7:24
ST GERMAIN - Tessonnière	7:26
ST GERMAIN - Bonnelière	7:27
ST GERMAIN - Ecole	7:29
ST GERMAIN - Guillonnière	7:32
ST GERMAIN – La Grande Fosse	7:33
ST GERMAIN - Haut du Pavé	7:35
VIRE - La Monderie	7:37
VIRE - Gare routière	**7:41**
VIRE - Lycée Marie Curie	**7:44**
VIRE - Lycée Jean Mermoz	**7:49**
VIRE - Collège Maupas	**7:51**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV - 4P	Me	LMJV
VIRE - Lycée Jean Mermoz		12:45	17:45
VIRE - Collège Maupas		12:46	17:46
VIRE - Gare routière	**16:25 – 5P**	12:49	17:49
VIRE - Lycée Marie Curie		12:53	17:53
ST GERMAIN - Haut du Pavé	16:35	13:03	18:03
ST GERMAIN – Pinsonnière	16:40	13:04	18:04
ST GERMAIN – Ecole	**16:45 - 4P**	13:10	18:10
LA LANDE VAUMONT – Perrerie		13:13	
LA LANDE VAUMONT - L'Ouverie		13:17	
LA LANDE VAUMONT – Acres		13:18	
LA LANDE VAUMONT - Delairie/Aunay Martin		13:19	
LA LANDE VAUMONT - Bas Vaux	17:23	13:22	18:15
LA LANDE VAUMONT – Martinière	17:24	13:23	18:16
LA LANDE VAUMONT – Couderie	17:25	13:24	18:17
LA LANDE VAUMONT – Beaucoudray	17:28	13:25	18:20
LA LANDE VAUMONT - Petit Bourg	17:29	13:27	18:21
LA LANDE VAUMONT – Jamerie	17:30	13:29	18:23
LA LANDE VAUMONT - Rocher Barbot	17:32	13:30	18:24
LA LANDE VAUMONT - Rocher Brison	17:34	13:31	18:25
ST GERMAIN - Bercendière Bonnel		13:32	18:26
ST GERMAIN – Tessonnière	17:37	13:36	18:30
ST GERMAIN – Bonnelière		13:37	18:31
ST GERMAIN – Guillonnière		13:39	18:36
ST GERMAIN – La Grande Fosse		13:41	18:38

5P – Saint Germain de Tallevende

Validité Janvier 2026

Scolaire

ALLER

Période Scolaire	LMJV
ST GERMAIN - Virène	08:18
ST GERMAIN - Planche	08:19
ST GERMAIN - Roquelles	08:20
ST GERMAIN - Prévostière	08:22
ST GERMAIN - Guilmoisière	08:23
ST GERMAIN - La Charterie Radoult	08:25
ST GERMAIN - Louvetières	08:28
ST GERMAIN - Chesnellière	08:30
ST GERMAIN - Moulin Perreux	08:33
ST GERMAIN - Cottins	08:34
ST GERMAIN - Halouzière	08:36
ST GERMAIN - Fay	08:37
ST GERMAIN - Toverie Picquenard	08:39
ST GERMAIN - Delairie/Aunay Martin	08:41
ST GERMAIN - Ecole	**08:49**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV
VIRE - Gare routière	16:25
ST GERMAIN - Haut du Pavé	16:35
ST GERMAIN – Pinsonnière	16:40
ST GERMAIN – Ecole	**16:45**
ST GERMAIN – Virène	17:00
ST GERMAIN – Planche	17:04
ST GERMAIN – Roquelles	17:06
ST GERMAIN – Prévostière	17:08
ST GERMAIN – Guilmoisière	17:09
ST GERMAIN - La Charterie Radoult	17:12
ST GERMAIN – Louvetières	17:16
ST GERMAIN – Chesnellière	17:18
ST GERMAIN - Moulin Perreux	17:21
ST GERMAIN – Cottins	17:22
ST GERMAIN – Halouzière	17:23
ST GERMAIN – Fay	17:24
ST GERMAIN - Toverie Picquenard	17:27
ST GERMAIN - Delairie/Aunay Martin	17:29

5S – Saint Germain de Tallevende

Validité Janvier 2026

Scolaire

ALLER

Période Scolaire	LMMeJV
ST GERMAIN - Guertière	6:40
ST GERMAIN - Virène	6:41
ST GERMAIN - Planche	6:42
ST GERMAIN - Roquelles	6:43
ST GERMAIN - Prévostière	6:45
ST GERMAIN - Guilmoisière	6:46
ST GERMAIN - La Charterie Radoult	6:47
ST GERMAIN - La Ruaudière	6:49
ST GERMAIN - Louvetières	6:51
ST GERMAIN - Chesnellière	6:54
ST GERMAIN - L'Anglaicherie	6:57
ST GERMAIN – Moulin Perreux	6:58
ST GERMAIN – Cottins	7:00
ST GERMAIN – Halouzière	7:02
ST GERMAIN – Fay	7:04
ST GERMAIN - Toverie Picquenard	7:05
ST GERMAIN - Nudières de Haut	7:07
ST GERMAIN - Normandière	7:08
ST GERMAIN - Nudières de Bas	7:09
ST GERMAIN - Méguisière	7:12
ST GERMAIN - Moulin Chevalier	7:14
ST GERMAIN - Gréardière	7:18
ST GERMAIN - Pageries	7:21
ST GERMAIN - Masure	7:22
ST GERMAIN - Masure Morel	7:24
VIRE - Charles Lemaître	7:28
VIRE - La Monderie	7:30
VIRE - Gare routière	**7:41**
VIRE - Lycée Marie Curie	**7:46**
VIRE - Lycée Jean Mermoz	**7:51**
VIRE - Collège Maupas	**7:52**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV – 5P	Me	LMJV
VIRE - Lycée Jean Mermoz		**12:41**	**17:50**
VIRE - Collège Maupas		**12:42**	**17:51**
VIRE - Gare routière	16:25	**12:50**	**17:56**
VIRE - Lycée Marie Curie		**12:54**	**18:00**
VIRE - La Monderie		12:58	18:10
VIRE - Charles Lemaître		13:00	18:12
ST GERMAIN – Ecole	16:45		
ST GERMAIN - Guertière		13:01	18:13
ST GERMAIN - Virène	17:00	13:02	18:14
ST GERMAIN - Planche	17:04	13:03	18:15
ST GERMAIN - Roquelles	17:06	13:04	18:16
ST GERMAIN - Prévostière	17:08	13:06	18:18
ST GERMAIN - Guilmoisière	17:09	13:07	18:19
ST GERMAIN - La Charterie Radoult	17:12	13:08	18:20
ST GERMAIN - La Ruaudière		13:10	18:22
ST GERMAIN - Louvetières	17:16	13:12	18:24
ST GERMAIN - Chesnellière	17:18	13:15	18:27
ST GERMAIN - L'Anglaicherie		13:18	18:30
ST GERMAIN – Moulin Perreux		13:19	18:31
ST GERMAIN – Cottins		13:21	18:33
ST GERMAIN - Halouzière	17:23	13:23	18:35
ST GERMAIN - Fay	17:24	13:25	18:37
ST GERMAIN - Toverie Picquenard	17:27	13:27	18:39
ST GERMAIN - Nudières de Haut		13:28	18:40
ST GERMAIN – Normandière		13:29	18:41
ST GERMAIN - Nudières de Bas		13:30	18:42
ST GERMAIN - Méguisière		13:33	18:45
ST GERMAIN - Moulin Chevalier		13:35	18:47
ST GERMAIN - Gréardière		13:39	18:51
ST GERMAIN - Pageries		13:42	18:54
ST GERMAIN - Masure		13:43	18:55
ST GERMAIN - Masure Morel		13:45	18:57

6P – Truttemer-le-Grand / Truttemer-le-Petit

Scolaire

Validité Janvier 2026

ALLER

Période Scolaire	LMJV
VIRE - Hôpital (accompagnatrice)	7:50
TRUTTEMER LE GRAND - Renaudière	8:00
TRUTTEMER LE GRAND - Perthou	8:02
TRUTTEMER LE GRAND - Marionnière	8:03
TRUTTEMER LE GRAND - Bourguignonnière	8:04
TRUTTEMER LE GRAND - Fosse à Brannière	8:06
TRUTTEMER LE GRAND - Grosserie	8:07
TRUTTEMER LE GRAND – Maslerie	8:08
TRUTTEMER LE PETIT - Bourg	8:12
TRUTTEMER LE PETIT - Fay	8:14
TRUTTEMER LE PETIT - Coudray	8:15
TRUTTEMER LE PETIT - Pouilly	8:16
TRUTTEMER LE GRAND - Guilloutière	8:20
TRUTTEMER LE GRAND - Costil	8:24
TRUTTEMER LE GRAND - La Pouverie	8:26
TRUTTEMER LE GRAND - Maine	8:28
TRUTTEMER LE GRAND - Coquard	8:32
TRUTTEMER LE GRAND - Vincendière	8:34
TRUTTEMER LE GRAND - Bosq	8:35
TRUTTEMER LE GRAND - Ecole	**8:38***
VIRE – Hôpital (accompagnatrice)	8:50
Correspondance avec navette 3P « Maisoncelles »*	

RETOUR

Période Scolaire	LMJV
TRUTTEMER LE GRAND – Ecole (accompagnatrice)	**16:50**
TRUTTEMER LE GRAND - Coquard	17:05
TRUTTEMER LE GRAND - Renaudière	17:09
TRUTTEMER LE GRAND - Perthou	17:10
TRUTTEMER LE GRAND - Marionnière	17:11
TRUTTEMER LE GRAND - Bourguignonnière	17:12
TRUTTEMER LE GRAND - Fosse à Brannière	17:14
TRUTTEMER LE GRAND - Grosserie	17:15
TRUTTEMER LE GRAND - Maslerie	17:17
TRUTTEMER LE PETIT - Bourg	17:21
TRUTTEMER LE PETIT - Fay	17:23
TRUTTEMER LE PETIT - Coudray	17:24
TRUTTEMER LE PETIT - Pouilly	17:26
TRUTTEMER LE GRAND - Guilloutière	17:27
TRUTTEMER LE GRAND - Costil	17:28
TRUTTEMER LE GRAND - La Pouverie	17:29
TRUTTEMER LE GRAND - Maine	17:31
TRUTTEMER LE GRAND - Vincendière	17:43
TRUTTEMER LE GRAND – Bosq	17:44
TRUTTEMER LE GRAND - Ecole (accompagnatrice)	17:47

6S – Truttemer-le-Grand / Truttemer-le-Petit

Validité Janvier 2026

Scolaire

ALLER

Période Scolaire	LMMeJV
TRUTTEMER LE GRAND - Renaudière	6:48
TRUTTEMER LE GRAND - Perthou	6:49
TRUTTEMER LE GRAND - Marionnière	6:50
TRUTTEMER LE GRAND - Bourguignonnière	6:51
TRUTTEMER LE GRAND - Fosse à Brannière	6:52
TRUTTEMER LE GRAND - Grosserie	6:53
TRUTTEMER LE GRAND - Maslerie	6:54
TRUTTEMER LE PETIT - Bourg	6:58
TRUTTEMER LE PETIT - Fay	6:59
TRUTTEMER LE PETIT - Coudray	7:00
TRUTTEMER LE PETIT - Pouilly	7:01
TRUTTEMER LE GRAND - Guilloutière	7:05
TRUTTEMER LE GRAND - Costil	7:09
TRUTTEMER LE GRAND - La pouverie	7:13
TRUTTEMER LE GRAND – Maine	7:14
TRUTTEMER LE GRAND – Vincendière	7:17
TRUTTEMER LE GRAND – Bosq	7:18
TRUTTEMER LE GRAND – Bourg	7:20
TRUTTEMER LE GRAND - Coquard	7:25
VIRE - Lycée Jean Mermoz	**7:32**
VIRE - Collège Maupas	**7:33**
VIRE - Gare routière	**7:40**
VIRE - Lycée Marie Curie	**7:45**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV - 6P	Me	LMJV
VIRE - Lycée Jean Mermoz		**12:40**	**17:55**
VIRE - Collège Maupas		**12:41**	**17:56**
VIRE - Gare routière	**16:15 – 3P**	**12:58**	**18:01**
VIRE - Lycée Marie Curie	⬇	**12:51**	**18:07**
TRUTTEMER LE GRAND - Ecole	**16:50 – 6P**		
TRUTTEMER LE GRAND - Renaudière	17:09	13:13	18:22
TRUTTEMER LE GRAND - Perthou	17:10	13:14	18:23
TRUTTEMER LE GRAND - Marionnière	17:11	13:15	18:24
TRUTTEMER LE GRAND - Bourguignonnière	17:12	13:16	18:25
TRUTTEMER LE GRAND - Fosse à Brannière	17:14	13:18	18:27
TRUTTEMER LE GRAND - Grosserie	17:15	13:19	18:28
TRUTTEMER LE GRAND - Maslerie	17:17	13:20	18:29
TRUTTEMER LE GRAND - Bourg		13:22	18:31
TRUTTEMER LE PETIT - Bourg	17:21	13:24	18:33
TRUTTEMER LE PETIT - Fay	17:23	13:25	18:34
TRUTTEMER LE PETIT - Coudray	17:24	13:26	18:35
TRUTTEMER LE PETIT - Pouilly	17:26	13:28	18:37
TRUTTEMER LE GRAND - Guilloutière	17:27	13:31	18:40
TRUTTEMER LE GRAND - Costil	17:28	13:35	18:44
TRUTTEMER LE GRAND - La pouverie	17:29	13:37	18:46
TRUTTEMER LE GRAND - Maine	17:31	13:39	18:48
TRUTTEMER LE GRAND - Coquard		13:42	18:51
TRUTTEMER LE GRAND - Vincendière	17:43	13:43	18:52
TRUTTEMER LE GRAND - Bosq	17:44	13:44	18:53

7P – Roullours / Vaudry

Scolaire

Validité Janvier 2026

ALLER

Période Scolaire	LMJV
VIRE - 11 Novembre (Accompagnatrice)	08:00
VIRE - Porte de Condé	08:01
VAUDRY - Bourg Lopin	08:03
VAUDRY - Ecole	08:06
ROULLOURS - Haut Castel	08:09
ROULLOURS - Castel Boulier	08:11
ROULLOURS - Oisonnière	08:13
ROULLOURS - Oisonnière 2	08:14
ROULLOURS - Quellière	08:19
ROULLOURS - Grandes Salières	08:22
ROULLOURS - Vey	08:24
ROULLOURS - Sources	08:27
ROULLOURS - La Fauvellière	08:30
ROULLOURS - Fredouy	08:31
ROULLOURS - Vautrie	08:32
ROULLOURS - Montbeslon	08:34
ROULLOURS - Ecole	08:39
VAUDRY – Ecole	**08:45**
ROULLOURS - Ecole	**08:55**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV
VIRE - Gare routière	16:25
VAUDRY - Ecole	**16:35**
ROULLOURS – Ecole (accompagnatrice)	**16:45**
ROULLOURS - Haut Castel	16:50
ROULLOURS - Castel Boulier	16:53
ROULLOURS - Oisonnière	16:55
ROULLOURS - Oisonnière 2	16:56
ROULLOURS - Quellière	17:01
ROULLOURS - Grandes Salières	17:03
ROULLOURS - Vey	17:04
ROULLOURS - Sources	17:07
ROULLOURS - La Fauvellière	17:10
ROULLOURS - Fredouy	17:11
ROULLOURS - Vautrie	17:12
ROULLOURS – Montbeslon	17:14
VAUDRY - Ecole (accompagnatrice)	17:20

7S – Roullours / Maisoncelles-la-Jourdan

Validité Janvier 2026

Scolaire

ALLER

Période Scolaire	LMMeJV
ROULLOURS - Haut Castel	06:44
ROULLOURS - Castel Boulier	06:46
ROULLOURS - Oisonnière	06:47
ROULLOURS - Oisonnière 2	06:48
MAISONCELLES - La Caucessière	06:54
MAISONCELLES - Gennière	06:55
MAISONCELLES - Clavellière Houel	06:56
MAISONCELLES - Vauterie	07:02
MAISONCELLES - Sansonnière	07:03
ROULLOURS - Le Bois	07:05
ROULLOURS - Villonnière	07:06
ROULLOURS - Quellière	07:08
ROULLOURS - Grandes Salières	07:11
ROULLOURS - Vey	07:13
ROULLOURS - Sources	07:16
ROULLOURS - La Fauvellière	07:19
ROULLOURS - Fredouy	07:20
ROULLOURS - Vautrie	07:21
ROULLOURS - Montbeslon	07:23
ROULLOURS - Bourg	07:28
VAUDRY - Ecole	07:30
VIRE - Lycée Jean Mermoz	**07:40**
VIRE - Collège Maupas	**07:41**
VIRE - Gare routière	**07:46**
VIRE - Lycée Marie Curie	**07:50**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV - 7P	Me	LMJV
VIRE - Lycée Jean Mermoz		**12:58**	**17:32**
VIRE - Collège Maupas		**12:59**	**17:33**
VIRE - Gare routière	**16:25**	**12:52**	**17:37**
VIRE - Lycée Marie Curie		**12:45**	**17:42**
VAUDRY - Ecole	16:35	13:05	17:49
ROULLOURS - Ecole	16:45		
ROULLOURS - Bourg		13:08	17:52
ROULLOURS - Haut Castel	16:50	13:09	17:53
ROULLOURS - Castel Boulier	16:53	13:11	17:55
ROULLOURS - Oisonnière	16:55	13:13	17:57
ROULLOURS - Oisonnière 2	16:56	13:14	17:58
MAISONCELLES - La Caucessière	Prendre 3P	13:20	18:04
MAISONCELLES - Gennière	Prendre 3P	13:21	18:05
MAISONCELLES - Clavellière Houel	Prendre 3P	13:22	18:06
MAISONCELLES - Vauterie	Prendre 3P	13:28	18:12
MAISONCELLES - Sansonnière	Prendre 3P	13:29	18:13
ROULLOURS - Le Bois		13:31	18:15
ROULLOURS - Villonnière		13:32	18:16
ROULLOURS - Quellière	17:01	13:34	18:18
ROULLOURS - Grandes Salières	17:03	13:37	18:21
ROULLOURS - Vey	17:04	13:39	18:23
ROULLOURS - Sources	17:07	13:42	18:26
ROULLOURS - La Fauvellière	17:10	13:45	18:29
ROULLOURS - Fredouy	17:11	13:46	18:30
ROULLOURS - Vautrie	17:12	13:47	18:31
ROULLOURS - Montbeslon	17:14	13:49	18:33

8P – Vaudry / Roullours

Validité Janvier 2026

Scolaire

ALLER

Période Scolaire	LMJV
VIRE - Gare routière(accompagnatrice)	07:57
VAUDRY - Parking Boule d'Or	08:03
VAUDRY - Gage	08:06
ROULLOURS - Mabon	08:11
ROULLOURS - Bois sur Lande	08:13
ROULLOURS - Touyonne	08:15
VIRE - La Lauvière	08:20
VAUDRY - La Rairie	08:26
VAUDRY - Montisenger	08:30
VAUDRY - Pont de Vaudry	08:32
VAUDRY - Ecole	**08:45***
VIRE – 11 Novembre (accompagnatrice du 7P)	**08:48**
VIRE - Gare routière (accompagnatrice)	08:50
Correspondance avec navette 7P « Roullours »*	

RETOUR

Période Scolaire	LMJV
VAUDRY – Ecole (Accompagnatrice)	**16:35**
ROULLOURS – Ecole	**16:45**
VAUDRY – Ecole	**16:55**
VAUDRY - Bourg Lopin	16:56
VIRE - Porte de Condé	16:58
VIRE - 11 Novembre	16:59
VAUDRY - Parking Boule d'Or	17:02
VAUDRY - Gage	17:07
ROULLOURS - Mabon	17:09
ROULLOURS - Bois sur Lande	17:11
ROULLOURS - Touyonne	17:12
VIRE - La Lauvière	17:18
VAUDRY - La Rairie	17:24
VAUDRY - Montisenger	17:26
VAUDRY - Pont de Vaudry	17:28
VAUDRY - Ecole (accompagnatrice)	17:36

8S – Vaudry / Roullours

Validité Janvier 2026

Scolaire

ALLER

Période Scolaire	LMMeJV
VAUDRY - Parking Boule dOr	07:05
VAUDRY - Belle place	07:08
ROULLOURS - Mabon	07:09
VAUDRY - Gage	07:10
ROULLOURS - Bois sur Lande	07:13
ROULLOURS - Touyonne	07:14
VIRE - La Lauvière	07:24
VAUDRY - La Rairie	07:26
VAUDRY - Montisenger	07:28
VAUDRY - Pont de Vaudry	07:31
VIRE - Lycée Jean Mermoz	**07:43**
VIRE - Collège Maupas	**07:46**
VIRE - Gare routière	**07:48**
VIRE - Lycée Marie Curie	**07:51**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV - 8P	Me	LMJV
VIRE - Lycée Jean Mermoz		**13:00**	**17:50**
VIRE - Collège Maupas		**13:01**	**17:51**
VIRE - Gare routière	**16:25 – 7P**	**12:50**	**17:56**
VIRE - Lycée Marie Curie	⬇	**12:45**	**18:05**
VAUDRY - Ecole	**16:35 – 8P**		
VAUDRY - Parking Boule d'Or	17:02	13:11	18:13
VAUDRY - Belle place		13:14	18:16
ROULLOURS - Mabon	17:09	13:15	18:17
VAUDRY - Gage	17:07	13:17	18:18
ROULLOURS - Bois sur Lande	17:11	13:19	18:21
ROULLOURS - Touyonne	17:12	13:20	18:22
VIRE - La Lauvière	17:18	13:30	18:32
VAUDRY - La Rairie	17:24	13:34	18:35
VAUDRY - Montisenger	17:26	13:36	18:36
VAUDRY - Pont de Vaudry	17:28	13:37	18:38

10S – Retour 18h

Validité Janvier 2026

Scolaire

RETOUR

Période Scolaire	LMJV
VIRE - Lycée Marie Curie	**18:08**
VIRE – Gare Routière	**18:12**
VIRE – Lycée Jean Mermoz	**18:15**
VIRE – Charles Lemaître	**18:19**
ST GERMAIN - Pinsonnière	18:21
ST GERMAIN - Ecole	18:25
ST GERMAIN – La Perrerie	18:28
LA LANDE-VAUMONT - Eglise	18:38
MAISONCELLES - Ecole	18:48
ROULLOURS - Bourg	18:58
VAUDRY - Bourg (RD512)	19:05

Ligne Intra-Vire - AB

Validité Janvier 2026

Scolaire

ALLER

Période Scolaire	LMMeJV
VIRE - La Papillonnière	7:12
VIRE - Le Neuvillé	7:15
VIRE - La Mercerie	7:16
VIRE - Rue de Bretagne	7:20
VIRE - Jean Moulin	7:21
VIRE - M.Foubert	7:23
VIRE - Abbé Vallée	7:24
VIRE - G.Pompidou	7:25
VIRE - A.Malraux	7:26
VIRE - Lycée Marie Curie (Clinique)	7:32
VIRE - Champ de Foire	7:35
VIRE - Gare SNCF	7:38
VIRE - Rue Guy Degrenne (France Travail)	7:40
VIRE - Lycée Jean Mermoz	**7:46**
VIRE - Collège Maupas	**7:47**
VIRE - Lycée Marie Curie (Clinique)	**7:54**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV	Me
VIRE - Lycée Marie Curie (Clinique)	**17:20**	**12:35**
VIRE - Champ de Foire	17:15	12:40
VIRE - Lycée Jean Mermoz	**17:09**	**12:45**
VIRE - Collège Maupas	**17:10**	**12:46**
VIRE - A.Malraux	17:30	12:55
VIRE - G.Pompidou	17:32	12:57
VIRE - Abbé Vallée	17:33	12:58
VIRE - M.Foubert	17:34	12:59
VIRE - Jean Moulin	17:36	13:02
VIRE - Rue de Bretagne	17:38	13:03
VIRE - La Mercerie	17:42	13:06
VIRE - Le Neuvillé	17:45	13:11
VIRE - La Papillonnière	17:50	13:14

Ligne Intra-Vire – Navette Quartier Sud

Scolaire

Validité Janvier 2026

ALLER

Période Scolaire	LMJV
VIRE - Tour aux Raines (accompagnatrice)	7:55
VIRE - Charles Lemaître	8:05
VIRE - La Monderie	8:10
VIRE - Sainte Anne	8:15
VIRE – Castel	**8:25**
VIRE - Tour aux Raines (accompagnatrice)	**8:35**

RETOUR

Période Scolaire	LMJV
VIRE – Castel (accompagnatrice)	**16:30**
VIRE - Tour aux Raines	**16:40**
VIRE - Musée	16:45
VIRE - La Monderie	16:50
VIRE - Charles Lemaître	16:55
VIRE - Sainte Anne (accompagnatrice)	17:05

Ligne Intra-Vire – Navette M.F.R. La Florie

Scolaire

Validité Janvier 2026

ALLER

Période Scolaire	LMMeJV
VIRE - Champ de Foire	7:50
VIRE - Gare SNCF	7:53
VIRE – M.F.R. La Florie (Avenue Franceville)	**7:58**

RETOUR

Période Scolaire	LMMeJ	V
VIRE - M.F.R. La Florie (Avenue Franceville)	**17:45**	**12:20**
VIRE - Gare SNCF	-	12:25
VIRE - Champ de Foire	17:50	12:27

Ligne Intra-Vire – Ligne C / Campus Agricole

Scolaire

Validité Janvier 2026

ALLER

Période Scolaire	LMMeJV
VIRE - Champ de Foire	7:50
VIRE - Jean Moulin	**7:58**
VIRE - Rue de Bretagne	7:59
VIRE - Campus Agricole Tracy	**8:07**

RETOUR

Période Scolaire	Me	LMJ	V
VIRE – Campus Agricole Tracy	**12:30**	**17:42**	**16:42**
VIRE - Rue de Bretagne	12:40	17:47	16:47
VIRE - Jean Moulin	**12:42**	**17:49**	**16:49**
VIRE - M.Foubert	12:44		
VIRE - A.Malraux	12:46		
VIRE - Champ de Foire	12:50	17:55	16:55

Ligne Intra-Vire – Ligne F / Campus Agricole

Scolaire

Validité Janvier 2026

ALLER

Période Scolaire	L
VIRE - Gare SNCF	10:11
VIRE – Campus agricole Tracy	**10:21**

Ligne Intra-Vire – Ligne C1 / Campus TechnoSup

Scolaire

Validité Janvier 2026

ALLER

Période Scolaire	LMMeJV
VIRE - La Monderie	07:30
VIRE - Gare routière	07:41
VIRE - Lycée Marie Curie	07:45
VIRE - Lycée Jean Mermoz	07:51
VIRE - Collège Maupas	07:52
VIRE – Campus TechnoSup	**07:55**